

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

L'Assemblée Communale s'est réunie le 19 septembre 2019 à 17 h, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Patrick BONTEMPS.

Absents : Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Procurations de vote : M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de nommer M. Patrick BONTEMPS secrétaire de séance, et d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2019.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

2. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Commission Consultative des Services Publics Locaux - Désignation de nouveaux représentants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'appliquer l'article L.2121-21 du CGCT,
- de modifier la composition de la CCSPL,
- de désigner M. Abdel ATRACH, pour représenter la CNL au sein de la CCSPL de la Ville de Besançon,
- de désigner M. Jean-Pierre COURTEJAIRE, pour représenter l'UFC Que Choisir Doubs au sein de la CCSPL de la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

4. Exercice 2019 - Décision modificative n° 2

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 abstentions), le Conseil Municipal décide de voter la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2019 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire présentés.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 45

Nombre de procurations de vote : 8

Nombre de suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 13

Date de la convocation : 12 septembre 2019.

5. Exercice 2019 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de statuer favorablement sur ces propositions et d'admettre ces produits en non-valeur, d'accepter ces abandons de créances et d'en donner décharge à M. le Chef du service comptable.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

RESSOURCES HUMAINES

6. Evolution des régimes indemnitaires

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal décide d'approuver :

- l'attribution du RIFSEEP aux agents des cadres d'emplois des ingénieurs en chef et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens,
- la répartition des agents concernés entre les quatorze groupes de fonctions, en fonction des responsabilités qu'ils assurent,
- les montants de référence proposés pour l'attribution de l'IFSE, intégrant la revalorisation des montants versés aux agents classés dans les groupes de fonctions C12 et C13, à l'exclusion de ceux relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise et les montants de référence proposés pour l'attribution de l'IFSE des adjoints administratifs relevant du groupe de fonctions C11, ainsi que les critères de modulation individuelle,
- le principe de garantie individuelle permettant de maintenir le régime indemnitaire antérieur lorsqu'un agent y a intérêt,
- la revalorisation du régime indemnitaire versé aux cadres d'emploi des agents de la police municipale et des chefs de service de police municipale,
- la reconnaissance indemnitaire de nouvelles sujétions,
- la possibilité de modulation du régime indemnitaire servi aux conseillers des activités physiques et sportives dans les conditions énoncées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne prennent pas part au vote : 0

7. Réévaluation de la rémunération d'agents contractuels en contrat à durée indéterminée

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de définir, dans les conditions énoncées, les rémunérations afférentes aux emplois qui feront l'objet d'un avenant au contrat des agents concernés, à compter du 1^{er} octobre 2019,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

8. Ajustement technique suite à une procédure de recrutement (Direction Communication)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Responsable Multimédia à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

9. Actualisation de la liste des emplois permanents - Evolution de deux postes d'assistants de bibliothèque en poste de bibliothécaire et d'agent du patrimoine auprès de la Direction Bibliothèque et Archives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver :

- l'évolution d'un poste d'Assistant de conservation des bibliothèques en poste de Responsable de secteur relevant du cadre d'emplois des bibliothécaires au sein de la direction des Bibliothèques,
- l'évolution d'un poste d'Assistant de conservation des bibliothèques en poste d'agent de bibliothèque relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

10. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative, de deux postes d'ATSEM pour le pool d'ATSEM remplaçantes, d'un poste d'animateur référent pour le pool d'animateurs référents remplaçants auprès de la Direction de l'Education

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide d'approuver :

- la création de deux postes d'ATSEM à temps complet relevant du cadre d'emploi des agents territoriaux des écoles maternelles au sein de la Direction de l'Education,
- la création d'un poste d'animateur référent à temps non complet à 55 % relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation au sein de la Direction de l'Education,
- la création d'un poste d'adjoint de gestion administrative à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs au sein de la Direction de l'Education,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

CULTURE - TOURISME

11. Demande de réactualisation du plan de gestion, de conservation et de développement durable 2019-2024 du bien «Fortifications de Vauban» inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de réactualisation du troisième plan de gestion 2019-2024,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette réactualisation du plan de gestion.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

12. Renouvellement de la convention «Ville d'art et d'histoire»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention «Ville d'art et d'histoire» entre la Ville de Besançon et l'Etat,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

13. Musée du Temps - Convention de partenariat avec la Ville de Langres pour les rencontres philosophiques de Langres 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout avenant ultérieur éventuel lié à l'édition 2019 des «Rencontres philosophiques de Langres»,
- de faire bénéficier les participants des «Rencontres philosophiques de Langres» du tarif réduit pour l'entrée au Musée du Temps jusqu'au 31 décembre 2019,
- d'accueillir gracieusement un groupe des Amis des musées de Langres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

14. Musées du Centre - Conventions-cadres avec le CHRU, le SPIP du Doubs-Jura/CSL/Maison d'Arrêt de Besançon, La Boutique de Jeanne Antide, le CLA, le Fonds de dotation PAIDEIA et l'association PARI

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions-cadres et tout avenant ultérieur éventuel lié aux projets culturels menés par les musées du Centre avec le CHU, le SPIP, le Centre de semi-liberté et la Maison d'Arrêt de Besançon, la Boutique de Jeanne Antide, le Centre de Linguistique Appliquée de Besançon, le Fonds de dotation PAIDEIA et l'association PARI.

M. SCHAUSS, M. FOUSSERET, Mme DALPHIN, M. BONTEMPS, M. DELBENDE, Mme DARD et M. FAGAUT, élus intéressés n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

15. Acquisitions d'oeuvres d'art pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté et la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du FRAM (fonds régional d'acquisition des musées), la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis, dans le cadre de l'acquisition desdites œuvres d'art.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

16. Direction Citadelle-Patrimoine mondial - Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et l'Entreprise PATEU ROBERT

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat avec l'Entreprise PATEU ROBERT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

17. Direction Citadelle-Patrimoine mondial - Droits d'entrée et tarifs réceptifs mariage et pacs pour 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de valider les droits d'entrée et les tarifs réceptifs, mariage et PACS pour 2020.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

18. Bibliothèques et Archives - Dépôt légal imprimeur - Convention 2020-2024 avec la Bibliothèque nationale de France

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ce projet de convention,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer avec la BnF la convention ainsi que les avenants à intervenir sur la période de validité de la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

19. Subventions à des associations culturelles - 2^{ème} répartition 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les subventions pour 27 projets et activités de 25 associations culturelles, pour un montant total de 68 300 €,
- d'autoriser les versements à ces associations.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

COMMERCE

20. Adoption du Plan d'urgence «Revitalisation et animation des commerces» - Signature de la convention-cadre et des conventions partenariales

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les actions issues du plan d'urgence commerce,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions afférentes.

M. CHALNOT et M. MORTON, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 2

21. Création du «Village des terroirs» quartier Rivotte - Suppression du marché de Rivotte - Modalités d'occupation du domaine public - Signature d'une convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la suppression du marché Place des Jacobins à Rivotte et la mise en place d'une animation «Village des Terroirs» s'y substituant,
- d'autoriser le lancement d'une autorisation de sélection préalable,
- de fixer le montant de la redevance d'occupation due par le futur titulaire de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

22. Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions et signature d'un avenant à la convention avec l'OCAB

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons, de 3 000 € pour la digitalisation des commerces et de 15 000 € à Récidév pour son marché solidaire de Noël 2019,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention avec l'OCAB et tous les autres actes y afférents.

M. MORTON et M. CHALNOT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

SPORTS

23. Règlement intérieur de la Patinoire La Fayette

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver le nouveau règlement intérieur de la patinoire La Fayette.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

24. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé pour l'attribution des subventions suivantes :

. 5 100 € au titre du programme « Animations sportives »,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

. 110 000 € au titre du programme « Sport haut niveau »,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

. 123 386 € au titre du programme « Sport amateur »,

M. DAHOU, M. MOUGIN, M. ALLEMANN et M. CHALNOT n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux Contrats de Développement Sportif.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

CCAS

25. Analyse des Besoins Sociaux 2019

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'Analyse des Besoins Sociaux 2019.

VIE DES QUARTIERS

26. Partenariat CAF - Mon Compte Partenaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant au contrat de service pris en application de la convention « Mon Compte Partenaire », ainsi que le Bulletin d'adhésion au service AFAS, proposés par la CAF du Doubs,

- d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant et ce bulletin d'adhésion,

- d'autoriser M. le Maire à inscrire en recettes les montants notifiés dans ce cadre par la CAF du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

27. Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Versement des soldes de subventions 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- d'approuver, pour chacun des volets, le versement des soldes 2018 des subventions CEJ aux 11 partenaires associatifs concernés :

. une somme totale de 3 829,22 € au titre du volet Enfance,

Mme ZEHAFF, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

. une somme totale de 85 137,74 €, au titre du volet Jeunesse,

M. DAHOUI, M. BIZE, M. CHALNOT, M. VAN HELLE, M. GHEZALI, M. OMOURI, M. LEUBA, M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 8

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les avenants à intervenir dans ce cadre.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

28. Prorogation des agréments «Centre social» des Maisons de quartier Grette / Butte et Montrapon / Fontaine Ecu

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter auprès de la CAF du Doubs une prorogation d'un an des agréments «Centre social» des Maisons de quartier municipales Grette / Butte et Montrapon / Fontaine Ecu, soit jusqu'au 31 décembre 2020,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer avec la CAF du Doubs les avenants aux conventions «Coordination et animation globale» et «Prestation Animation collective familles» à intervenir dans ce cadre,
- d'autoriser M. le Maire à inscrire en recettes les montants notifiés dans ce cadre par la CAF du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

29. Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

* 2 000 € à la MJC Palente,

* 3 000 € au Comité de quartier de Bregille,

* 2 000 € à l'association départementale de la Protection civile du Doubs,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la MJC Palente.

M. VAN HELLE, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

30. Vie Associative - 2^{ème} attribution de subventions 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer 13 subventions d'un montant total de 36 328 €, dans le cadre de la 2^{ème} attribution des subventions 2019,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir avec le Comité de quartier St-Claude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

EDUCATION

31. Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes - Attribution et signature du marché

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes à l'équipe représentée par le mandataire NUNC ARCHITECTES pour un montant d'honoraires de 1 159 704 € HT,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 3

Ne prennent pas part au vote : 0

VIE ETUDIANTE

32. Vie étudiante - Subvention au BDE STAPS bisontin - Tournoi inter-composantes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 500 € au BDE STAPS de Besançon, au titre de l'organisation du Tournoi inter-composantes du 10 octobre 2019.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

33. Vie étudiante - Subvention à ESN Besançon «La Nuit des Etudiants du Monde»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 000 € à ESN Besançon, au titre de l'organisation de la Nuit des Etudiants du Monde 2019.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

HYGIENE-SANTÉ

34. Evaluation d'impact en Santé - Service Salubrité-Santé-Environnement - Direction Hygiène-Santé Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la réponse à l'appel à projet relatif à l'Evaluation d'Impact en Santé,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la candidature et le montant restant sera co-porté par les Directions concernées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

RELATIONS INTERNATIONALES

35. Relations Internationales - Avenant n° 1 à la convention entre la Ville et la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention 2018-2020 passée avec la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté,
- de verser une subvention de 25 000 € pour 2019.

M. BIZE (2) et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 49

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

36. Relations Internationales - Attribution d'une subvention pour un projet international

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution d'une subvention de 800 € à l'Association Solidarité Douroula.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 52

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

MAITRISE DE L'ENERGIE

37. Maintenance des systèmes d'alimentation électriques sans interruption (ASI) de types onduleurs dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole - Constitution du groupement de commandes - Autorisation de signature de la convention constitutive

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes avec Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 52

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

VOIRIE

38. Reversement des recettes des forfaits de post-stationnement par la Ville de Besançon - Avenant 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention signée le 27 novembre 2018 entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole relative au reversement des recettes des forfaits de post-stationnement,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

M. FOUSSERET et Mme ZEHAFF, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

ENVIRONNEMENT / DÉVELOPPEMENT DURABLE

39. Rapport 2018 sur la situation en matière de développement durable

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport 2018 en matière de développement durable.

40. Aménagement du Jardin des Sciences - Plan de financement prévisionnel - Demande de subventions - Convention de financement entre la Ville de Besançon, l'Université de Franche-Comté et Grand Besançon Métropole

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter le co-financement de l'Université de Franche-Comté et à signer la convention de co-financement,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les co-financements de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de Grand Besançon Métropole, du Département du Doubs, de l'Etat, de l'Union Européenne et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

41. Accord cadre de réinsertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi de Grand Besançon Métropole pour la valorisation et l'entretien des espaces verts, naturels et forestiers

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif au lot 1 avec la société API25. La signature des accords-cadres des lots 2 à 4 entre dans la délégation accordée à M. le Maire pour accomplir certains actes de gestion courante par la délibération du 6 novembre 2017.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

42. Fusion des sites Natura 2000 de la «Moyenne vallée du Doubs» et de quatre cavités du réseau à cavités à barbastelles et grands rhinolophes de la vallée du Doubs - Avis de la ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à émettre un avis favorable au projet de fusion de sites Natura 2000 au vu du dossier de fusion présenté par la DREAL et de l'adéquation du projet avec les enjeux environnementaux de la ville en matière de préservation des chiroptères.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS

43. Bail emphytéotique au profit de la SAS Le Château de Germigney, 2 Place de la Première Armée Française

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le bail emphytéotique avec la SAS Le Château de Germigney,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ce bail emphytéotique.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

44. Mise à disposition de biens au profit du Syndicat Mixte Micropolis

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le procès-verbal de mise à disposition de biens.

M. FOUSSERET, M. MORTON et Mme WERTHE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

45. Travaux d'entretien, de grosses réparations et de réaménagements dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du CCAS - Autorisation de signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents à bons de commandes avec les entreprises retenues.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

46. Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine de Chalezeule -
Signature d'un avenant n° 2

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine de Chalezeule d'un montant de 40 819,95 € TTC avec l'agence d'architecture parisienne l'ATELIER PO & PO (groupement avec ETHIS et PMM).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

47. Travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées UNESCO - Poursuite de l'opération - Point financier et demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de l'avancement de l'opération et d'autoriser la poursuite du programme d'études et de travaux,
- d'approuver le plan de financement actualisé de l'opération,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de Grand Besançon Métropole et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les conventions éventuelles à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

CONTRAT DE VILLE

48. Contrat de Ville - Révision du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole - Signature du Protocole d'engagements renforcés et réciproques

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de protocole d'engagements renforcés et réciproques,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

49. Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Analyse des résultats de l'application sur la période 2007-2019

Ce rapport est reporté à une date ultérieure.

50. ZAC des Hauts du Chazal - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan financier arrêté au 31 décembre 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le bilan révisé au 31 décembre 2018 s'élevant à **48 390 K€ HT**,
- d'approuver l'engagement pour la Ville de Besançon sur l'opération des Hauts du Chazal à hauteur de **14 972 492 € dont 826 632 € de participation en nature**,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer l'avenant n° 18 modifiant la répartition de l'effort financier entre les co-concédants de l'opération des Hauts du Chazal constituant la «Collectivité publique cocontractante».

M. BODIN et M. SCHAUSS, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 2

51. ZAC des Hauts du Chazal - Avenant n° 1 à la convention de gestion du 4 décembre 2006 suite aux transferts de compétences eau-assainissement-chauffage urbain

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les nouvelles modalités de financement des réseaux d'eau, d'assainissement et de chauffage urbain de la ZAC Hauts du Chazal,
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon et d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à la signer.

M. BODIN et M. SCHAUSS, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 2

52. NPRU - Acquisition de garages au sein de la copropriété «Le Molière», 5 Place de l'Europe

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les acquisitions énoncées,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tout acte nécessaire à ces acquisitions.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

53. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre du NPRU de Planoise (missions d'architecte en chef, de maîtrises d'œuvre et autres études) entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, Néolia, SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et AKTYA

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, Néolia, SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et AKTYA pour les missions inscrites dans la convention,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

54. Vente par Néolia de 24 logements, quartier Montrapon à Besançon

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

55. Vente par Néolia de 35 appartements, 9B rue des Saint-Martin à Besançon

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

La séance est levée à 21 heures 25.

Hôtel de Ville, le 25 septembre 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,

Valérie LESOUEF.

Affiché à Besançon, le 26 septembre 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,

Valérie LESOUEF.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2019

«**M. LE MAIRE** : Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons démarrer. Nous avons le quorum, on peut délibérer valablement. Il n'y a pas de remarques par rapport au dernier Conseil ? Une remarque. Monsieur MOUGIN, allez-y.

M. Philippe MOUGIN : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur certains propos au cours du dernier Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Non, mais attendez, ce n'est pas ça que je vous demande. Je vous demande s'il y a des remarques par rapport au compte rendu. Est-ce que vous avez des remarques à faire par rapport au compte rendu qui ne serait pas fidèle ?

M. Philippe MOUGIN : Non, mais pour le contenu.

M. LE MAIRE : Non, mais ce n'est pas l'objet de ma question. Si vous n'êtes pas en accord avec ce qu'il y a dedans, vous le dites, et vous demandez qu'on modifie, mais c'est un compte rendu, on ne refait pas un Conseil bis.

M. Philippe MOUGIN : Non, mais je voudrais quand même dire un petit mot, s'il vous plaît, parce que...

M. LE MAIRE : Pardon ?

M. Philippe MOUGIN : Je voudrais dire quand même un petit mot, parce qu'il y a eu des propos blessants, calomnieux même.

M. LE MAIRE : Vous prendrez la parole... vous ferez un cavalier, et vous direz ce que vous avez à dire dans le cadre du Conseil. Il n'y a aucun problème, je vous laisserai vous exprimer. Simplement, là, ce n'est pas ma question. Il y a le quorum, oui, il n'y a pas de remarques par rapport au compte rendu, non.

Je nomme Patrick BONTEMPS secrétaire de séance. Et j'ouvre donc la séance. Ce Conseil risque d'être un peu long ce soir, il y a beaucoup de sujets, et un certain nombre d'entre vous m'ont dit qu'ils devaient aller au Festival de musique.

Puis il y a aussi la rentrée des étudiants.

Je voudrais dire aussi que j'ai eu un certain nombre de remarques de la part de collègues qui m'ont dit, concernant les rapports 54 et 55 sur Néolia, qu'ils n'avaient pas eu l'ensemble des informations en Commission. J'ai donc, pour éviter tout souci, décidé de retirer ces deux dossiers qui sont donc retirés de l'ordre du jour. J'en ai parlé avec l'adjoint aussi qui m'a dit qu'il n'y avait pas eu suffisamment d'informations pour Néolia. C'est un avis facultatif, donc je retire ces deux dossiers.

Pour démarrer cette séance, je voudrais tout d'abord rendre un hommage à Jean-Jacques DEMONET. Jean-Jacques DEMONET est né en 1949 ; c'était un homme dévoué, au service des autres, et au service du handicap en particulier, en témoigne d'ailleurs son parcours associatif. Il a effectué, à nos côtés, à mes côtés, 13 années de mandat municipal et communautaire. Il était reconnu pour être d'une nature aimable, bienveillante, et d'une exceptionnelle bonne humeur malgré toutes les vicissitudes que lui entraînait sa maladie. Il était apprécié de façon unanime. Il est nommé pour la première fois en 1993, administrateur du CCAS, en tant que représentant des associations de personnes handicapées. Engagé au service des Bisontines et des Bisontins, il était très investi dans la vie associative à Besançon. Il fut, vous le savez, délégué départemental de l'APF, dont il fut même un des représentants national, et plus récemment, jusqu'à la fin de sa vie, il était le Président du centre omnisports Pierre CROPPET.

En 2003, le travail de concertation qu'il avait mené avec les services de la Ville et les associations ont abouti à la signature de la charte Ville associations handicap, et il a créé, en 2004, avec les services, entre autres avec le CCAS, le forum du handicap et développé le e-mag Handi-Actu en 2006. Il était aussi, vous le savez, treizième vice-président compétences transports, déplacement accessibilité, où il a mis en place cette Commission qui travaille beaucoup actuellement, la Commission intercommunale

d'accessibilité. En 2008, réélu, il était toujours à mes côtés en tant que Conseiller Municipal, et avait participé activement d'ailleurs, au développement, vous vous en souvenez, du raid Handi-Forts. C'était un homme absolument exemplaire. Je veux lui rendre cet hommage. Je tenais aussi à associer à cet hommage son épouse, Colette DEMONET, qui était une femme absolument remarquable, qui était avec lui en permanence. Elle était toujours avec lui, et ne l'a pas quitté pendant les... je crois, 40 ans qu'ont duré... pratiquement 40 ans qu'a duré sa maladie. À la mémoire de Jean-Jacques, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée)

Je vous remercie.

Je voudrais ce soir vous présenter Alban SOUCARROS qui devient Directeur général adjoint des services du pôle action sociale et citoyenneté. Monsieur SOUCARROS, qui est là, est administrateur territorial suite à sa réussite au concours de l'année 2020 ; il détient par ailleurs un Master management du secteur public, acquis à l'IEP de Lyon. Alban SOUCARROS est un adepte des sports *outdoor*. C'est un participant assidu d'ailleurs du Trail des Forts. Il dirige donc désormais le pôle action sociale et citoyenneté comme Directeur général adjoint des services et Directeur général des services du CCAS, sur ce pôle qui comprend outre le centre communal d'action sociale, la Direction de la vie des quartiers, la Direction de l'hygiène santé. Donc, bienvenue parmi nous cher Monsieur SOUCARROS. Mais ce n'est pas un nouveau venu ici, il a déjà travaillé, il était, entre autres, dernièrement, à la Préfecture, donc il connaît bien le contexte...

Je voudrais aussi dire que Patrick ISELY, le rédacteur en chef de BVV, qui a longtemps d'ailleurs été un journaliste sportif du côté de Reims -me semble-t-il- et qui après 16 ans de carrière BVV va donc partir vers une retraite active, bien méritée.

Tout comme va partir aussi Christine LINIGER, chargée de la gestion aux Assemblées. Est-ce qu'elle est là ? Christine est arrivée à la Ville le 1^{er} août 1977, dans un emploi de sténodactylo à l'époque, au Secrétariat général. Elle a fait toute sa carrière dans ce qui va devenir l'administration générale, où elle a évolué dans ses fonctions jusqu'à son poste actuel. C'est un agent de grande valeur qui quitte la collectivité, très discrète, mais aussi très efficace. Elle n'aime pas les discours. Je voulais saluer votre belle carrière ici, puisque c'est votre dernier Conseil Municipal, puisque vous allez partir début octobre. Merci pour ce que vous avez fait.

(Applaudissements)

Ce rapport est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

« **M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 3

Commission Consultative des Services Publics Locaux - Désignation de nouveaux représentants

« **M. LE MAIRE** : La liste vous est donnée. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ça ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 4

Exercice 2019 - Décision modificative n° 2

« **M. LE MAIRE** : La décision modificative vous est expliquée en détail. On peut répondre à des questions, s'il y en a. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Jacques GROSPERRIN : C'est l'occasion justement de pouvoir échanger sur la taxe d'habitation, parce que dans le cadre du projet de la loi de finances 2020, il y a beaucoup d'inquiétudes. On sait qu'il y a une suppression, en 2020, du dernier tiers de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers. On sait qu'il y aura ce qu'on appelle une nationalisation de cette taxe d'habitation qui va être payée par les 20 % restants en 2021, avec une suppression qui va s'étaler de 2021 à 2023.

On nous dit également qu'il y aura une compensation en 2021 pour les communes, par le transfert de ce qu'on appelle « la taxe foncière des propriétés bâties », qui était une taxe qui était reçue, récoltée par les Départements, avec un coefficient correcteur, un financement complémentaire qui est non précisé à ce jour. Alors il y a un certain flou que le Comité des finances locales qui s'est réuni le 23 juillet a encore accru. Il y a une incertitude sur la solution du dégrèvement, il y a une inquiétude sur la situation actuelle, et puis surtout, sur l'impasse budgétaire - on parle de bombes à retardement du Département, parce que le Département perdant cette taxe-là aura, paraît-il, même s'il y a actuellement une concertation forte de la part Département, Région, etc., qui se sont réunis, et puis qui veulent lutter contre, et André LAIGNEL, également que vous connaissez bien - sur le transfert d'une part équivalente de la TVA, en sachant que le problème de la TVA, c'est une recette qui est dépendante essentiellement de la croissance, de l'activité en tout cas économique d'un pays. Donc c'est quelque chose qui est, à ce jour, pas toujours bien circonscrit en tout cas. Alors il y a un renforcement des inégalités entre communes riches et communes pauvres, puis possibilité, on l'a toujours dit, de rupture de lien, de ce qu'on appelle ce lien entre l'impôt et le lien des citoyens. À ce jour, on sait qu'il manque 1 Md€ pour les communes, et ce milliard d'euros n'est pas précisé par le gouvernement.

Ce remplacement de cette taxe, je l'ai dit, dépend essentiellement de la TVA. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est une bombe à retardement, je l'ai répété. Et il y a ce qu'on appelle un risque de ciseau important en cas de retournement conjoncturel, et aucun pouvoir de taux. Donc il y a ce qu'on appelle les effets de bord qui sont non mesurés en termes de péréquation, et ça aura des conséquences importantes en matière fiscale et de péréquation. Donc vous aurez compris que nous sommes inquiets, parce qu'il y a une perturbation forte et non maîtrisée à ce jour d'une multitude d'indicateurs qui impactent nos budgets, en tout cas, les budgets de la Ville de Besançon. On a les indicateurs et les budgets sur le potentiel fiscal, le coefficient d'intégration, le système de péréquation, et puis d'impact bien sûr sur ce qu'on appelle la dotation.

Donc moi, je suis inquiet sur l'absence de réponse sur toute une série de sujets -pas de vous Monsieur le Maire- qui impactent directement les moyens alloués à la vie quotidienne de Besançon. Et connaissant votre implication et votre rapprochement en quelque sorte, avec le Président de la République et l'ensemble du gouvernement et de ses ministres, je souhaiterais partager avec vous ces inquiétudes, et surtout, avoir votre sentiment pour la construction des budgets prochains qui seront bien sûr sous d'autres responsabilités, mais qui quand même, quelque part, vous impactent. Et je connais toute votre envie et votre sérieux de vouloir faire en sorte que la Ville de Besançon puisse continuer à être gérée, à rester au moins ce qu'elle est, et puis peut-être aussi être développée dans d'autres axes et d'autres directions, mais de manière très efficace.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Pour compléter un petit peu les propos de Jacques GROSPERRIN par rapport à cette DM, il y a plusieurs points qui ont attiré notre attention, et je vais m'en expliquer. Le premier point, on le retrouve, je crois que c'est page 2 notamment, sur un chiffre très précis au titre de l'énergie, en vue des réalisations à venir, où on nous parle d'une étude à hauteur de 46 000 €. On vous a déjà rappelé, à plusieurs reprises, ici au Conseil Municipal, que nous avons au sein de nos services des compétences directes, peut-être qu'il serait aussi intéressant en termes de valorisation aussi de pouvoir mettre à contribution nos services sur certaines études. En tout cas, ça a attiré notre attention par rapport à ça.

Autre point par rapport à la DM, et un point de vigilance, là, qui est une réelle déception, et je vais le lier avec le dossier numéro 24 qui concerne les subventions aux clubs sportifs. Vous me direz, c'est une

histoire de sémantique, moi, je ne parle jamais de subvention, je parle toujours d'accompagnement aux projets. Pourquoi ? Parce que nous allons voter dans cette DM, vous proposer au vote dans cette DM 106 950 € pour le sport de haut niveau. Et malheureusement, dans tout cela, on n'a pas été en mesure d'accompagner le CPB, et malheureusement dans tout cela, et c'est pour ça que je le lie avec le dossier 24, nous ne prenons pas en compte réellement, sur l'Olympique Bisontin, qu'aujourd'hui, l'équipe fanion et l'équipe phare de l'Olympique Bisontin, ce sont les féminines qui évoluent en fédérale 1. Alors on va faire une rallonge, on est passé de 47 000 € à 10 000 €. Là, on va faire une rallonge exceptionnelle de 10 000 € supplémentaires pour porter le club, une aide à 20 000 €. Mais je trouve ça un petit peu contradictoire par rapport à la politique municipale de ne pas avoir intégré à un moment donné le CPB, et de ne pas avoir intégré notamment l'équipe féminine de l'OB.

Mon troisième point est plus spécifiquement cette fois-ci sur le CHU. Et là, c'est une question qu'on vous pose. On vous a accompagné dans cette démarche, même si c'est une compétence plutôt d'État, sur cette pluriannualité d'accompagnement du CHU à hauteur de trois fois 500 000 € pour apporter une aide aux matériels, à l'innovation, d'1,5 M€. Avez-vous des retours ? Parce qu'on a vu Mme BUZYN nous faire des annonces sur son plan d'action par rapport aux hôpitaux ; concentration sur les urgences, 750 M€ qui sont alloués. Mais avez-vous, en lien direct ici avec l'ARS, des retours sur l'accompagnement de l'ARS par rapport à ces sujets thématiques qui sont l'accompagnement à l'innovation, à l'achat de matériels que nous allons faire.

Et puis mon dernier point, et là, on peut le lier aussi avec le point -je crois que c'est le point 46- le dossier 46, c'est concernant la piscine de Chalezeule. Dans la DM, nous avons 150 000 € d'accompagnement d'une extension, je ne sais plus comment c'est matérialisé exactement dans le dossier. On voit dans le dossier 46 qu'il y a un dépassement encore de 46 000 €. Est-ce que vous pouvez nous apporter des éléments par rapport à cela ? Parce qu'on s'y perd un petit peu sur la piscine de Chalezeule en termes d'investissements très précis sur la finalité de l'espace, même s'il fallait bien sûr ouvrir, et vous avez bien fait de le faire, avant l'été, et bien sûr, la canicule vous a donné raison par rapport à cela et par rapport à la population. Mais par contre, on s'y perd un petit peu sur tous ces chiffres qui viennent gonfler à chaque fois la partie.

M. LE MAIRE : Abdel pourra répondre plus dans le détail. Concernant la piscine de Chalezeule, je crois qu'il y a eu un souci. Des études avaient été faites pour ôter l'amiante, désamianter. Il y a de l'amiante qui a été retrouvé, il a fallu faire des travaux supplémentaires. Et je crois qu'Abdel pourra le dire, puisque nous avons eu des soucis pour terminer dans les délais. Si, il y a eu des travaux supplémentaires.

Il dit qu'il y a eu des difficultés. Ce que je sais surtout, Monsieur FAGAUT, c'est que la piscine de Chalezeule, on a bien fait de l'ouvrir. On a bien fait de l'ouvrir, parce qu'effectivement, il y a quand même eu une grosse fréquentation avec la canicule, et si nous ne l'avions pas ouverte, effectivement, ça aurait été peut-être assez dramatique pour toutes celles et tous ceux qui ne partent pas en vacances.

Concernant effectivement les avenants, si vous voulez répondre, Catherine peut peut-être donner quelques précisions. Moi, j'avais vu les services effectivement lorsqu'il y avait ce problème d'amiante. Il y a peut-être eu d'autres sujets. Concernant le CHU, je n'ai pas les chiffres en tête, mais je les ai déjà donnés dans ce Conseil, je peux vous les redonner. L'État a apporté des aides très, très substantielles, très importantes.

M. Abdel GHEZALI : Il y avait 15 M€.

M. LE MAIRE : Oui, mais je crois même, il y avait plus que ça. Il y avait au moins 15 M€ pour l'achat de matériels, donc c'est quelque chose pour aller plus vite, et surtout, pour maintenir un très bon niveau de performance de notre CHU, pour qu'il reste tout simplement attractif. On a un très bon CHU, vous le savez, qui n'a pas à rougir de ce qu'il fait, au contraire, il peut être fier de ce qu'il fait. Avec un Établissement Français du Sang qui est absolument remarquable, avec des spécialistes, des équipes qui sont fantastiques, un personnel aussi fantastique qui est très dévoué, et donc je crois que par rapport au CHU, c'est un *one shot* que nous avons fait, c'est trois fois 500 000 €. Je profite de cette occasion pour vous dire que j'ai transmis aussi cette demande à la Présidente du Département. Je sais qu'elle est très attachée aussi à la qualité des soins ici, au CHU. En fait, vous interveniez pour demander effectivement si elle pourra nous répondre...

M. Ludovic FAGAUT : Vous avez fait de même sur les autres Départements.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr, entre autres au niveau du Jura, où j'ai rencontré le Président du Conseil départemental du Jura qui m'a dit y être favorable, sur le principe. Je n'ai pas rencontré encore la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, mais le Jura, je l'ai fait, et le Président PERNOT m'a dit qu'il était très favorable. Il y a une lettre qui est en cours d'expédition au niveau du Jura.

Alors concernant les études, au moins, je suis d'accord avec vous sur un point, nous avons de très bons services, et les services font toutes les études, et les font bien. Et là, il y a des études certainement spécifiques qu'il faut faire, et pour lesquelles nos services ont peut-être besoin qu'on les soutienne. Et puis surtout, ils ont beaucoup de travail, les services. Donc je crois qu'on essaye globalement, que ce soit les services qui font les études, dans beaucoup de domaines, dans les domaines d'une part des grands travaux, dans le domaine de l'énergie, mais quelquefois, on fait aussi appel à des cabinets spécialisés lorsque ce sont des problèmes très pointus.

Concernant la question de M. GROSPERRIN, d'abord, que les choses soient claires, ce n'est pas les 20 % restants qui vont payer les 80 % qui vont être exonérés. Ça, on le sait que ce n'est pas ça, faute de quoi un certain nombre dans cette salle pourrait se faire effectivement du souci. Non, ce n'est pas cela. Il y a un certain nombre de dispositions qui sont en train d'être discutées, nos associations -celle que je co-préside, France Urbaine est très au point sur ce dossier-là- il y a des rencontres quasi permanentes au niveau du Président et de la Commission des finances locales. Ils se rencontrent pour faire en sorte que pendant la loi de finances, on puisse apporter un certain nombre de précisions, mais je crois que là, il y a tout un travail parlementaire qui est à faire au niveau du Sénat, au niveau aussi de l'Assemblée nationale, de la Commission des finances. Un travail qui est à faire pour répondre à vos inquiétudes, que l'on peut comprendre. Et je pense que ces inquiétudes seront relayées. En tout cas, moi, je les relaierai au niveau national, même si je sais qu'on en parlait déjà beaucoup. Il n'y a rien de défini pour l'instant aujourd'hui, si ce n'est qu'il y a une écoute quand même assez attentive du gouvernement par rapport à un certain nombre de demandes des associations. Et puis j'ai entendu dire, je suis même sûr que le Président de la République allait au Congrès des Maires, et je crois que s'il y a des annonces à faire, c'est certainement à ce moment-là qu'il fera les annonces.

M. Christophe LIME : Par rapport à cette DM, on a deux remarques. La première, c'est dans la suite de notre déclaration, y compris la déclaration qui vient d'être faite sur le CHU, sur notre interrogation, puisqu'on s'était abstenus sur cette subvention. Je le répète, parce qu'on nous met toujours en opposition par rapport à la qualité des soins, à la qualité du personnel et l'engagement, ce n'est absolument pas ça qu'on remet en cause, c'est le fait de rentrer dans une compétence qui n'est pas la nôtre. On l'a déjà fait, parce qu'on était obligé de le faire, et contraint et forcé, et de plus en plus au titre de l'université, puisque c'est maintenant plusieurs millions d'euros que le Grand Besançon met. Notre inquiétude, c'est que demain, sur le CHU, ce soit la même politique, et partant du principe que là aussi, l'université est indispensable à la vie d'une Région telle que la nôtre, le CHU est quelque chose aussi d'indispensable, mais chacun doit payer et assumer l'ensemble de ses responsabilités.

Le deuxième point, c'est la somme qui nous semble extrêmement faible sur la gestion de la crise climatique, sur ce qu'il s'est passé depuis quelques étés, tout particulièrement sur nos écoles et sur nos crèches. La difficulté que nous avons, c'est que nous avons une chaleur qui arrive de plus en plus tôt. C'est-à-dire que jusqu'à maintenant, on avait à gérer quelquefois quelques jours fin juin, début juillet, avec une période scolaire qui n'est quand même pas toujours la plus chargée, qui permettait aux enseignants de pouvoir gérer une chaleur importante à l'intérieur des bâtiments. Cet été, on a vu que dès fin mai, la chaleur est venue d'une façon importante, donc on a eu des enseignants, on a eu des élèves, on a eu des bébés à l'intérieur de nos crèches qui ont eu à subir des chaleurs importantes, et nous, on considère que 175 000 € -pour ceux qui savent ce que c'est que l'entretien de bâtiments-, ce n'est rien du tout. Et nous, on espérait, dans les quelques millions d'euros qui étaient disponibles, avoir une somme plus importante immédiatement en application. Même s'il y a des engagements sur 2020, on espérait un geste important qui est attendu de la part des enseignants et des parents d'élèves, ou de ceux qui mettent leurs enfants dans les crèches.

M. LE MAIRE : Alors, je vais redire à Christophe LIME ce que j'ai dit déjà en Municipalité, mais comme vous n'êtes pas tous en Municipalité, je vais vous le redire, que vous le sachiez. C'est que sur le fond, nous sommes tous d'accord qu'il faut que nous fassions un effort particulier au niveau des écoles, et au niveau des crèches pour lutter contre la chaleur. Cette somme-là, c'est une somme qui va être utilisée d'ici la fin de l'année. Il ne sert à rien, si ce n'est que pour faire de la mousse médiatique, de dire : « Effectivement, on va mettre beaucoup d'argent, sachant qu'on ne l'utilisera pas ». Donc cet argent-là, il sera utilisé dans des crèches, Rosa REBRAB s'est d'ailleurs exprimée à plusieurs reprises à ce sujet, Catherine THIEBAUT aussi. Donc par rapport à ça, on va mettre de l'argent là, l'utiliser jusqu'à la fin de l'année. Et ensuite, j'ai dit qu'effectivement, dans le cadre du budget, comme le budget de cette Ville est quand même un budget plutôt bien géré, et que nous avons quand même quelques possibilités, nous ferons un effort particulier effectivement sur les crèches et les écoles. J'ai d'ailleurs demandé aux services déjà, et ça doit être fait, certainement, de travailler par rapport à ça, d'identifier un certain nombre d'écoles. On ne pourra pas tout faire d'un seul coup, mais d'identifier effectivement les lieux qui nous apparaissent comme étant des lieux prioritaires. Donc oui, c'est un effort qui va être fait jusqu'à la fin de l'année, mais oui, je me suis engagé, tu le sais, Christophe, pour faire en sorte qu'on aille au-

delà. Avec les températures que nous avons actuellement, ça paraît effectivement totalement nécessaire.

Mme Anne VIGNOT : Pour autant, face à l'urgence dans laquelle nous nous trouvons, et la récurrence des canicules, on redit quand même qu'il est nécessaire qu'on redouble l'action auprès des établissements scolaires, et des établissements des crèches et de la petite enfance, parce que ça devient quelque chose d'ultra-urgent, qu'il est nécessaire qu'on mette tout en œuvre pour qu'on protège ces enfants ainsi que leurs enseignants et encadrants.

M. LE MAIRE : Mais est-ce que ce n'est pas ce que je viens de dire là ?

Mme Anne VIGNOT : Non, mais je dis simplement qu'on demande vraiment une urgence sur ces questions-là.

Je voudrais juste revenir sur la ligne que M. FAGAUT a soulignée tout à l'heure. Je voudrais juste faire un petit point de lecture. Il est écrit qu'il y a « plus de 100 000 € de crédit complémentaire au titre des dépenses d'énergie au vu de réalisation, plus de 46 000 € de frais d'études qui n'ont rien à voir avec l'énergie ». C'était juste une petite lecture.

M. LE MAIRE : Concernant l'aide aux clubs sportifs, concernant le CPB, le Club Pugilistique Bisontin et l'OB, je passe peut-être la parole à Abdel. Je crois qu'on a quand même fait des efforts, me semble-t-il.

M. Abdel GHEZALI : Oui, c'est le point 24. J'attendais le point 24, mais puisque la question est posée maintenant, je vais y répondre. Alors concernant ce que M. FAGAUT a annoncé, déjà sur l'OB, M. FAGAUT, on échange assez souvent là-dessus. Vous parlez souvent de critères, et en fonction des montées et des descentes, vous savez que l'équipe première de l'OB masculine redescend en régionale, et que l'équipe féminine sera en fédérale 1. On a vu avec le club, et on ajoute 10 000 € pour l'équipe féminine. Je crois de mémoire que le coût pour l'année, pour l'équipe féminine doit être de 30 000 ou 35 000 €, donc je trouve que la Ville joue pleinement son rôle en mettant 10 000 €. Alors on parle de subventions, mais évidemment qu'on verse des subventions, mais on accompagne un club, et on accompagne un projet comme d'autres collectivités. Et donc on ajoute 10 000 € pour l'équipe féminine, et je trouve qu'on n'a pas à rougir de la position de la Ville concernant l'OB.

Concernant le CPB, il faut savoir quand même que le CPB est, au niveau de la Ville, le club en sport individuel le plus aidé. On a toujours été au rendez-vous, on attribue des subventions, et on met à disposition aussi des locaux, rue Bersot, que vous connaissez. Et donc sur le CPB, on était à 57 000 € entre le sport de haut niveau et le sport amateur. On les a accompagnés, alors on nous demande toujours plus concernant les clubs, et donc ils seront à 35 000 €.

M. LE MAIRE : C'est ça, 35 000 €.

M. Abdel GHEZALI : 35 000 € en D3, en sachant que normalement, sur un club qui redescend de deux niveaux comme ça, ça devrait tourner autour de 12 000 ou 15 000 €, et pour ne pas mettre le club en grande difficulté, on est à 35 000 € pour le CPB, et donc on tient aussi compte du niveau d'évolution du club.

M. LE MAIRE : Je te remercie. On peut ajouter aussi que pour le rugby, alors c'est autre chose, mais on a pris en compte leurs demandes, parce que le rugby, c'est un sport qu'on aime bien aussi à Besançon. On a pris leurs demandes, je rappelle quand même que nous avons investi des centaines de milliers d'euros voire de millions d'euros dans le stade des Orchamps, et c'était justifié. Et en plus, c'était d'autant plus justifié qu'ils n'étaient pas chaque semaine devant la porte de l'adjoint ou devant la porte du Maire pour râler. On leur avait fait des promesses, on a tenu nos promesses, ils ont été, du côté des installations sportives, très, très soutenus, et ils le reconnaissent d'ailleurs. Mais le CPB, c'est un club dont nous sommes fiers, et les filles aussi.

Est-ce qu'il y a des abstentions par rapport à ça ?

Alors, les abstentions : 13.

M. LE MAIRE : Des oppositions ? C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 5

Exercice 2019 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances

« **M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 6

Evolution des régimes indemnitaires

« **M. LE MAIRE** : Carine MICHEL est retenue à une réunion professionnelle au Conseil Départemental.

M. Michel OMOURI : Lors du débat qu'on a eu au mois de mars sur le régime indemnitaire des policiers municipaux sur le terrain, on avait vu que le taux était de 19 %, et on avait demandé, l'Opposition, à ce qu'on réévalue ce taux. Je vois qu'il est à 20 %. Donc je tiens à saluer ce geste, parce que c'était important, autant pour la police municipale administratif et de terrain. Donc c'était important que ce taux soit réévalué. Quand ça va bien, il faut savoir le dire aussi.

M. LE MAIRE : Merci, mais je savais que vous alliez dire que c'était grâce à vous.

Ce que je peux dire quand même, c'est qu'on essaie de faire les choses d'une façon cohérente, et lorsqu'on a eu cette demande des policiers municipaux qui a été transmise par un défenseur vaillant, c'était Danièle POISSENOT -qui ramenait souvent ça sur le tapis-, lorsque nous avons vu ça avec la Direction des ressources humaines, on a dit qu'on regardait globalement le problème des régimes indemnitaires, parce que se posait le problème des policiers, mais aussi d'autres catégories, spécialement des catégories C, et donc il fallait qu'on ait une vision globale, et que nous ferions une proposition donc pour avoir une vision globale de ce problème. C'est pour ça que ça a mis un peu de temps, mais si tout le monde est d'accord, je pense que les policiers municipaux font effectivement un excellent travail -mais comme l'ensemble des services-, et que malgré les difficultés que nous pourrions connaître, mais que nous ne connaissons pas au niveau budget, eh bien effectivement, on a accepté de passer cette prime, de la passer au montant maximum. Il y a eu un dialogue aussi, et je veux remercier les organisations syndicales qui ont dialogué avec la Direction du personnel, avec l'adjointe, aussi au niveau de l'Agglo avec le vice-président BAULIEU et avec le CCAS.

M. Christophe LIME : Très rapidement, on salue aussi le travail qui a été réalisé sur ce régime indemnitaire. On n'est pas des fans du régime indemnitaire, mais ça fait partie d'une discussion possible à l'intérieur des évolutions salariales, mais on s'abstiendra par principe, parce que vu l'évolution des salaires dans la fonction publique, qui sont égales à zéro, on considère que dans le cadre de l'évolution des salaires sur la fonction publique, nous ne sommes pas à la hauteur, mais ça ne relève pas de notre responsabilité, c'est pour ça qu'on ne fera que de s'abstenir. Mais on salue bien entendu le travail qui a été réalisé à l'intérieur de notre collectivité.

M. LE MAIRE : Je voudrais quand même souligner la qualité du dialogue social qu'il y a au niveau de la Ville, les rapports qu'il y a effectivement entre les services de la Ville, du CCAS, de l'Agglo, enfin de la Communauté Urbaine aujourd'hui, et avec les organisations syndicales. Ils défendent les intérêts, c'est normal, mais je crois qu'on a aussi des écoutes attentives, et quand on discute sereinement, on avance.

Donc je mets ce rapport au vote. J'ai compris qu'il y avait quelques abstentions. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Dix abstentions. Il y a des oppositions ? C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 7

Réévaluation de la rémunération d'agents contractuels en contrat à durée indéterminée

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 8

Ajustement technique suite à une procédure de recrutement (Direction Communication)

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? Je n'en vois pas. Pas d'abstentions ? C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 9

Actualisation de la liste des emplois permanents - Evolution de deux postes d'assistants de bibliothèque en poste de bibliothécaire et d'agent du patrimoine auprès de la Direction Bibliothèque et Archives

« **M. LE MAIRE** : On actualise la liste des emplois permanents. Ça, c'est un exercice qu'on fait régulièrement. Pas de remarques ? C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 10

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative, de deux postes d'ATSEM pour le pool d'ATSEM remplaçantes, d'un poste d'animateur référent pour le pool d'animateurs référents remplaçants auprès de la Direction de l'Education

« **M. LE MAIRE** : Toujours pareil, pas de remarques : une abstention. C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 11

Demande de réactualisation du plan de gestion, de conservation et de développement durable 2019-2024 du bien «Fortifications de Vauban» inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

« **M. LE MAIRE** : C'est habituel, on fait ça tous les trois, quatre ans. Je ne sais plus exactement, mais régulièrement, on remet à niveau le plan de gestion. Cinq ans.

M. Pascal BONNET : M. le Maire, nous arrivons bientôt à la fin de ce mandat, et le combat que vous avez mené pour obtenir la reconnaissance au patrimoine mondial de l'œuvre de Vauban, et en particulier de notre patrimoine à Besançon, a été un des éléments importants de vos mandats, et c'est un combat que vous avez mené, et dont on peut se féliciter, tous les Bisontins.

On a eu après des inquiétudes ou des déceptions quant à l'impact qu'avait pu avoir ce classement à l'UNESCO, et la manière dont la Ville a pu en tirer le bénéfice.

Je voudrais savoir, qu'est-ce que vous pensez aujourd'hui de cet impact, qu'est-ce que vous attendez encore plus de ce classement ? On aura sans doute, lors du prochain Conseil, une présentation par M. MORTON de la saison touristique, la Citadelle et l'œuvre de Vauban étant des éléments majeurs de notre attractivité touristique. Je voudrais savoir qu'est-ce que vous avez à nous dire aujourd'hui, à quelques mois de la fin de ce mandat, de Vauban à Besançon.

M. LE MAIRE : Eh bien je sais que Vauban à Besançon... J'avais toujours dit que c'était entre 5 - 10 - 20 %, que c'était très difficile à évaluer. Ce que je sais aussi, c'est que lorsqu'il y a eu des années difficiles en matière touristique, la Citadelle a baissé d'une façon beaucoup moins significative que d'autres lieux, parce que je pense qu'il y avait effectivement l'effet Vauban.

Aujourd'hui, nous sommes quand même reconnus au niveau international. Je rappelle que juste l'année dernière, je crois qu'il y a eu deux ou trois émissions. Il a dû y avoir « Des racines et des ailes », il a dû y avoir « L'échappée belle », je crois, et encore une autre émission, pendant lesquelles on a parlé longuement de Vauban. Nous sommes connus pour cela. Nous faisons un travail aussi qui est de qualité au niveau de l'association, qui est reconnu donc au niveau national, et qui fait que nous sommes plutôt bien vus du côté du Ministère de la Culture, ce qui est important. Thierry MORTON, je lui passerai la parole, et puis il fera un bilan rapidement de l'activité touristique, je pense au prochain Conseil Municipal. Et vous verrez que cette année a été, malgré la chaleur, ce qui est un handicap, ça a été plutôt une bonne année pour la Citadelle, et je crois que tout cela, c'est le patrimoine mondial qui nous l'amène, avec aussi tout le travail qui est fait entre autres au niveau de nos collections vivantes du Jardin zoologique.

Donc c'est très difficile à dire, pour répondre à votre question. C'est 5 - 10 - 15, on n'en sait rien.

Ce que je sais quand même, ce que vous pouvez voir vous-même, il y a de plus en plus de touristes étrangers ici à Besançon. Les touristes étrangers, de plus en plus, ils passent une nuit, ce qui est très bien. Ils viennent dans un ou deux hôtels de la Ville que nous connaissons bien, il y a des touristes qui viennent d'Asie, d'Extrême-Orient qui viennent ici, et qui ajoutent donc au flot de touristes. Donc c'est plutôt bon, ils vont à la Citadelle. Alors après, dire combien exactement ça fait... Je vais vous dire M. BONNET, je peux vous dire 15 % ; c'est incontrôlable de toute façon. Moi, quand je vois les restaurateurs, lorsque je rencontre des hôteliers, ils me disent : « *Nos chambres, notre taux d'occupation, il augmente* ». Les restaurateurs, ils ont effectivement beaucoup de monde sur leurs terrasses et dans leurs restaurants, lorsque, effectivement, ils sont ouverts.

M. Thierry MORTON : Sur la question de l'UNESCO et de la Citadelle, c'est vrai qu'on a continué un travail de prospection, et à la fois de communication sur le site. Il faut dire que depuis, on travaille en proximité très étroite avec Atout France, donc avec qui nous avons conventionné un certain nombre d'actions et qui tendent à démontrer que des visiteurs effectivement ou des touristes étrangers qui passaient à côté parfois de Besançon, maintenant s'y arrêtent. Donc le travail de fond commence à payer.

Et puis il y a également, sur l'ensemble des sites UNESCO, parce que ce n'est pas propre à Besançon, on sait que sur l'ensemble de la région Bourgogne, les sites UNESCO ont demandé aussi à avoir un travail en commun, partagé, tant sur l'expérience de recherche de touristes nouveaux, de

communication, d'image, et que ce travail est donc conduit de concert avec le CRT, et de belle manière, puisque des documents, des publics cibles ont été travaillés directement avec le CRT, et en faisant valoir les atouts de chaque site. D'ailleurs, une plaquette et un site ont été mis en place pour valoriser l'ensemble des sites UNESCO. Alors évidemment, on ne parle pas que de la Citadelle, mais je crois que la Citadelle doit s'inscrire dans une logique de grande région, dans le patrimoine incontournable à visiter pour les touristes qui ne viennent parfois qu'en Côte-d'Or. Eh bien il y a peut-être possibilité de continuer jusque dans le Doubs, et l'inverse. Donc une région en plus avec un patrimoine exceptionnel doit se renforcer et mutualiser ses moyens de communication, parce qu'on sait quand même que tout cela a un coût.

Sur la tendance, effectivement, M. BONNET, on vous donnera les résultats au prochain Conseil Municipal. Les chiffres sont plutôt bons. Ce que je peux vous dire en tout cas, particulièrement sur les nuitées, on a eu des variations, mais globalement, on est sur un solde très positif et il faut attendre les derniers chiffres de l'INSEE, donc c'est pour ça qu'on ne veut pas les communiquer maintenant. On a, pour le moment, de sûrs, que les chiffres du premier trimestre, mais qui étaient déjà avec une tendance à la hausse. Mais vous aurez dans le détail les chiffres de fréquentation de l'ensemble des sites de notre Ville.

M. LE MAIRE : Bien, merci. Donc au prochain Conseil.

M. Thierry MORTON : Juste un tout petit point, on peut le dire dès maintenant, que la localisation de l'Office du tourisme en cœur de Ville a été une bonne chose, un succès. Je ne sais pas s'il faut appeler ça un succès, en tout cas, quelque chose de réussi, puisque nous avons multiplié par trois le nombre de visiteurs, de touristes et de demandeurs de renseignements sur le cœur de Ville. Donc je crois qu'il y avait du sens à ça. En plus, ça a ramené les touristes avec une proximité par rapport au commerce. Donc on vous tirera les éléments clés de ce travail, également au prochain Conseil Municipal, mais d'ores et déjà, on sait que les chiffres sont, en termes de fréquentation pour l'Office du tourisme, avec une hausse très, très forte.

M. LE MAIRE : Bien. Pas d'autres remarques ? Quels sont ceux qui s'opposent ? C'est unanimité, j'imagine. Très bien. C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 12

Renouvellement de la convention «Ville d'art et d'histoire»

« **M. LE MAIRE** : Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 13

Musée du Temps - Convention de partenariat avec la Ville de Langres pour les rencontres philosophiques de Langres 2019

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 14

Musées du Centre - Conventions-cadres avec le CHU, le SPIP du Doubs-Jura/CSL/Maison d'Arrêt de Besançon, La Boutique de Jeanne Antide, le CLA, le Fonds de dotation PAIDEIA et l'association PARI

« **M. LE MAIRE** : C'est entre autres pour permettre à des personnes qui ne vont pas souvent dans les musées de pouvoir accéder à la culture, par des expositions de musées hors les murs souvent, ou des opérations spécifiques. Pas de remarques ? C'est donc adopté à l'unanimité ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 15

Acquisitions d'œuvres d'art pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Demande de subventions

« **M. LE MAIRE** : C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 16

Direction Citadelle-Patrimoine mondial - Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et l'Entreprise PATEU ROBERT

« **M. LE MAIRE** : Du mécénat de compétences ! C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 17

Direction Citadelle-Patrimoine mondial - Droits d'entrée et tarifs réceptifs mariage et pacs pour 2020

«**M. LE MAIRE** : C'est une possibilité qu'il y a de faire ça cette année, c'est très honnêtement assez peu demandé.

Le

M. Philippe MOUGIN : Vous avez passé brièvement. Combien de tablettes non restituées ? A-t-on un chiffre ?

M. LE MAIRE : Combien... ?

M. Philippe MOUGIN : De tablettes non restituées.

M. LE MAIRE : Non restituées, je ne sais pas. De toute façon...

M. Philippe MOUGIN : Si on peut dire « non restituées », parce que le terme n'est peut-être pas tout à fait approprié.

M. LE MAIRE : Écoutez, moi, on ne m'a pas signalé qu'il y avait un gros problème. En plus, on donne des cartes d'identité, j'imagine... je vous donnerai le chiffre exact, mais je pense que c'est... je ne sais même pas s'il y en a eu des tablettes non restituées. Je ne sais pas.

M. Philippe MOUGIN : C'est marqué dans le texte.

Mme Danielle POISSENOT : Il y a une caution de demandée désormais.

M. LE MAIRE : Il y a une caution. Non, mais c'est la proposition maintenant, mais avant, il y avait la carte d'identité.

Écoutez, je vous dirai, mais en tout cas, il n'y en a pas eu certainement beaucoup, parce que personne ne m'en a parlé, mais le système a été changé, parce qu'avant, on donnait une carte d'identité, comme c'est le cas souvent. Alors après, bon, ça peut poser des problèmes. Maintenant, c'est une caution.

Et puis vous savez que de plus en plus, on n'aura même plus besoin de tout ça, parce que celles et ceux qui auront effectivement, qui ont déjà un iPhone ou un Android, désormais, il y a des systèmes internes qui permettent, uniquement en Wifi, c'est déjà le cas, je vous le dis, au musée, on peut voir autant de choses que sur une tablette, mais en se connectant soi-même. Donc bientôt, à mon avis, on n'aura même plus besoin de tablette. Encore faudra-t-il avoir un iPhone, ce que tout le monde n'a pas. Et donc soit on le conservera pendant un certain temps, mais je n'ai pas de remarques particulières.

M. Thierry MORTON : Juste une précision sur le système Wifi, ce sera d'ailleurs étendu au centre-ville avec les nouveaux panneaux qu'on a mis, directionnels.

M. LE MAIRE : Les panneaux intelligents.

M. Thierry MORTON : Voilà, donc ce sera un Wifi sans utiliser les forfaits.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas consommé votre forfait, en interne, vous créez... Il y a une application qui existe, on se connecte dessus en Wifi, et on a l'historique des tableaux, ça marche...

M. Thierry MORTON : Et qui fonctionne.

M. LE MAIRE : ... remarquablement bien. Et je précise quand même qu'à ma connaissance, c'est une société bisontine qui fait ça, qui s'appelle Livdeo, qui est une belle société. C'est une *start-up* qui est née ici à Besançon, qu'on a soutenue. Une start-up qui est dans le village du Crédit Agricole, qui fonctionne bien. C'est Livdeo, et qui a d'ailleurs remporté un appel d'offres au musée du sport à Lausanne, et puis à Québec, à Ottawa. On leur souhaite vraiment longue vie, parce que ce sont des gens très intelligents. Bien, on continue.

Pas d'opposition, c'est accepté le point 17 ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 18

Bibliothèques et Archives - Dépôt légal imprimeur - Convention 2020-2024 avec la Bibliothèque nationale de France

« **M. Pascal BONNET** : Je voudrais profiter de ce point, puisque demain s'ouvre « Livres dans la boucle », dont on est heureux de voir le développement dans la Ville. C'est un sujet d'Agglomération, mais je voudrais quand même vous interroger par rapport au fait... Je lis que beaucoup d'auteurs régionaux n'ont pas été retenus, parce que leurs œuvres étaient trop anciennes, d'après ce qu'on a pu lire. Il y a quand même beaucoup de décisions qui apparemment se prennent dans une logique d'édition parisienne. Donc je voudrais savoir quelle position vous avez par rapport à ça, il ne faudrait pas que ça devienne une manifestation parisienne décentralisée. La dimension locale devrait être quand même présente.

M. LE MAIRE : Donc c'est un sujet, je répondrai plus complètement en Communauté Urbaine, mais je peux vous dire quand même que c'est l'actualité littéraire. Alors si l'actualité littéraire, ça consiste à faire revenir un bouquin qui a été édité il y a quatre, cinq ans, ce n'est plus dans l'actualité littéraire. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, il y a un Comité de sélection auquel je ne participe pas. C'est Serge ROUE qui, avec sa société, organise ça, elle le fait très bien, et je le dis ici, même si elle n'est pas là, Christine BRESSON fait un travail très, très bien sur ce sujet-là avec les équipes du service Communication de l'Agglo, et ça se passe bien. Alors après, il y a toujours des personnes qui viennent trop tard... Cette année, on a été victimes du succès, il y a plus de demandes que de places possibles, donc il a fallu faire des choix. Mais on a quand même des grands noms, on a Sorj CHALANDON par exemple qui est le parrain. On a même Mazarine PINGEOT qui va venir. Donc vous voyez... Il y aura même des ex... Des anciens parlementaires qui vont exposer là-bas, féminins. Donc non, je crois que par rapport à ça... Cette assemblée littéraire, on ne vient pas uniquement pour découvrir des livres régionaux, il faut le dire. Les régionaux ont leur place. Quand je dis « régionaux », ce sont les Francs-Comtois et les Bourguignons. Les régionaux ont leur place, mais il faut effectivement faire en sorte que ça soit attractif. L'année dernière, c'était quand même, je crois, pas loin de 30 000 visiteurs. Bon, on ne peut pas ressortir forcément des bouquins qui sont déjà sortis il y a quatre, cinq ans. Et puis je crois qu'il y a une volonté aussi de ne pas prendre des bouquins qui sont auto édités. C'est ce que l'on m'a dit, mais je vous répondrai plus complètement.

Ce que je sais surtout, et vous ne me démentirez pas, c'est que c'est une très belle manifestation. Alors le problème, je le dis, parce que certainement on me posera la question, pourquoi la même semaine, il y a « Livres dans la boucle », il y a le Festival de musique, il y a les Journées du patrimoine, et puis bientôt, il y a « Détonation ». Mais tous les ans, on me pose la question, et tous les ans, je réponds la même chose. C'est que les Journées du patrimoine, nous ne fixons pas la date, et pour le Salon du livre, le « Livres dans la boucle », c'est un schéma national. C'est que les auteurs qui y vont, ils vont à Nancy, après ils viennent à Besançon, après ils partent à Toulon, Aix-en-Provence, et on ne peut pas changer la date. Si on la changeait, on perd notre place, et il faut que ça soit la rentrée, et la rentrée, c'est maintenant. On ne va pas faire ça au mois de juin ou au mois de juillet. Ça ne serait pas bien. Donc oui, il y a beaucoup, mais ça montre quoi ? Ça montre que Besançon, c'est une Ville qui bouge. Et puis il y a aussi quelque chose que j'ai oublié, c'est qu'il y a avec les Journées du patrimoine, la réouverture encore cette fois-ci de la maison Colette. Il y a eu, je rappelle, 4 000 personnes en une journée et demie. Et il y aura aussi, je ne l'ai pas dit ce matin lors de l'inauguration des Prés-de-Vaux, il y a même... On peut même visiter, maintenant, le site des Prés-de-Vaux, donc le site industriel des Prés-de-Vaux. Le samedi, c'est complet, on m'a dit qu'il restait encore quelques places pour le dimanche.

Donc on reposera la question. Baudoin, tu demanderas des informations plus précises à Christine BRESSON, que je puisse répondre complètement à cette question. Mais quand ils disent : « On n'est pas venu, parce qu'on a été édité il y a longtemps, oui ». L'actualité littéraire, c'est effectivement des bouquins qui viennent de sortir, qui sont en train de sortir. Les plus grands noms sont là cette année, et moi, je m'en réjouis.

Donc le point 18, il n'y a pas d'opposition ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 19

Subventions à des associations culturelles - 2^{ème} répartition 2019

« **M. LE MAIRE** : Des questions ? Je n'en vois pas. C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 20

Adoption du Plan d'urgence «Revitalisation et animation des commerces» - Signature de la convention-cadre et des conventions partenariales

«M. Philippe MOUGIN : Je m'abstiendrai sur ce rapport. C'est bien beau, dans la communication, de dire J'aime le centre-ville mais comme vous le dites souvent, il faut mettre en pratique. Je trouve qu'il y a quand même un paradoxe, parce qu'on a construit un tas de grandes surfaces en dehors, j'ai pu en parler déjà ici. Des grandes surfaces en dehors du centre qui plombent, à mon avis, le petit commerce local.

J'ai trouvé aussi étonnant qu'on crée un poste pour aider le centre-ville. Pourquoi pas, je ne suis pas contre la revitalisation, bien au contraire, mais pour moi, c'est le paradoxe avec ce que je viens de vous dire.

L'autre chose, c'est une aide à la digitalisation. C'est un autre paradoxe, puisqu'on veut aider les gens, les clients à revenir au centre-ville, et on permet aux petits commerçants, évidemment, ça va peut-être être une bouffée d'oxygène pour eux, peut-être une bouffée financière, mais je ne sais pas si ça sera bien efficace de dire aux gens d'acheter sur Internet au lieu de les faire venir au centre-ville. Ça me paraît contraire à l'idée. Donc je m'abstiendrai sur le sujet.

M. LE MAIRE : Non, mais une aide à la digitalisation, c'est pour aider les commerçants justement à rentrer dans le jeu. Vous savez, écoutez, moi, je vais vous dire...

M. Philippe MOUGIN : Oui, j'ai bien compris.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas un grand fan du commerce par Internet, à part peut-être les billets de train, mais il faut reconnaître que nombre de nos concitoyens utilisent ça. Il faut donc donner aux commerçants les armes pour répondre à ça. Il y a une opération qui s'appelle Tick'Air, et qui est née à Besançon, qui fonctionne bien. Ce n'est pas la peine de dire : « *Je ne veux pas voir, je ne veux pas voir, je ne veux pas voir...* ». Écoutez, le commerce sur Internet, ça existe. Qu'on le veuille ou pas, c'est une constante du moment. Il y a deux solutions, où on fout la tête dans le sable, et puis on attend que ça passe, mais ça ne va pas se passer, ça va continuer à se développer, ou on essaye... on aide les commerçants, on aide la Chambre de commerce, on aide les commerçants à rester effectivement en pointe sur ce sujet-là avec, entre autres, des opérations nouvelles comme Tick'Air.

Mais Thierry MORTON peut vous répondre parce qu'il connaît ça parfaitement. Oui, c'est mieux quand on allait aussi peut-être acheter et qu'on discutait, mais ce n'est plus comme ça maintenant. Qu'est-ce qu'il faut faire ? Ce n'est pas moi, ni vous d'ailleurs, qui allez faire changer cela. Il faut donc se battre avec les armes du moment, et les armes du moment, c'est ça. Donc aider les commerçants à être présents sur les réseaux, pour qu'on puisse acheter chez eux. Parce que quand on va acheter une paire de godasses, de chaussures, pardon, c'est quand même mieux d'aller les essayer chez un commerçant, même si on les a vues sur Internet. Il faut jouer sur les deux, d'ailleurs beaucoup maintenant de commerces ou de grandes marques vendent effectivement par Internet, vous allez chercher chez un distributeur local.

M. Thierry MORTON : Oui, quelques précisions.

Sur le recrutement d'un manager de centre-ville, ça ne concerne pas que le commerce, c'est beaucoup plus large et global que ça, puisque ça intègre les questions de mobilité, d'accessibilité, d'urbanisme, donc ce n'est pas un poste uniquement centré sur le commerce qui a vocation à aider pour le commerce, mais de trouver des réponses beaucoup plus pratiques, et pas seulement dire : « *Il faut trouver une enseigne là où une cellule est vide* ». Donc le travail est plus profond, ce sont les échanges d'expériences, d'ailleurs, ce métier est un métier nouveau que l'on trouve dans beaucoup de villes maintenant. Et pour mémoire, je voulais vous rappeler qu'il n'y a pas plus d'une semaine, nous avons reçu le club des managers de centre-ville qui venait s'intéresser aux expériences qui étaient développées sur Besançon, et nous avons là à peu près entre 30 et 40 managers de centre-ville. Donc je pense que Besançon est quand même regardé dans le travail qu'il effectue.

Moi, je voudrais au contraire saluer l'engagement du manager de centre-ville, Pierre BOUVIER, qui a été recruté il y a à peu près une petite année, et qui fait un travail très important, et qui je crois, aujourd'hui, est salué par la profession.

Sur le e-commerce, alors je crois qu'il y a une confusion, M. MOUGIN. Il ne s'agit pas d'aller chercher sur Amazon ou ailleurs, après on peut les citer, des articles qu'on ne trouve pas. Chaque article que vous cherchez, que vous ne trouvez pas dans un commerce, peut être trouvable rapidement, en 24 heures, à moins de 15 ou 20 kilomètres. Donc c'est quoi ? C'est en fait de mettre en réseau les commerces locaux jusqu'à un arrondissement, assez large, qui puissent permettre, dans les 24 heures, lorsque vous repérez un article, vous n'avez pas votre taille, que le commerçant s'engage par un travail, j'allais dire digital, de pouvoir répondre au client : « *L'article, je l'ai demain, et je vous le fais livrer. Si vous ne pouvez pas redescendre en Ville, je vous le fais livrer à domicile* ». C'est tout ce travail-là de fond qu'on est en train de mettre en place pour contrer justement l'achat sur Internet. Donc ce n'est pas des achats sur Internet par le client type Amazon, ce sont des promotions, des commerces locaux, de proximité, qui envoient un fichier clients, des offres commerciales, les produits qui peuvent bénéficier d'offres intéressantes, ce qui permet justement de fidéliser une clientèle, que ce client descende en Ville voir son article, puisse choisir... profiter d'une promotion, soit de monter où il peut et comment il peut récupérer cet article dans les meilleurs délais. Donc c'est un travail... beaucoup de commerçants sont d'ailleurs un peu en difficulté avec ces nouvelles technologies, et le but justement de Tick'Air, puisque le Maire a cité cette société, est de permettre aux commerçants...

M. LE MAIRE : Qui est une société bisontine.

M. Thierry MORTON : Oui, tout à fait, et qui permet aux commerçants d'appréhender ces nouvelles logiques de commerce, parce que comme le dit très justement le Maire, si nous ne prenons pas ça en compte, ça se fera ailleurs. Et la démarche commerciale, ne l'oubliez jamais, elle est multiple, même chez vous M. MOUGIN. Vous allez acheter votre pain à côté, vous allez parfois en grandes surfaces, vous n'allez pas me dire le contraire, et vous allez parfois au centre-ville. Donc il faut répondre sur tous les tableaux. Par contre, oui, je suis d'accord avec vous, il faut avoir un développement de ce commerce raisonné et équilibré.

M. Philippe MOUGIN : Je reviens sur le point numéro 1. À une époque, on faisait les grandes surfaces, on construisait les grandes surfaces à tout-va à l'extérieur. On s'est aperçu qu'il y a eu quand même une erreur. Depuis peu, même le gouvernement en a convenu, et aide justement à pallier ce problème-là. Il y a un plan de revitalisation nationale des petits commerces. On s'aperçoit maintenant, c'est ce qu'on disait en 2014 lors des élections municipales, qu'il fallait éviter de faire des grandes surfaces à droite et à gauche. On a vu encore récemment La Foir'Fouille partir de Saint-Claude, ce n'est pas si vieux que ça, et aller s'installer sur une grande zone, la zone de Chalezeule. Donc je ne pense pas que ça participe à revitaliser le commerce des quartiers, non seulement du centre-ville, mais des quartiers. Ça, c'est mon point de vue.

M. LE MAIRE : Le commerce des quartiers, c'est encore un autre sujet. Le problème des quartiers, c'est que...

M. Philippe MOUGIN : C'est le même.

M. LE MAIRE : Lorsqu'il y a des commerces de proximité, les gens n'y vont pas. C'est ça la difficulté. Je me suis battu, à l'époque, c'est avec Jacques MARIOT, pour qu'il y ait un commerce de proximité à Clairs-Soleils, entre le centre-ville et puis le haut de Clairs-Soleils, Chalezeule. Ça n'a pas fonctionné. Les gens ne viennent pas. C'est compliqué.

Nous, notre objectif, je vais vous dire, c'est de permettre aux commerçants d'utiliser au maximum les capacités nouvelles d'Internet. C'est ça. Ça n'est pas de faciliter la vente par Internet, c'est de faire en sorte que les commerçants, on puisse les aider, en lien avec la Chambre de commerce qui fait un gros travail là-dessus, et qu'on puisse les aider pour qu'ils puissent tirer à profit de ça. Et je répète que ce n'est pas en disant que ça n'existe pas qu'on changera les problèmes. Ça existe.

M. Laurent CROIZIER : On ne va pas refaire l'ensemble du débat sur le commerce de centre-ville. Moi, j'aurais une question et plusieurs remarques. La première question, est-ce qu'on peut avoir un point sur les mesures qui auraient déjà été mises en place, je pense notamment au parking à 1 € ? Est-ce que ça a eu un impact significatif ? Je serais très, très intéressé de le savoir.

Alors évidemment, la revitalisation des centres-villes, c'est un sujet complexe, et je pense que forcément, la réflexion doit l'être aussi, et l'approche complètement transversale. Je voudrais... Regardez peut-être un point, c'est deux pistes que j'aimerais vous donner, c'est si on a la capacité de simplifier, de faciliter les démarches notamment administratives ou raccourcir les délais d'autorisation. Pour certaines boutiques, j'ai vu qu'il y avait un numéro qui était mis en place, c'est ce qui peut peut-être servir à accélérer certaines démarches si besoin, éventuelles.

Et puis deuxième élément, je trouve dommage qu'on ne s'appuie pas sur nos richesses locales. Je m'explique, on a des associations, on a cette Place de la Révolution qui est trop souvent vide, et moi, je pense que mettre presque à demeure une estrade, une sono, demander à nos associations de produire des concerts... On a des écoles de musique formidables dans l'Agglomération.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas sûr que les voisins, ils vont apprécier les concerts tous les soirs. À mon avis...

M. Laurent CROIZIER : Non, mais je ne parle pas les soirs, je parle les après-midis, les samedis après-midi.

M. LE MAIRE : On va faire un kiosque.

M. Laurent CROIZIER : On a des écoles de danse qui pourraient venir faire des démonstrations, on a des clubs sportifs qui peuvent aussi venir faire des démonstrations. Ça leur donnerait de la visibilité, et puis ça coûte... Ça ne coûte pas bien cher. Donc peut-être aussi, on peut leur demander si ça pourrait les intéresser.

Et puis je reviens aussi vers l'idée qui a été évoquée notamment par les services et étudiée, c'est le regroupement de l'Office de commerce et de l'Office de tourisme qui était, à mon goût, une très bonne direction, et qui ne s'est jamais concrétisée. Je trouve que c'est dommage.

M. LE MAIRE : En tout cas, qui n'est pas concrétisée pour l'instant, on va dire mais je crois que la piste reste ouverte.

La Place de la Révolution, vous dites, elle est souvent vide. Allez demander aux commerçants sédentaires s'ils pensent qu'elle est souvent vide. Non, je pense qu'elle est souvent occupée. Justement, ils se plaignent, eux, qu'elle est trop souvent occupée. Donc là aussi, c'est un problème d'équilibre. La Place, elle est occupée depuis presque trois semaines par « Les livres dans la boucle », une semaine pour monter, une semaine où il y a Les livres, et la semaine d'après pour démonter. Donc je crois qu'il faut trouver un équilibre, mais ça, c'est assez bien fait par les services.

Thierry, tu répondras peut-être globalement.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci M. le Maire.

Moi, je voudrais simplement demander la place... On a la chance, à Besançon, qu'il y ait beaucoup d'étudiants. C'est vrai que... alors les chiffres fluctuent, mais en tout cas, Besançon est une Ville universitaire, et c'est vrai que l'université a un rôle à jouer. Alors je sais que le programme Action cœur de Ville n'avait pas prévu de volet spécifique, en tout cas au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche. Là, on est dans un plan d'urgence, revitalisation, animation des commerces, donc ma question est toute simple. Comme on sait que l'enseignement supérieur, c'est un levier puissant de revitalisation des villes moyennes, je voulais savoir si vous avez une réflexion vis-à-vis de cela, je pense que oui, et dans quelle mesure, et quelles sont les pistes sur lesquelles vous vous engagez, parce qu'il faut en tenir compte ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris, M. GROSPERRIN. Une réflexion sur... ?

M. Jacques GROSPERRIN : Sur les étudiants qui sont un moyen de revitalisation très fort dans les villes moyennes, des commerces dans les centres-villes. Est-ce que vous avez une réflexion en ce sens ? Je sais que dans l'action Cœur de ville, ça avait été oublié, puis l'enseignement supérieur à la recherche l'avait pointée, ne l'avait pas dénoncée, mais l'avait pointée. Est-ce qu'il y a une réflexion vis-à-vis des étudiants dans le cadre d'une revitalisation des centres-villes, tout simplement ?

M. LE MAIRE : Déjà, les étudiants...

M. Jacques GROSPERRIN : Est-ce qu'il y a eu des contacts qui ont été pris avec... ?

M. LE MAIRE : Les étudiants, il y en a... effectivement, au niveau des facs, vous savez qu'il y a trois facs, donc il y a celle du centre-ville qui est la fac de lettres. Il va y avoir quand même la Bibliothèque universitaire qui va être là. Il y a certainement aussi, en matière de logement, peut-être du logement étudiant à remettre au centre-ville. Dans le premier jet, il n'y a pas eu effectivement d'action particulière en direction des étudiants.

Cela dit, si vous vous rendez au centre-ville le jeudi soir, le vendredi soir, voire le samedi soir, vous verrez que le centre-ville n'est certainement pas déserté par les étudiants, et c'est une richesse. Effectivement, avoir à peu près 20 000 étudiants, globalement 20 000 étudiants et 26 000 apprenants,

parce que les apprenants, ce sont ceux qui viennent en plus, par exemple au CLA, c'est une grande richesse pour cette Ville.

Je crois que le CROUS national -on a inauguré les bâtiments ici à Besançon- a fait état de la qualité des relations que le CROUS avait avec la mairie, avec le Conseiller Municipal qui s'en occupe pour effectivement faire en sorte qu'il se passe des choses.

Donc là honnêtement, Thierry répondra, et je ne pense pas qu'il y ait encore quelque chose de prévu, mais je dirais, pourquoi pas. Vous savez, en termes d'action cœur de Ville, l'action essentielle qu'il va y avoir quand même effectivement, c'est d'une part la loi Denormandie, nouvelle loi Denormandie, ancien, qui va permettre de réhabiliter des logements au centre-ville, et puis c'est Saint-Jacques demain. Le cœur de ville, quand on aura Saint-Jacques qui sera dans quelques années vraiment réhabilité avec des logements, de l'intergénérationnel, une bibliothèque, deux bibliothèques, un village des entreprises, de la culture, de la médecine de proximité, je crois que ça va être un sacré aspirateur pour faire venir des personnes extérieures ici. Il faut que ça se fasse, ça avance. Doucement diront certains, mais ça avance. C'était compliqué, mais je crois que ça avance bien maintenant, que le tempo est donné.

Mme Marie ZEHAF : Juste pour répondre à M. CROIZIER sur le bilan des parkings à 1 €. On a fait un premier bilan début juillet. En fait, ce premier bilan montrait qu'on n'avait pas énormément plus de fréquentations, 1 % de fréquentation, et sur ce 1 %, on est incapable de distinguer si c'est effectivement des gens qui viennent consommer ou si ce sont des commerçants et des employés qui se garent sur les parkings à 1 €. Donc là, comme c'est prolongé jusqu'en septembre, fin septembre, on fera un bilan à la fin septembre, et puis on verra effectivement s'il y a vraiment une augmentation importante, mais jusqu'à présent, le premier bilan n'avait pas montré une fréquentation très, très importante sur les parkings le samedi après-midi.

M. LE MAIRE : Moi, je pense que c'est important de voir la fréquentation au mois de septembre effectivement, parce que les autres mois, il y avait quand même... la Ville a connu des manifestations quand même. Donc vous savez, on pouvait mettre les parkings gratuits, si on ne peut plus descendre en Ville, ça ne change pas grand-chose. Il faudra regarder donc au mois de septembre, le bilan fin septembre. Moi, j'ai eu plutôt de bons retours. Après, ça reste à préciser.

M. Anthony POULIN : Pour répondre à cette question sur la vitalité du centre-ville en lien avec les étudiants, vous avez raison de rappeler qu'un habitant sur cinq à Besançon est étudiant, et qu'une bonne partie de la vitalité entière de notre Ville est liée à la présence des étudiants. C'est précisément le travail que nous avons mené au cours de ce mandat avec le Comité de site de la vie étudiante, en parlant d'une même voix avec l'université, le CROUS, l'ENSMM, sur la question de la qualité de vie des étudiants. C'est un élément qui peut paraître quasiment anecdotique, mais qui est singulier, et qui fait modèle sur l'ensemble du territoire. C'est d'ailleurs ce qui avait été reconnu lors de la dernière conférence des Présidents d'université où j'avais pu représenter la Ville aux côtés de Mme FROMENT, en parlant d'une même voix, notamment sur le baromètre de la qualité de vie étudiante qui nous a permis de travailler l'ensemble du parcours de vie de l'étudiant, de son arrivée jusqu'au départ de notre Ville, en cherchant de savoir quelles sont les actions où ils sont satisfaits, mais en cherchant les actions qui sont les plus anxieuses pour lui, et lever l'ensemble des freins qui viennent pénaliser sa qualité de vie.

Précisément, sur l'Action Cœur de Ville, avec l'Assemblée des Villes universitaires de France où nous sommes présents, il y avait en effet eu une contribution à plan, à ce que l'Action Cœur de Ville soit plus ambitieuse sur la question du logement et de la qualité du logement des étudiants dans les centres-villes. On le verra dans l'Analyse des besoins sociaux, mais c'est une réalité que l'habitat, notamment les petites surfaces en centre-ville, dans notre Ville, et qui sont principalement destinées aux étudiants, sont parfois d'une qualité médiocre, et que cette qualité-là amène à alourdir le budget des étudiants au quotidien, et qu'il y a là un levier, un véritable levier de mobilisation de l'ensemble des acteurs. Et sur ce point, nous aurions souhaité, en tout cas, je fais partie de ceux qui l'auraient souhaité, que l'action de l'État soit beaucoup plus nette pour encourager prioritairement la rénovation énergétique créatrice d'emplois pour tous en direction des étudiants.

Et plus au-delà, remarquons quand même, et nous sommes dans une journée particulière, parce que nous sommes dans les opérations de « Bienvenue aux étudiants ». L'opération de « Bienvenue aux étudiants » qui, ce soir, va animer la Gare d'Eau avec plus de 3 000 étudiants qui seront présents dans une fête sans alcool, et avec des concerts de qualité, avec plus de 150 étudiants qui se mobilisent pour faire que cette soirée existe, avec plus de 1 500 étudiants qui se sont mobilisés sur la course tout à l'heure, et encore 2 000 ce matin sur les différentes opérations. Nous voyons que la vie étudiante, elle est très dynamique, les acteurs de la vie étudiante sont plus que jamais présents. « La nuit des étudiants du monde » l'a encore montrée la semaine dernière, et que le centre-ville de Besançon, il vit en grande partie de la présence de cette jeunesse et de la présence des étudiants, et les étudiants n'ont pas

déserté le centre-ville. Peut-être que nous aurons l'occasion de l'entendre tout à l'heure, un peu souvent, le jeudi soir, au bout d'un certain moment, ça s'anime, et c'est très bien pour notre Ville.

M. LE MAIRE : Je pense que toutes les actions cœur de Ville qui vont permettre à des propriétaires de réhabiliter dans de bonnes conditions, avec de la défiscalisation, des appartements aujourd'hui inoccupés au centre-ville, qui sont généralement des petits appartements, pas disposés pour faire des appartements familiaux, ça va aller effectivement dans ce sens-là. C'est aussi pour ça que nous sommes très attachés, effectivement, au fait que la fac de lettres reste au centre-ville, et que nous allons participer avec d'autres à aider à la construction de la Bibliothèque universitaire.

M. Jacques GROSPELLIN : Je ne sais pas si je me suis bien fait comprendre tout à l'heure, mais c'est vrai que Besançon et Poitiers, c'est 10 % de la population d'étudiants vis-à-vis de la communauté d'étudiants et apprenants de la Communauté d'Agglomération. Donc moi, je parlais... Et la question que je posais tout à l'heure, est-ce qu'il y a eu des actions de concertation avec l'université, avec des labos de recherche ? Parce que c'est aussi un relais avec la transition énergétique. On peut travailler aussi là-dessus.

Vous avez dit... Vous avez parlé des logements étudiants, parce que je pense qu'il y a une revitalisation forte qui peut être faite à travers les logements étudiants, mais il y a aussi le problème aussi des déplacements nocturnes qu'il faudra... sur lesquels il faut réfléchir. Et je pense qu'il est fondamental d'associer l'université et aussi toutes les écoles supérieures qui sont à Besançon, parce qu'à mon avis, c'est un point sur lequel on peut agir, et la population étudiante, je ne veux pas revenir dessus, mais c'est une population qui est importante et qu'il faut arriver, à un moment donné peut-être aussi à sédentariser sur Besançon, parce que le territoire est attractif, et si on veut les garder pour qu'ils créent des PME, pour qu'ils créent d'autres choses, c'est intéressant.

M. Laurent CROIZIER : Un dernier point, vous l'avez dit, un des enjeux du retour de l'attractivité du centre-ville, c'est aussi l'activité économique. C'est une question qui vous est directement posée, M. le Maire. Je voulais avoir des informations sur le retard du déploiement de la fibre optique au centre-ville, qui est un des enjeux aussi du retour d'une activité économique autre que commerciale au centre-ville.

M. LE MAIRE : Je peux vous en parler utilement, puisqu'à ma demande, M. le Préfet avait convoqué, hier ou avant-hier, c'était mardi matin, je crois, cette semaine en tout cas, une réunion avec Orange pour faire le point sur le déploiement au niveau de la fibre optique. On est en retard. On est en retard. Et il y a donc des demandes fortes qui sont pour l'instant exprimées. Et donc avec M. le Préfet, nous avons remis la pression au niveau d'Orange. Vous savez qu'on est dans une zone AMII, et que l'on ne peut pas faire ce que l'on veut. Il y a ici un besoin... Au niveau du centre-ville, il y a déjà à peu près la moitié des prises qui sont posées, il en reste encore beaucoup. Il y a encore effectivement du retard.

Alors cela dit, vous savez, la fibre, ce n'est pas tout. La fibre, quand on l'a, c'est bien, mais dans beaucoup de cas par exemple, on se rend compte que si vous êtes près de la centrale téléphonique, le cuivre, ça fonctionne encore. On n'a pas la fibre, il faut que ça aille le plus vite possible. Je pense qu'à la fin de l'année 2020, Besançon devrait peut-être enfin, j'ai envie de dire, terminer d'être câblé, mais ce n'est pas absolument sûr. Ça dépend effectivement de la capacité d'Orange de câbler. Ça va aussi peut-être un peu plus vite d'ailleurs en périphérie au niveau de l'Agglo, parce qu'ici, le centre-ville, ce qui est très complexe au centre-ville, c'est que nous sommes, vous le savez, dans un patrimoine sauvegardé. Il y avait d'ailleurs une réunion avec la DRAC à cette occasion pour voir comment on pouvait effectivement faire en sorte qu'on avance plus vite. Moi, j'ai soutenu l'idée que ça faisait des années qu'on préservait cette Ville, et qu'on n'allait pas accepter qu'il y ait des fils, des torons de fils qui passent en façade, alors que ça fait 25 ans qu'on se bat pour garder un caractère et une unité à cette Ville. Ce que j'ai fait passer avec M. le Préfet. On a fait monter la pression. Donc ça avance, mais bon ça avance, peut-être pas assez vite. Voilà, je peux dire ça.

Alors cela dit, moi, je ne critique pas les responsables locaux d'Orange. C'est un problème national. Il y a une telle demande, une telle explosion de la demande qu'ils manquent un peu à mon avis de sous pour faire tout ça.

M. Dominique SCHAUSS : Je voulais rassurer M. GROSPELLIN sur la coopération que nous avons avec l'Université et l'ensemble des organismes d'enseignement supérieur. Dans le cadre de Synergie Campus, on a créé ensemble un lieu de gouvernance, au fond, sur la façon de conduire la politique universitaire ensemble. Il ne vous a pas échappé qu'on est peut-être l'une des seules villes qui gardent un pôle universitaire, un campus universitaire au centre-ville. Il n'y a pas beaucoup de villes en France qui ont gardé ce campus de centre-ville. Le Maire l'a évoqué, on a quand même de très gros projets que nous conduisons avec l'Université. Cette Bibliothèque, d'une part BU, d'autre part, bibliothèque de lecture publique. C'est sans doute un des seuls dispositifs de ce type en France, peut-être même le seul, en tout cas le premier. Il y a eu beaucoup d'échecs, et là, force est de constater que nous avons

réussi à conduire ce dossier ensemble. Donc ça, ce n'est pas rien dans l'attractivité du campus de centre-ville et dans la faculté que nous aurons de conserver un pôle étudiant au centre-ville.

Je veux dire aussi que nous travaillons, mais vous le savez très bien, nous travaillons avec l'Université, le recteur pour élaborer un projet de maison universitaire d'éducation, qui devrait être, si le projet arrive à son terme, une plate-forme d'innovation en matière de pédagogie, de savoir tout au long de la vie, de transmission des connaissances. Donc ça, ce n'est pas rien non plus. Ces deux projets confondus, la Bibliothèque qui se fera, la maison universelle d'éducation qui est peut-être plus en amont, c'est 100 M€, donc ce n'est pas rien pour des investissements de centre-ville.

Puis pour répondre à Anthony POULIN sur la question énergétique du logement étudiant au centre-ville, il y a quand même le dispositif Denormandie qui permet des travaux visant à économiser l'énergie, défiscaliser, et qui permet de stimuler la réalisation des travaux. Donc on travaille avec l'ensemble des acteurs, avec le CROUS, avec l'université pour effectivement fixer les étudiants globalement sur Besançon, et en particulier au centre-ville.

M. Nicolas BODIN : Quelques mots. Je suis intimement convaincu que le développement futur de la Ville passera par le maintien d'une Université totalement pluridisciplinaire, et je pense que la Ville et l'Agglomération doivent davantage encore, même financièrement, s'investir dans ce type de politique.

Un signal faible qui moi m'inquiète quand même, je regardais justement les recrutements sur une école d'ingénieurs comme l'ENSM, c'est qu'on constate que sur les recrutements, alors même que c'est une école nationale, eh bien, on se rend compte maintenant que les élèves choisissent une école d'ingénieurs non pas par rapport à leur spécialité, mais par rapport à leur localisation. Ce qui veut dire qu'ils peuvent dire : « *Je choisis de faire de la mécanique à Besançon* ». Non, en fait, ils disent... sur cette année par exemple, ils disent : « *On choisit de faire nos études d'ingénieur à Grenoble, quelles que soient les spécialités, ou à Toulouse, quelles que soient les spécialités* ». Alors c'est peut-être propre aux écoles d'ingénieurs, mais si ce phénomène-là se renforce, ça peut être assez ennuyeux. Et je rappellerai aussi, j'étais intervenu assez longuement sur la hausse des droits universitaires pour les étudiants étrangers. Une des conséquences quand même, c'est le déclassement de la France qui est passée du quatrième rang mondial au cinquième rang mondial en termes d'attractivité, donc la conséquence, elle était immédiate, on est passé derrière l'Allemagne. Et sur un laboratoire comme l'institut FEMTO-ST, ayez toujours à l'esprit que 60 % des doctorants sont de nationalité étrangère. Et donc ça a un impact direct en termes de recherche et en termes économiques sur l'Agglomération de Besançon. Donc il faut absolument qu'on soit très présent et très offensif sur ces faits-là.

M. Michel LOYAT : Par rapport à la présence des étudiants en centre-ville, il faut rappeler, et ça a été dit, que ça s'inscrit dans une stratégie de la Ville de Besançon depuis déjà de longues années en matière d'urbanisme, et en matière de transport. En matière de transport, rappelons qu'à la fois avec le tram et avec la ligne 3+, donc Temis, centre-ville... d'ailleurs, l'itinéraire en lien avec l'Université a été modifié. Vous vous rappelez qu'il y a quelques années encore, cette ligne allait à République, et ensuite, Rivotte. Et là, c'était une demande assez forte des étudiants de pénétrer vraiment dans la Boucle. Donc maintenant, il y a bien... ça passe à place du 8, et ensuite, place Victor Hugo, et ça participe d'ailleurs au succès de cette ligne. Succès de cette ligne, puisqu'en termes de fréquentation, on est au-delà des prévisions. On annonçait avec le TCSP qu'à terme, on serait à 9 000 voyages jour. Nous sommes déjà à 9 000 voyages jour. Nous avons renforcé encore cette année en septembre, avec 15 services supplémentaires cette ligne, et c'était absolument nécessaire. Il y a donc tout à fait un lien avec ce qui est indiqué, c'est-à-dire que les différents pôles universitaires soient bien liés au centre-ville.

Par ailleurs, en termes d'horaires, le jeudi, vendredi, samedi, les horaires sont plus tardifs qu'ils ne l'étaient, en tout cas pour ce qui est bien sûr des lignes de soirée, c'est-à-dire aussi bien les lignes de bus, les lignes 3, la ligne 4, la ligne 5 et 6, et bien entendu le tramway. C'est jusqu'à 1 heure et demie. Alors on n'est pas passé au stade, ça peut être en réflexion, au stade d'une ligne nocturne. Ça pose quand même davantage de problèmes, mais ça n'est pas écarté effectivement dans la réflexion.

M. LE MAIRE : C'est-à-dire le fait de réfléchir, de voir peut-être... de faire un coup plus loin, demain, des véhicules automatiques sans conducteur pourront circuler, donc peut-être c'est une solution pour effectivement relier les pôles universitaires. Je ne sais pas. Je sais que certaines villes commencent à réfléchir à cela.

Alors cela dit, il y a quand même des transports la nuit, il y en a par exemple entre... jusqu'à une heure du matin... sur Chalezeule, je crois qu'il y a une boîte de nuit. Je ne sais pas, moi, je ne suis jamais allé là-bas, mais on m'a dit qu'il y avait une boîte de nuit, et qu'effectivement, le tram est très utilisé pour y aller ou pour en revenir d'ailleurs.

Thierry. On est allé un peu loin, mais ça montre effectivement l'intérêt de ce dossier. Je te laisse conclure.

M. Thierry MORTON : Oui, alors en conclusion, je ne vais pas revenir sur des éléments concernant les étudiants, ils ont été complétés par Anthony et les collègues, donc je ne vais pas insister.

Sur les animations de rue, je voudrais rappeler, M. CROIZIER que, figurez-vous, que les premiers Samedis piétons, on avait mis des estrades partout, des concerts partout, et que les commerçants nous ont dit : « *Maintenant, ça suffit, tout le monde va devant les scènes, tout le monde s'assoit aux terrasses, et personne ne rentre dans nos magasins* ». C'est juste une boutade.

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas faux.

M. Thierry MORTON : Bien sûr qu'il faut de l'animation. Mais ce n'est pas faux. Ce que je veux dire par là, c'est que oui, il faut de l'animation, mais ce qu'attendent les commerçants, c'est une animation commerciale, et pas seulement une animation de rue et de place. Bien évidemment qu'il faut le faire également. Ça va d'ailleurs dans le sens de ce qu'on a mis en place, Place de la Révolution, tous les jeudis soir. Ça rejoint l'intérêt pour les étudiants de pouvoir...

M. LE MAIRE : *Le food truck.*

M. Thierry MORTON : Voilà, les *food trucks*. Alors je sais que le nom va faire hurler, faute de mieux. On va chercher, ne vous inquiétez pas, trouver ça autrement, peut-être village... Mais bon... qui a rencontré un succès très important, qui va se terminer mi-octobre, et tous les jeudis soir, si... j'imagine vous êtes allés faire un tour là-bas, vous avez pu voir combien c'était fréquenté par les étudiants, les touristes. C'est un moment extrêmement convivial qui permet l'échange, et donc je pense que cette opération répond... c'est fait avec le soutien des commerçants locaux d'ailleurs, de la place, les restaurateurs et tout ça, on doit le signaler et tout ça a très bien fonctionné, donc je pense que ce sera renforcé les autres années, j'imagine.

Et puis dernier petit mot aussi, rappeler quand même qu'on est dans une ORT, avec ce plan de revitalisation, et qu'on a quand même quatre leviers importants qui répondent à la fois sur les questions des étudiants, les questions de logement, qui permet de renforcer quand même l'attractivité commerciale en centre-ville par la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale à la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques. Donc M. MOUGIN, nous avons bien entendu cette question-là, et nous l'avons anticipée, puisque l'ORT nous permet aujourd'hui, sans passer par une CDAC, si le Maire ou le Préfet estime que ça vient nuire au centre-ville, de pouvoir mettre une sorte de moratoire ou d'empêchement d'extension. Donc ça, c'est un élément très important qui renforce le soutien au cœur de Ville.

Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'ANAH, le dispositif Denormandie, M. SCHAUSS en a parlé tout de suite. Faciliter les projets à travers les dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager des centres multisites. Il faut rappeler aussi qu'il y a des questions de logement, il y a aussi des questions de service. Il faut ramener du service en centre-ville, c'est très important si on veut que les gens reviennent en cœur de Ville.

Et enfin, mieux maîtriser le foncier qui permet un droit plus important, droit de préemption. C'est important aussi. Je voudrais quand même rappeler qu'il y a un certain nombre de propriétaires qui volontairement laissent à l'abandon soit des immeubles, soit des cellules commerciales, et qui font du tort à ceux qui essaient d'investir et qui veulent travailler.

Aujourd'hui la Ville aura un levier pour contraindre, voire mettre en péril un bâtiment qui n'est pas exploité par son propriétaire, de façon digne. Lorsqu'on est sûr de l'habitat indigne ou du logement indigne, le Maire maintenant aura le pouvoir juridique de prendre des décisions importantes pour obliger le propriétaire, ou alors prendre, par un système de SEM, l'acquisition du bâtiment. Alors je ne vais pas rentrer dans les détails juridiques, mais c'est très, très important, parce que ces dents creuses font souvent des coupures linéaires dans le commerce, et sont extrêmement nuisibles à l'attractivité.

Enfin, juste un dernier petit point, je voudrais saluer quand même l'initiative d'une franchise qui vient de s'installer à Cassin, que j'ai inaugurée d'ailleurs avec Mme SEBBAH. C'est vrai que quand on inaugure des magasins, j'avoue que je ne suis pas très, très entouré de collègues, et tout le monde parle du commerce, ça interpelle tout le monde.

M. LE MAIRE : Moi, je ne le savais pas.

M. Thierry MORTON : Mais voilà. Eh bien, c'est une magnifique franchise qui s'est installée dans le hall de Cassin, à côté de l'Intermarché. Je vous invite à aller visiter. Une franchise de vêtements, je ne

vais pas donner le nom là. C'était un moment fort agréable, et c'est un signe très positif donné à Cassin, dans l'Intermarché, de voir une telle enseigne s'y installer.

Pour conclure, il y a des belles choses qui se passent aussi dans les quartiers.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas, honnêtement, moi, je n'ai pas su qu'il y avait une inauguration là-bas, mais enfin bon... sans quoi on serait venu.

On va peut-être accélérer, parce que je rappelle que nous ne sommes qu'au rapport 20. J'ai peur que le Festival pour ce soir soit compromis pour beaucoup d'entre vous. Même si chacun fera comme il l'entend.

Donc par rapport au plan d'urgence. Oppositions ? Abstentions? Une abstention ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 21

**Création du «Village des terroirs» quartier Rivotte - Suppression du marché de Rivotte -
Modalités d'occupation du domaine public - Signature d'une convention**

« **M. LE MAIRE** : Ça fonctionne bien là-bas, on vous explique pourquoi on change. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 22

Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions et signature d'un avenant à la convention avec l'OCAB

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? Abstentions non plus ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 23

Règlement intérieur de la Patinoire La Fayette

« **M. LE MAIRE** : Pas de questions à poser ? C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 24

Subventions à des associations sportives

« **M. Philippe MOUGIN** : Alors pour le 24, je ne participerai pas au vote pour la STB, mais je serais tout à fait d'accord pour le reste des subventions aux associations sportives. Merci.

M. LE MAIRE : D'accord. Pour le STB, vous vous abstenez, vous ne prenez pas part au vote ? Oui, d'accord. Bien, c'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 25

Analyse des Besoins Sociaux 2019

« **M. LE MAIRE** : Le point suivant, c'est un point important. Je vous demanderai quand même d'être concentrés là-dessus, pour qu'on écoute la première adjointe.

Mme Danielle DARD : Je vais essayer d'être la plus rapide possible pour ne pas vous mettre en retard.

Un tout petit préambule avant d'entrer dans le vif du sujet, simplement pour dire que nous passons cette ABS au mois de septembre. Je tenais à ce que M. SOUCARROS, le Directeur général du CCAS soit présent. Donc pour lui, c'est une première, et pour moi, c'est une dernière. Nous n'avons, l'un et l'autre, pas été épargnés par quelques couacs. En effet, l'erreur étant humaine, nous avons dû corriger, en dernière minute, les chiffres figurant sur la thématique « processus de vieillissement de la population ». En effet, les données transmises par l'AudaB ne concernaient en fait que la population féminine, la population masculine ayant été omise. Je prie donc mes collègues déjà en possession du premier document de bien vouloir nous en excuser. Celui qui vous a été transmis et qui est en ligne tient compte de ce nouveau dénombrement. Et quelques couacs aussi sur la mise en ligne du document. Donc comme vous le savez, nous tenons à travailler dans la transparence, et cette mise au point m'a paru tout à fait nécessaire.

Contexte réglementaire de l'ABS 2019. Pour rappel, et c'est bien de le rappeler, la réalisation d'une ABS est une obligation réglementaire prévue dans le Code de l'action sociale et des familles, au même titre que la domiciliation et l'instruction des dossiers de demande sociale. Le CCAS de Besançon va bien au-delà de ses attributions. Vous le savez sans doute, le décret du 21 juin 2016 en a supprimé le rythme annuel.

À Besançon, cette production qui existe depuis 2004 est attendue. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à ce qu'elle soit inscrite dans les objectifs du projet social, et je continue, envers et contre tout, à la présenter annuellement au Conseil d'administration du CCAS, en Municipalité, en Commission 2, en Conseil Municipal, et dans les quartiers de la Ville. C'est une information que nous avons tenue à rendre la plus accessible possible. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix de la présenter sous deux formes : une synthétique qui balaie les grandes thématiques, et une exhaustive dématérialisée, disponible sur le site de la Ville.

Quelques avertissements pour une compréhension juste de ces documents. Nous vous présentons donc une photo prise à un temps « T » des spécificités sociales de Besançon. Des valeurs observées à Besançon ne peuvent pas être systématiquement comparées aux valeurs observées sur des espaces et des territoires différents, chacun ayant bien entendu ses propres caractéristiques. Toutefois, afin de mieux comprendre et analyser la position de Besançon centre-ville par rapport à des villes de même catégorie, des données issues d'un panel de communes aux caractéristiques semblables sont indiquées à titre de référence. Par exemple, Caen, Rouen, Metz et Limoges.

En dernier lieu, il nous faut préciser que les données communiquées par l'INSEE sont des estimations, et que ces estimations peuvent être amenées à évoluer après leur publication, quelquefois d'une année sur l'autre, le mode de calcul peut changer.

Alors, une croissance modérée dans un contexte perturbé. Dans un contexte mondial et européen tendu, la France maintient un niveau de croissance ralenti par rapport à 2017, mais avec une croissance de 1,6 % pour l'année 2018. Les derniers chiffres d'août 2019 disent que la croissance française tient bon. Cette croissance est due principalement à la bonne consommation des ménages et à l'investissement des entreprises. Dans une période où le secteur tertiaire porte la croissance économique, la Région Bourgogne Franche-Comté traditionnellement agricole et industrielle connaît une croissance modérée. Toutefois, selon la note de conjoncture de la Banque de France de juin 2019, malgré un ralentissement dans l'industrie, les services marchands et la construction demeurent bien orientés au premier semestre 2019, et les perspectives économiques sont positives.

La situation de l'emploi. En 2018, les taux de chômage reculent pratiquement sur toute la région Bourgogne-Franche-Comté. Cette tendance est confirmée au premier semestre 2019. Le taux de chômage de la zone d'emploi de Besançon qui était de 7,2 % au quatrième trimestre 2018 est passé à 7,1 % au premier trimestre 2019. Au 31 décembre 2018, le nombre de demandeurs d'emploi du bassin

d'emploi de Besançon, toutes catégories confondues, est stable sur un an. Néanmoins, on constate des variations entre les différentes catégories A, B et C.

Démographie et population - si je ne me trompe pas. La population de Besançon a progressé de 0,1 % entre 2011 et 2016, pour atteindre 116 466 habitants au 1^{er} janvier 2016. En 2015, la population bisontine se compose de 53 % de femmes et 47 % d'hommes. Entre 2006 et 2015, le nombre de ménages a augmenté de 0,7 %, en raison de l'augmentation du nombre de ménages d'une seule personne. En 2015, ils représentent 53,4 % des ménages. Le nombre de couples avec enfants diminue, et la part des familles monoparentales se maintient.

Maintenant, si l'on regarde la pyramide des âges, la tranche 20 - 29 ans, avec près de 11 %, représente la part la plus importante de la population bisontine en 2015, mais l'analyse de l'évolution de la population sur la période 2006-2015 laisse apparaître une augmentation des tranches d'âge des plus jeunes, donc les moins de 5 ans, et des plus âgés, les plus de 55 ans. En revanche, les tranches d'âge intermédiaires sont en diminution.

Les grandes tendances dans les quartiers bisontins, entre 2010 et 2015, une grande partie des quartiers bisontins connaît une baisse de population. Le vieillissement de la population expliquerait cette tendance. En revanche, certains quartiers enregistrent des évolutions significatives de leur population comme les Tilleroyes, avec + 23,6 % de logements, et le quartier des Vaïtes Clairs-Soleils, suite à l'opération de rénovation urbaine de Clairs-Soleils.

M. LE MAIRE : Ça montre qu'il faut construire.

Mme Danielle DARD : Le processus de vieillissement de la population. La population française vieillit. Entre 1950 à aujourd'hui, en France métropolitaine, la part des plus de 60 ans est passée de 16 à 24 %. Depuis 2014, les tranches d'âge des plus de 60 ans dépassent celles des moins de 20 ans. En 2015, à Besançon, la part des plus de 60 ans représente 22,3 % de la population. Deux phénomènes expliquent cela : les effets du baby-boom d'une part, et l'allongement de la durée de vie d'autre part, ce qui conduit à nous interroger dès maintenant sur la prise en charge du nombre croissant de seniors qui sont ou deviendront dépendants.

Quelques chiffres intéressants. Entre 1960 et 2010, l'espérance de vie a augmenté de 13 ans pour les hommes et de 11 ans pour les femmes. En 2016, elle atteint 85,3 ans pour les femmes, et 79,3 ans pour les hommes. Mais si on évoque l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans incapacité dans les gestes de la vie quotidienne, elle s'établit pour les personnes de plus de 65 ans à 10,5 ans pour les femmes, et 9,4 ans pour les hommes.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas juste.

Mme Danielle DARD : Vous nous rattrapez !

Revenus et niveau de vie. En 2015, le niveau de vie médian des Bisontins s'élève à 1 569 € par mois. Le seuil de pauvreté monétaire qui correspond à 60 % du revenu médian est donc de 942 € mensuels par unité de consommation. Le taux de pauvreté est de 20,9 %. Ce taux est stable par rapport à 2014. Si ce taux est supérieur à celui de la Communauté Urbaine, du Département et de la Région, on peut dire que c'est une spécificité des villes centres des aires urbaines. C'est aussi le fait qu'à Besançon nous avons un nombre conséquent de logements sociaux, voire très sociaux. En revanche, ce taux est inférieur à la moyenne des villes de comparaison.

La composition des revenus de la population bisontine en 2015. Si plus de 70 % des revenus des Bisontins proviennent des revenus d'activité, salaires, traitements hors chômage, indemnités de chômage, revenus d'activité non salariée, la part des retraites représente près d'un tiers des revenus. On constate aussi que près de 8 % des revenus sont issus des prestations sociales, et on relève que les taux observés à Besançon se situent dans la moyenne des villes de la même catégorie.

Accès aux soins. Les inégalités sociales n'entraînent pas mécaniquement des inégalités en santé. Sont reconnus comme autant de déterminants les facteurs génétiques, les comportements individuels, la situation géographique, les facteurs socio-économiques, et nous ne sommes pas exhaustifs. On note toutefois des indices satisfaisants pour la santé des Bisontins. Il existe des disparités entre les territoires en termes de mortalité prématurée évitable des personnes de moins de 65 ans. En Bourgogne-Franche-Comté, ce taux est de 8,9 personnes sur 10 000. Il est de 6 personnes sur 10 000 sur le territoire de la Communauté Urbaine. C'est le taux le plus faible.

Un autre indice intéressant, l'indice de mortalité. C'est le nombre de décès observés par rapport au nombre de décès attendus. À Besançon, cet indice est inférieur de 11,1 % à la moyenne nationale. Ces

chiffres traduisent des conditions de santé satisfaisantes, tant dans le domaine de l'accès aux soins que de l'accès aux droits. Un travail d'accompagnement social et de prévention efficace.

Accès aux droits et accès aux soins. En 2019, on recense à Besançon 86 719 affiliés au régime général de l'assurance-maladie. Parmi ces personnes, la part de bénéficiaires de la CMU-C est de 16,5 % en 2019. Le chiffre de Besançon peut être interprété comme un bon niveau de recours au droit. Il se traduit par un accès aux soins élevés pour les catégories les moins favorisées. En effet, les données de la CPAM sur le taux de recours aux soins fait apparaître que 84,5 % des Bisontins bénéficiaires de la CMU-C ont eu recours à un médecin généraliste au cours des 12 derniers mois -c'est la situation au 1^{er} avril 2019- alors que pour l'ensemble des affiliés, ce taux est d'environ 75 %. À Besançon, on peut dire que le taux de personnes ne disposant pas de couverture mutuelle est de 15,8 % des assurés. Les études récentes sur les situations de renoncement aux soins, par défaut de couverture complémentaire, indiquent que c'est dans la catégorie des actifs précaires, personnes alternant emploi et chômage, que les taux sont les plus conséquents. Il faut également préciser que les statistiques font apparaître que les populations âgées sont particulièrement bien couvertes. C'est le taux le plus bas d'absence de couverture. Nous savons que la couverture complémentaire représente une charge importante pour les petits budgets. En effet, la tarification des complémentaires santé varie avec l'âge dans plus de 90 % des contrats individuels. C'est pour ça que nous avons des réponses, Visa Santé avec ACTIOM, la plate-forme d'intervention PFIDASS mise en œuvre par l'assurance-maladie, la lutte contre la résistance au changement, la mobilisation de tous les acteurs, CCAS, CMS, ASQ, Maison des seniors, l'Accueil de la maison de services au public, et le centre de santé.

En conclusion, par le prisme de l'ABS se dessine le portrait de la population de Besançon, ce qui en fait ses caractéristiques. Les problématiques sociales et sociétales relevées sont communes avec les tendances nationales et sont comparables aux données relevées parmi les villes de même strate. Ce qui est important pour le CCAS de Besançon, lorsqu'il rend publiques ses observations, c'est de les communiquer de la manière la plus claire et la plus compréhensible. En plus d'être un outil bien identifié et reconnu par les acteurs de l'action sociale, on peut dire que désormais, c'est une ABS vraiment partagée. Partagée avec les professionnels des quartiers bisontins lors des 30-30, partagée avec les administrations et services, qui, de plus en plus nombreux, acceptent de participer à son élaboration. C'est ainsi qu'en 2020, parce que nous travaillons déjà à la prochaine, le CCAS pourrait compter sur les contributions de ses partenaires traditionnels que sont l'AudaB, la CAF, le service performance de la Ville de Besançon, mais également sur un partenariat élargi au Département du Doubs, à la CPAM, à la Direction régionale de l'emploi, ainsi qu'aux Directions contrats de Ville et urbanisme. Merci pour votre attention, et merci surtout au service pour tout ce travail.

M. LE MAIRE : Moi, je joins mes remerciements à ceux de la première Adjointe au service qui a fait un travail important sur ce document qui est particulièrement intéressant.

M. Pascal BONNET : Bien entendu, nous nous joignons aux remerciements, puis j'ajouterai aussi, je tiens à remercier Mme la première Adjointe d'avoir répondu très rapidement à mon interrogation sur les difficultés que nous avons à accéder aux documents, et c'est toujours important de prendre le temps de s'attacher à ce rapport qui nous permet de mieux connaître la Ville, et de voir ce qui est nécessaire, pour remédier aux problématiques économiques et sociales, de réaliser dans une politique municipale.

J'ai lu avec intérêt que pour la première fois, la population de Besançon augmentait. Et quand on lit plus attentivement, on constate que c'est dû à une forte natalité, ce qui est une bonne chose, plus que des mouvements de population vers la Ville. On espère que ça changera, parce que votre politique logement repose sur l'idée que des gens reviennent à Besançon ou viennent à Besançon.

M. LE MAIRE : Oui, ça, c'est sûr.

M. Pascal BONNET : Mais pour l'instant, ce n'est pas encore ce qu'on observe. Et donc il sera essentiel, pour tenir cette politique logement, que les gens soient logés. Et cette population, on constate qu'elle est vieillissante, ce qui est le cas souvent de villes de notre strate. Elle est aussi marquée par la richesse de la population étudiante. Et ça a été évoqué tout à l'heure, l'importance de notre université aussi pour la vie quotidienne et la vie économique de notre cité. Mais au-delà de ça, ça pose le problème de la possibilité, pour ces étudiants, de rester travailler à Besançon. Et quand on voit ce rapport, on voit aussi qu'on a une faible proportion d'actifs par rapport aux strates, et en matière de chômage, on voit que c'est sur les catégories B et C qu'il y a un souci, plus que sur la catégorie A. Alors est-ce que c'est une bonne nouvelle ou est-ce que c'est le fait que les personnels de catégorie A ont tendance à aller travailler ailleurs, et qu'en conséquence, le chômage nous touche moins, parce qu'il y a moins de demandes. C'est peut-être à explorer.

Voilà globalement ce que je voulais dire.

Et je voudrais aussi évoquer, c'est dans ce rapport, mais c'est aussi dans le rapport développement durable, il est question de l'Office foncier solidaire. Donc on a des points qui ont été retirés de l'ordre du jour, relatifs à l'accession à la propriété. Est-ce que ça peut être un outil quand il y a des questions qui se posent de ce type-là, pour permettre à ceux qui (en particulier les personnes âgées) ont de grandes difficultés à quitter leur logement, même si on les aide, leur permettre de rester, tout en permettant une accession à la propriété pour les autres.

M. LE MAIRE : Merci. Moi, j'ai noté effectivement des chiffres qui vont un peu dans votre sens : 0,1 % d'augmentation en plus de la population qui augmente sur Besançon, donc c'est peu, ce n'est rien. Deuxièmement, qu'on a du mal à attirer des couples avec des enfants, du mal à attirer des familles. Deuxième point. Et troisième point, que les quartiers qui bougent, ce sont les quartiers où on construit. Moi, je n'en dirai pas plus maintenant. Je le redirai tout à l'heure quand on parlera du PLU. Je pense qu'il faut impérativement, si nous ne voulons pas que cette Ville décline en termes d'habitat, décline en termes d'emploi... parce qu'effectivement, quand on va travailler, quand un industriel veut s'implanter quelque part, il regarde quelles sont les possibilités de logement. Il faut qu'on continue à construire. Je reviendrai plus longuement là-dessus pendant le PLI, mais geler des zones autour de Besançon pour y cultiver des salades et envoyer les personnes habiter à l'extérieur, ce n'est vraiment pas la bonne solution. Et je redis, avec ces chiffres-là, comme vous le voyez, quand on y voit 0,1 %, oui, quelque part, moi, ça m'interroge. Ça m'interroge. Est-ce que les quartiers qui sont aménagés avec des transports en commun, avec des écoles, avec des salles associatives, avec des commerces, est-ce qu'on doit faire tout en sorte pour que ces quartiers-là ne se développent pas ? Je dis non, mais j'en reparlerai tout à l'heure, nous aurons l'occasion d'en parler par rapport à ça, car c'est inquiétant, et ces chiffres-là, ils confirment effectivement ce sentiment que nous avons, il faut qu'on récupère des familles. Ce sont les familles effectivement qui amènent de l'activité, qui font tourner les boulangeries, les boucheries, les charcuteries, et le commerce local. Il faut avancer dans ces directions-là, faute de quoi nous ferions de très graves erreurs, et nous pourrions le payer très, très cher dans quelques années. Parce que je répète que pour l'emploi, l'emploi, ce qui compte aujourd'hui, c'est de quelle façon on va pouvoir se loger et se déplacer. C'est capital quand on choisit un lieu d'implantation d'entreprise. Mais j'arrête là-dessus, parce qu'on aura l'occasion d'en reparler tout à l'heure.

M. Jacques GROSPERRIN : Moi, je tiens déjà à reconnaître et à remarquer l'honnêteté avec laquelle vous présentez ce bilan, en tout cas, cette Analyse des besoins sociaux 2019, parce que c'est courageux. Parce qu'on pourrait très bien pouvoir en discuter... Bon, il y a des obligations, mais on pourrait très bien s'imaginer de le traiter en Municipalité, et puis qu'à un moment donné, on mette la poussière sous le tapis.

M. LE MAIRE : Non, on vous dit la vérité.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, tout à fait, c'est courageux, mais c'est inquiétant, M. le Maire, parce que vous dites qu'il faut continuer à construire. Ça fait quelques années que vous construisez, donc ça voudrait dire qu'à force de construire, on pourrait s'imaginer que la population vive mieux, et on se rend compte que ce n'est pas le cas. Donc ça veut dire que c'est un facteur important, vous avez raison, il faut que le logement soit digne, que l'habitat soit de qualité, mais ça veut dire que ce n'est pas suffisant. Je ne vous mets pas responsable sur tout, parce que c'est plus compliqué que ça. Et puis on l'a bien compris tout à l'heure que les populations qui justement peuvent se permettre et ne veulent peut-être pas payer de taxe d'habitation (le problème va être résolu, mais il y aura toujours la taxe foncière) vont plus en périphérie, et on le voit. Et c'est pour ça aussi que Besançon s'appauvrit.

Quand Mme DARD dit que les plus de 60 ans... la tranche des plus de 60 ans est supérieure à celle des 20 ans, c'est inquiétant, quand je vois que l'augmentation pour des personnes âgées de plus de 80 ans, c'est la plus grosse augmentation, 27,21 %. On est ravi que chacun vive plus longtemps, en bonne santé, mais à un moment donné, moi, je suis vraiment inquiet. Je ne veux pas faire du catastrophisme, parce que je pense qu'à un moment donné, il faut être positif, mais lorsqu'on regarde et on se compare « Comme on disait, quand je me regarde, je me désole, quand je me compare, je me console ». Mais néanmoins, on parle souvent de Dijon, moi, je me demande s'il n'y a pas aussi, à un moment donné, un départ inquiétant vers Dijon. Dijon, la moyenne, c'est 2 390 € par mois, c'est + 50 % par rapport à un habitant... par rapport à un foyer, quelqu'un de Besançon. J'ai repris les mêmes chiffres, les chiffres que vous avez cités. Donc d'où l'intervention tout à l'heure de Nicolas BODIN. C'est une intervention à mon avis qui est fondamentale. Si on veut, à un moment donné, pouvoir faire de la richesse à Besançon, on voit que Besançon, c'est une Ville essentiellement de services, avec des gens qui partent en retraite, etc. On voit qu'au niveau des entreprises, on a du mal à les fixer, ou en tout cas... Ne souriez pas M. FOUSSERET, je pense que vous avez certainement pensé à un rapprochement.

M. LE MAIRE : Non, non, c'est...

M. Jacques GROSPELLIN : Je vous connais tellement bien...

M. LE MAIRE : C'était une remarque de M. LIME.

M. Jacques GROSPELLIN : Vous êtes, comment on dit... comment dites-vous ? Inoxydable.

M. LE MAIRE : Absolument, et de plus en plus, je serai inoxydable.

M. Jacques GROSPELLIN : Non, mais je ne lis pas sur les lèvres, mais le sourire entendu, d'ailleurs qui était...

M. LE MAIRE : Ça ne concernait pas vos propos.

M. Jacques GROSPELLIN : Un sourire délicieux.

M. LE MAIRE : En tout cas, pas ceux d'aujourd'hui.

M. Jacques GROSPELLIN : Non, mais j'ai bien compris. J'ai bien compris, mais vous voyez, au-delà de tout ça, ça pourrait faire rire, mais quelque part, ça nous inquiète, et je pense que l'Université, c'est le levier fondamental pour faire en sorte qu'on attire des personnes de l'extérieur, qu'on les fidélise sur Besançon et qu'ils créent de la richesse. Et c'est la richesse qui fera qu'à un moment donné, on s'en sortira mieux. Vraiment, voilà, moi, je suis... je voudrais, pour résumer -félicitations d'être honnête-, mais maintenant, il faut un plan Marshall, il faut quelque chose de fort, il faut mettre le paquet. On a tendance ici, nous peut-être, à Besançon et à l'Agglo, parce que c'est aussi une compétence d'Agglo, peut-être aussi, à un moment donné, à saupoudrer l'ensemble de politiques. Je crois qu'il faut dire stop, et là aujourd'hui, on a un signal fort qui n'est pas un signal fort pour vous, mais pour l'ensemble de ceux qui seront candidats ici, pour dire : « *Il y a un programme à faire, et un plan Marshall fort, parce qu'on ne peut plus se permettre cela* », parce que Besançon, vous l'avez dit, c'est inquiétant aussi. Vous avez dit un mot qui est similaire tout à l'heure, mais l'avenir, à un moment donné, l'avenir est demain. Et si on ne veut pas que nos enfants s'en aillent encore plus ou aillent ailleurs ou puissent... Mais ça tourne autour des universités, autour des écoles supérieures. Quand je vois que dans des villes limitrophes certains nous disent... Je ne citerai pas les noms, pour ne pas être désagréable, mais nous disent : « *Moi, ce n'est pas grave que je n'aie pas le CROUS, mais en même temps, j'ai créé Sciences Po, en même temps, j'ai créé une école de commerce, en même temps, j'ai créé ça, etc.* ». Je crois qu'il faut qu'on se mette tous autour de la table, il ne faut pas qu'on soit démagogue. Il faut qu'on soit positif vis-à-vis de cette Ville qu'on aime, parce que je crois que tous ensemble, on est capables de faire quelque chose d'intéressant.

M. LE MAIRE : Soyons positifs, vous avez raison. J'ai reçu ce matin, à la Communauté Urbaine (Dominique SCHAUSS était là d'ailleurs) une jeune entreprise bisontine qui a un développement extraordinaire, qui est maintenant reconnue au niveau international dans le domaine de l'hyper sécurité, qui travaille avec l'OTAN, avec l'armée française dans beaucoup de domaines. Et ils m'ont dit : « *Vous savez, nous, on n'est pas d'ici* ». Je crois que ce sont des Bretons, me semble-t-il. Enfin ils ne sont pas d'ici. Et on leur a dit : « *Mais pourquoi vous êtes ici ?* » Ils ont répondu : « *Ici, il y a un écosystème qui est favorable* ». Et je crois qu'effectivement, aujourd'hui, il faut être attentif. Je ne suis pas inquiet comme vous. Je dis : « *Il faut être attentif* ». Quand je vois le développement autour des Hauts-du-Chazal, ce qu'il se passe dans le domaine de la santé, quand je vois ce qu'il se passe au niveau de TEMIS Innovation, au niveau des microtechniques, des nanotechnologies, au niveau de la lumière. Quand je vois ce qui est en train de se mettre... Non, mais attendez, je crois quand même que nous avons des arguments, donc il faut être attentif. Et qu'est-ce que me disent ces personnes-là quand je les rencontre, elles me disent : « *Et puis en plus ici, on se déplace facilement et on peut se loger* ». Il faut qu'on puisse se loger, il faut qu'on puisse se déplacer, et qu'on puisse avoir des compétences et de la main-d'œuvre qualifiée. Et je crois que là-dessus, nous avons un bon créneau, nous sommes bien placés. Cette rencontre, elle date de ce matin. Ils ont fait le parcours habituel, incubateur, hôtels d'entreprises. Ils étaient deux il y a 6 ans, 7 ans. Aujourd'hui, ils sont aux alentours d'une quinzaine, ils se développent tous les ans, et ils ont un développement de plus 100 % chaque année, parce qu'ils ont trouvé ici un écosystème. Et je crois que c'est important de le dire.

Donc soyons vigilants, soyons prudents, c'est vrai. Moi, quand je vois ces chiffres de 0,1 %, quelque part, je me dis soyons attentifs à ça, et faisons en sorte qu'on fasse venir les familles, quand les gens viennent ici travailler, ils restent. Et que les étudiants, on leur donne aussi des possibilités effectivement de s'installer ici dans de bonnes conditions.

M. Thibaut BIZE : Alors je vais aller un peu dans le même sens sur les remerciements. Je remercie quand même le travail qui a été fait, c'est important, je pense, pour chaque élu bisontin de pouvoir mesurer un peu la situation sociale de notre Ville, et que cela puisse nous aider dans nos choix politiques

à mener à l'avenir. Je trouve juste... si je pouvais faire une toute petite critique, c'est dommage qu'on n'ait plus les focus, je trouvais que c'était vraiment intéressant de pouvoir mettre un peu la loupe sur un thème particulier, et de le creuser en détail. C'était juste... Ce n'est pas du tout... C'est plutôt constructif comme critique.

Moi, à la lecture du document, il y a plein de chiffres qui sont super intéressants, il y a plein d'éléments. Je pense qu'on ne pourra pas parler sur tout. Moi, les chiffres qui nous sont les plus parlants aujourd'hui, ce sont les chiffres qui sont liés au logement. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, le logement, et c'est une réalité d'ailleurs, est le premier budget des ménages. Le rapport dit que 11 à 16 % des ménages bisontins sont, selon la CAF, dans une situation dangereuse sur le reste à vivre, parce que leur budget de logements dépasse 39 % de leur propre budget. Donc c'est une réalité quotidienne d'une grande partie des ménages bisontins.

L'autre élément aussi, c'est que c'est aussi un cadre de vie, le logement. C'est là où on y passe la majeure partie de notre temps, c'est là où on y voit grandir nos enfants, c'est là où on fait énormément de choses. Or, si on regarde les chiffres des logements, alors je parle des logements HLM, parce que c'est que les chiffres qu'on a, on n'a pas les chiffres du logement privé. Le logement HLM, c'est un tiers de logements qui a plus de 50 ans, et c'est deux tiers des logements qui ont plus de 30 ans, c'est-à-dire pensés et construits à une époque où les besoins et les envies étaient totalement différents. Donc on se retrouve avec un logement qui ne correspond pas forcément, et on se retrouve aussi avec une partie du parc de logements qui est dans un état de délabrement, qui est entré dans un état de délabrement qui fait que le cadre de vie ne devient plus... On ne peut plus parler de cadre de vie décent. Or, le logement public, c'est quasiment un tiers de la population. On est à peine en dessous des 30 % qui vit dans ces logements, qui sont concentrés majoritairement dans les quartiers prioritaires, près de 60 %, 57 %, ce qui fait de Besançon aussi une des Villes où la ségrégation sociospatiale est la plus importante, en tout cas dans la Région. L'image, elle est claire, il suffit de superposer les deux cartes des quartiers avec les chiffres des bas revenus et les quartiers et des logements HLM, et vous avez quelque chose de quasiment identique avec des frontières assez nettes entre les différents quartiers. C'est donc nécessaire d'avoir une politique ambitieuse en termes de logements publics, à la fois pour permettre à des personnes à faible revenu de pouvoir vivre ailleurs, comme dans les quartiers prioritaires. Qu'elles puissent avoir un cadre de vie décent sans se mettre en danger financièrement, mais aussi pour mettre davantage de pression sur le marché locatif privé, et de tirer les loyers vers le bas, puisque Besançon, avec une moyenne de 483 € de loyer par mois ne fait pas partie des villes les moins chères de sa strate, loin de là. Et rappelons que près de 65 % des Bisontins sont des locataires. Donc leur permettre de maîtriser le budget logement qui est quand même en moyenne un tiers du budget des ménages peut leur permettre de respirer un peu financièrement, et de pouvoir faire autre chose.

Et puisque je suis sur le sujet, je voudrais revenir quand même sur ce qui a été annoncé en début de Conseil Municipal, c'est-à-dire le retrait des rapports 54 et 55 des ventes de logements de Néolia. Je rappelle que ce n'est pas obligatoire effectivement que nous émettions un avis, mais ça veut aussi dire, si on n'émet pas d'avis, c'est que la Ville de Besançon ne s'oppose pas à ces ventes. Alors peut-être que les informations n'ont pas été transmises de la part de Néolia, moi, je peux vous dire, parce que je suis allé avec Clément DELBENDE au 15 B rue de l'Épitaphe, qu'on a rencontré des locataires qui étaient extrêmement inquiets de la situation. Sur les 24 appartements, il y en a deux qui sont vides. On a rencontré 17 des foyers habitant encore dans le logement. 10 nous ont dit qu'ils n'avaient pas la capacité d'acheter ou qu'ils ne voulaient pas acheter, parce que ce sont des personnes âgées, parce que ce sont parfois des personnes malades ou tout simplement des personnes qui n'ont pas les revenus pour pouvoir le faire. Deux locataires qu'on a croisés nous ont dit que c'étaient leurs enfants ou leurs petits-enfants qui se proposaient pour racheter, pour ne pas que les parents aient à devoir bouger dans quelques années. Deux nous ont dit qu'ils ne savaient même pas le prix, et qu'en fonction de ça, ils feraient leurs choix, mais qu'ils préféreraient rester locataires. Et deux autres nous ont dit que de toute façon, ils pensaient bouger, mais que peut-être acheter, ce serait pas trop mal pour faire un investissement locatif. Donc sur les 17, il y en a deux qui se disent que c'est peut-être une bonne opportunité pour acheter.

Je rajouterai quand même que, de ce que l'on a vu, il y a une forte inquiétude qui est liée à plusieurs éléments. Ce sont des gens qui, pour la plupart d'entre eux, habitent ici depuis 18 ans, c'est-à-dire depuis la construction de l'immeuble. C'est un immeuble avec des malfaçons, avec des problèmes de fuite d'eau, avec des problèmes de réseaux de gaz. Ça a été compliqué de régler tous ces trucs-là, et tout n'est pas réglé encore. Ce sont des gens qui ont mis beaucoup de temps à construire un équilibre de vie dans cet endroit-là.

L'autre élément, c'est que je rappelle quand même que de manière générale, sur les dernières opérations de vente de logements sociaux à Besançon, c'est 12,5 % des ventes aux locataires occupants sur tous les logements sociaux qui ont été vendus, et seulement 75 % qui ont été invendus.

Les 12,5 % qui restent, ce sont des personnes tierces. Donc on est quand même un petit peu loin du rêve d'accession à la propriété que certains défendent ici quand on parle... quand on s'oppose à la vente des logements. Je ne reviendrai pas sur les arguments, je les ai déjà développés à plusieurs occasions ici. Donc je demande que ces points soient remis à l'ordre du jour, pour que le Conseil Municipal de Besançon puisse se prononcer défavorablement sur la vente de ces logements HLM. Merci.

M. LE MAIRE : Non, je ne les remettrai pas à l'ordre du jour, puisqu'un certain nombre m'ont fait savoir qu'effectivement, les informations n'étaient pas complètes.

Par contre, il y a un certain nombre de sujets sur lesquels je suis d'accord avec toi, sur le constat, pas sur les solutions. Lorsque tu dis, Thibaut, les logements, ils ont plus de 50 ans, ils ne sont plus d'actualité, tu as raison. C'est bien pour ça qu'il faut aussi qu'on arrive à déconstruire des logements, et à en reconstruire d'autres, en faisant attention au problème du loyer. Non, mais tu ne peux pas dire, d'un côté : « *Ces logements-là, ils ne correspondent plus aux besoins d'aujourd'hui* », ce qui est vrai, ils ne correspondent plus, mais ne changeons rien. Il faut donc le changer. Et effectivement, il faut que nous puissions construire. Le NPRU va nous aider. J'ai reçu aujourd'hui un compte rendu de la réunion, je pense que tu as dû l'avoir aussi aujourd'hui. Toutes les demandes que nous avons faites au niveau du NPRU ont été acceptées, et nous aurons donc, je crois (je vous le dirai tout à l'heure, j'ai noté ça quelque part) une somme de 72 ou 75 M€ pour le NPRU qui va arriver, puisque toutes les demandes que nous avons émises lorsque j'étais allé rencontrer la Direction à Paris, avec le Préfet qui m'avait accompagné, puis avec un certain nombre d'élus qui sont ici, tout cela, c'était accepté.

Et puis pourquoi aussi il faut construire ? On y reviendra tout à l'heure, c'est que quand le logement de qualité est rare, qu'est-ce que ça entraîne irrémédiablement ? L'augmentation du prix du loyer. Plus c'est rare, plus c'est cher. Et donc je crois qu'il faut aussi qu'il y ait une offre de logements satisfaisant sur l'ensemble de la Ville pour qu'effectivement, on puisse choisir, et que ça ne tire pas les loyers vers le haut, mais ça, on en discutera tout à l'heure, on n'est pas encore sorti de cette salle ce soir, j'ai ce sentiment en tout cas.

M. Éric ALAUZET : Je vais me concentrer uniquement sur les éléments de l'ABS, et il y aura d'autres débats sur les politiques économiques d'attractivité et de formation de nos jeunes, etc.

Peut-être déjà pour souligner deux points positifs. Le premier, mais ça, on le constate année après année, c'est qu'à Besançon, on a un taux de chômage sensiblement plus faible qu'au niveau national, donc ça veut dire quand même qu'il y a une activité ici économique qui se tient. C'est plus d'un point, 1,3 point en dessous des chiffres nationaux.

Et puis le deuxième, peut-être un peu plus rappeler, c'est malgré les taux de pauvreté... Alors ceci dit, on est assez comparable à d'autres Villes de la même nature en France, voire un peu inférieur, mais par rapport au niveau de pauvreté, c'est la prestation de soins et de santé qui reste extrêmement élevée, et pour le coup, est sensiblement plus élevée que ce qu'on voit dans d'autres Villes. Et ça, c'est une singularité sur laquelle il faut insister. Ça tient sans doute au travail important mené par les services du CCAS, et d'ailleurs, j'en profite pour remercier la première Adjointe et pour le rapport et ses services, parce que c'est extrêmement intéressant. Mais aussi sans doute par rapport à l'offre de soins générale et l'engagement des professionnels de santé sur ces territoires avec l'hôpital. C'est un point vraiment sur lequel il fallait insister. Ça, c'étaient les deux points positifs.

Les points plus délicats, évidemment, Mme la première Adjointe, vous n'avez pas pu entrer dans le détail quartier par quartier, mais j'ai eu l'occasion de suivre deux restitutions au quartier Battant et au quartier des Clairs-Soleils, évidemment, c'est très contrasté, et ce n'est même pas par quartier, c'est même par îlot de quartiers. Ça aussi, on connaît tous notre Ville et on sait que c'est le cas, mais du coup, les chiffres, les moyennes sont tellement variables qu'à un moment donné, elles n'ont pas forcément le sens nécessaire.

Et puis je voulais conclure sur un dernier point, on vient d'évoquer le logement, et Thibaut BIZE l'a fait en particulier. Par rapport à cette singularité qu'on a à Besançon des familles monoparentales -plus de la moitié des familles- là aussi, c'est une caractéristique qu'on trouve dans les Villes, le vieillissement d'une part. C'est aux deux âges extrêmes de la vie active, chez les jeunes en particulier, et chez les personnes âgées. On a vraiment beaucoup, beaucoup de familles monoparentales, et donc ça veut dire, sur la question du loyer qui est souvent le premier poste budgétaire le plus souvent assumé seul, le montant du loyer, ça change tout. Quand on est à deux revenus, même modestes, et un revenu modeste, pour payer un loyer, ça change complètement la vie et le reste à vivre. Donc le fait d'avoir la moitié des personnes qui vivent seules dans un logement, ça renvoie de façon aiguë à la question du prix du logement à Besançon, et c'est le logement pour les personnes seules. Donc ça aussi, c'est une donnée importante à prendre en compte quand on réfléchit sur la construction, la réhabilitation des

logements à Besançon. Pour moi, une cible prioritaire, ce sont les gens qui vivent seuls, donc ce sont des petits logements, la plupart du temps.

Encore merci pour ce travail.

M. Philippe MOUGIN : Alors évidemment, on ne peut que féliciter les services pour cette ABS qui a été très bien réalisée. On a une bonne compréhension avec les images et les croquis.

Par contre, ce qui m'inquiète beaucoup, je l'avais fait remarquer en Commission, c'est le taux de pauvreté des moins de 30 ans. Il n'a pas bougé. J'ai eu une réponse à ma question par mail. On me disait qu'il y avait - 0,1 %, mais je constate sur la page 14 de l'ABS que les moins de 30 ans ont un taux... il y a 34,5 % de ces jeunes qui sont sous le seuil de pauvreté. Et ça, c'est quand même quelque chose d'inquiétant. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, il faudrait peut-être mettre aussi le paquet sur ce sujet-là.

Je voudrais revenir aussi sur ce qu'a dit M. BIZE tout à l'heure concernant les rapports 54 - 55 qui ont été ajournés. Moi, je pense que c'est une bonne chose, parce que ces rapports étaient incomplets. Je l'ai fait remarquer en Commission également, quand on voit page 6 du rapport 54, et à la page 5 du rapport 55, dans « Consultation des locataires sur la vente », non renseigné. Je pense que c'était mettre la charrue avant les bœufs, et je suis content, satisfait d'avoir entendu M. BIZE nous donner certains chiffres qu'on n'avait pas. Même si on n'a pas toujours les mêmes convictions, même si on n'a pas toujours les mêmes avis, je pense que c'est bien d'avoir fait ça, et de pouvoir renseigner nos collègues. Ceci dit, pour le report de ces deux rapports, je pense que c'est une bonne décision.

M. LE MAIRE : De toute façon, nous en discuterons aussi à l'Agglomération. Ils vont passer au prochain Conseil d'Agglomération. C'est exprimé à nouveau.

M. Nicolas BODIN : Donc félicitations tout d'abord pour le document qui est complet, comme d'habitude.

Je reviendrai quand même sur certains points, notamment par rapport au chômage. Donc si on doit se réjouir du taux de chômage qui est en baisse, 3,1 %, c'est très inférieur à la moyenne nationale. En revanche, on doit quand même avoir un œil... Comment ? 3,1 du chômage de catégorie A. Mais justement, comme il y a une catégorie A, il y a effectivement des catégories B et C, et là, on doit se poser la question quand même, parce qu'une évolution, une augmentation de + 12 %, et c'est quand même un point de fragilité.

M. BONNET parlait tout à l'heure de l'emploi pour les jeunes, l'ex Région Franche-Comté était la Région la plus industrielle de France en cela que c'est la Région dans laquelle il y avait le plus grand nombre d'emplois liés à l'industrie par rapport à la population. Et par ailleurs, c'était aussi la Région de France dans laquelle il y avait eu le pourcentage le plus faible d'emplois, car le taux d'encadrement et le nombre d'emplois de cadres, notamment sur une Agglomération comme la nôtre, est extrêmement faible, anormalement faible, et donc c'est vrai que ça peut poser des soucis en termes de sortie pour les jeunes une fois diplômés de notre université ou d'autres établissements.

Autre point qu'a souligné Danielle DARD, c'est le nombre de ménages qui continue sa progression, 0,7 % sur la période étudiée. Et par ailleurs, le nombre de ménages composés d'une seule personne, confirme également sa progression de 1,1 %. Donc sur une Ville comme Besançon, vous avez quand même plus de 53 % des logements qui sont occupés que par une seule personne, vous en avez à peu près 25 % par deux personnes, et de fait, vous en avez moins de 20 % qui sont occupés par plus de deux personnes, mais j'y reviendrai dans le rapport 49.

Autre point également qui a attiré mon attention, c'est effectivement le vieillissement de la population, et donc ça aussi, c'est quelque chose qu'on doit traiter dans nos différentes politiques, notamment en termes d'aménagement des logements et en termes d'accessibilité. Donc je sais que Yannick POUJET travaille beaucoup sur ce point-là.

Et puis je réponds à différentes questions. Sur l'Office foncier solidaire, M. BONNET, il sera proposé à la création lors du prochain Conseil Municipal au mois de novembre prochain. Sur la remarque de Jacques GROSPERRIN, sur les revenus, comparer *stricto sensu* une Ville comme Besançon et une Ville comme Dijon, Besançon a quand même une spécificité, c'est que tous ses quartiers sont quand même intra-muros, et c'est une spécificité très française que n'a pas Dijon. Je suis sûr en revanche que si on comparait en termes d'Agglomération, effectivement, Dijon aurait des revenus quand même supérieurs à ceux de Besançon.

Sur la remarque d'Éric ALAUZET sur la production de petits logements, on y reviendra tout à l'heure, c'est l'un des problèmes actuellement de Besançon, c'est qu'on produit justement beaucoup trop de

petits logements, et uniquement des petits logements. C'est la défiscalisation totale, ça représente à peu près 80 % de la production, et c'est un chiffre beaucoup trop élevé, j'en reparlerai tout à l'heure. Notre cible, c'était d'accueillir des familles, et ce n'est pas simplement...

M. LE MAIRE : C'est là où, au niveau des familles, on a vraiment un souci. 25 % de plus de deux, donc c'est un gros problème. Notre problème, effectivement, ce sont les familles.

M. Nicolas BODIN : Et pour répondre à Thibaut, sur un quartier par exemple comme les 408, lorsqu'on a fait le relogement, et c'était... on allait au-delà de ce que préconisait l'ANRU, tous les relogements ont été effectués en dehors des quartiers politiques de la Ville, donc c'est vraiment une vraie volonté politique de manière à répondre justement à cette ségrégation spatiale.

Et puis sur un groupe comme Néolia, en fait, quel est leur problème ? C'est qu'ils sont étranglés financièrement, et de fait, ils sont obligés de mettre en vente une partie de leur patrimoine de manière à envisager par ailleurs des rénovations. Donc ça, on l'a déjà dénoncé, le fait que les différents bailleurs sont dans des situations financières extrêmement compliquées, et c'est la conséquence logique de cette politique-là qui a été décidée. Voilà, merci.

M. LE MAIRE : Juste une petite nuance, quand tu dis : « On est sensiblement inférieur », à mon avis, c'est un peu plus que sensiblement. On est inférieur. Le chiffre, c'est important quand même.

M. Anthony POULIN : Merci. À l'instar des autres intervenants, je vais commencer par remercier l'ensemble des services qui permettent, dans cet exercice, que nous voyions en toute transparence la situation de notre Ville, et j'associe aussi à ce rapport le rapport sur le développement durable, parce que l'un et l'autre ne peuvent pas se lire de manière séparée, à mon sens, mais nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure.

Ce rapport, il fait apparaître quand même une réalité flagrante, c'est qu'il y a une urgence sociale qui est bien réelle, une urgence sociale qui se fonde sur une fracture sociale nationale, mais qui a des conséquences directes et qui se voient à l'échelle de notre territoire. Les Bisontins et les Bisontines la vivent bien réellement, et en cela, je voulais mettre en lumière trois indicateurs, trois points.

Tout d'abord, un point sur la jeunesse et les jeunes. Je me souviens d'un des premiers Conseils Municipaux, où nous avons eu l'analyse complète de l'Analyse des besoins sociaux, et nous avons déjà alerté sur cette situation, et la situation, elle est toujours la même, elle se renforce même, à savoir que nous avons de moins en moins de jeunes sur notre territoire, et que ces jeunes sont toujours aussi pauvres. C'est quand même un jeune sur trois dans notre Ville qui vit dans la pauvreté. Cette situation, elle est préoccupante pour l'avenir, elle est préoccupante au quotidien. Parce que c'est lorsque l'on vit dans la pauvreté que l'on a tout un tas de leviers que l'on ne peut pas activer pour aussi accéder à certaines réalités de l'emploi, à certaines réalités de formation, et c'est précisément ces jeunes-là qu'il faudra et qu'il faut continuer à accompagner toujours plus, parce que si c'est la vitalité de la Ville, telle que ça a été rappelé, cette vitalité de la jeunesse, elle est de plus en plus fragile.

Un deuxième point sur la pauvreté, et la pauvreté en Ville de Besançon, et la pauvreté ramenée à l'Agglomération. Le taux de pauvreté, il est de 20,9 %, dans le rapport qui nous a été donné, pour la Ville de Besançon, et dans l'Agglomération, la Communauté Urbaine du Grand Besançon, il est de 15,3 %.

La question de la solidarité, on voit bien qu'elle ne pourra plus se régler à l'avenir uniquement à la table de ce Conseil Municipal. Et ça reporte sur des propositions qu'on avait déjà portées à la table de la Communauté Urbaine, à savoir qu'il est urgent, et ça peut être un vrai beau travail dans la Communauté Urbaine, d'avoir un vrai pacte fiscal et de solidarité au sein de la Communauté Urbaine, pour que cette question-là, elle soit véritablement partagée par tous, et c'est un vrai beau défi que nous aurons à faire.

Un autre point, un dernier point. Sur les seniors, c'est vrai que l'augmentation du nombre de personnes de plus de 55 ans, ou de plus de 80 ans, il est bien réel, c'est quand même plus 27 % de plus de 80 ans entre 2006 et 2015. Alors si cela s'inscrit dans la logique d'allongement de la durée de la vie dans le contexte national, on peut bien aussi remarquer qu'au niveau de l'espérance de vie en bonne santé, depuis des années, cet indicateur stagne, et qu'en matière notamment de développement d'un certain nombre de maladies liées à la dégradation de l'environnement, il va falloir mobiliser tous les moyens, je dis bien tous les moyens, pour que nous protégeons nos populations d'un certain nombre de risques liés notamment au développement de cancers ou de maladies qui amènent à de véritables difficultés lorsque le grand âge arrive.

Je voulais, sur ce point aussi, attirer l'attention sur l'accessibilité, parce que cette question, elle devient de plus en plus vitale pour un certain nombre de Bisontines et de Bisontins, parce que s'ils ne peuvent

pas aller d'un endroit A à un endroit B, ils ne se déplacent tout simplement plus. On voit qu'il y a de plus en plus de personnes qui vivent seules, et donc il n'y a plus de cohésion sociale et de lien social. Et cette accessibilité parfois, elle est... alors même que l'on peut faire des efforts, elle est contrainte parce qu'il y a des comportements qui ne peuvent plus... je profite de cela pour faire un petit cavalier, mais notamment sur un certain nombre de trottoirs occupés par des voitures qui empêchent un certain nombre de personnes d'aller d'un point A à un point B, juste pour aller acheter sa baguette de pain ou aller voir son médecin, tout simplement parce qu'une voiture stationne sur un trottoir, et que la personne vieillissante ou dans une situation qui l'empêche de faire autrement se retrouve en vraie difficulté. Donc ça, c'est vraiment un point, et on a un levier d'action qu'il faudra activer vraiment de manière beaucoup plus nette, très rapidement sur cette question-là.

J'aurais eu encore beaucoup de choses à dire, mais je vais conclure sur les associations, parce que si la cohésion sociale tient encore en grande partie dans nos Villes, c'est parce que nous avons un tissu associatif extrêmement fort. Nous étions nombreux à la fête des associations samedi dernier, mais rappelons qu'il n'y a eu de cesse, de la part des politiques nationales, de fragiliser ces associations. La baisse des dotations aux collectivités a fragilisé un certain nombre de dotations aux collectivités, et la fin des contrats aidés est venue complètement anéantir l'activité de certaines. Donc de ce point de vue-là, sachons nous mobiliser aussi pour être cohérent dans la prise de position que nous avons sur ces sujets-là.

M. LE MAIRE : Je rappelle quand même à Anthony POULIN que concernant la Communauté Urbaine et la Ville de Besançon, nous n'avons pas eu de baisse de dotations. Je le dis à chaque fois, mais à chaque fois, on répète. Chacun a sa vérité. Moi, ma vérité, c'est celle des chiffres.

M. Philippe GONON : Comme vous le savez, nous adorons, autour de cette table, parler logement. À mon tour, je vais commenter cette page 20 de votre rapport qui dit des choses d'une vérité essentielle.

Première observation, nous parlons quasiment exclusivement ici du logement public. Moi, je voudrais rappeler que le logement privé, c'est 73 % du logement à Besançon, le logement public ne représentant que 27 %. Nous savons qu'actuellement, avec la perte du B2, dans le cadre du dispositif Pinel, la construction neuve, les demandes de permis de construire, etc. sont en train de s'effondrer. Et donc nous aurons, d'ici quelques années, un manque de logements cruciaux. On parlait tout à l'heure de maîtrise des loyers, la première chose, c'est quand il n'y a plus d'offre de logements à la construction...

M. LE MAIRE : Le loyer monte.

M. Philippe GONON : ... le loyer monte automatiquement et mathématiquement.

Deuxième chose, sur le logement public, moi, j'ai reçu le petit tract à l'entrée qu'on m'a très gentiment remis. Je note quand même un certain nombre de choses tout à fait inexactes, à mes yeux tout au moins. Et quand on dit : « *Il faut absolument renvoyer le logement public dans le giron du secteur public* », je rappelle que nous avons ici une société d'HLM qui nous appartenait, qui a frôlé le dépôt de bilan. Il n'y avait personne de privé, sauf peut-être deux, trois banques avec quelques pourcentages minimes du capital. Ça n'a pas empêché cette gestion publique d'emmener une société publique quasiment au dépôt de bilan, et nous l'avons, vous l'avez sauvé *in extremis*.

M. LE MAIRE : Elle est en passe d'être sauvée. Elle n'est pas encore sauvée. Il faudra que les Conseils d'administration acceptent la solution que je leur ai proposée.

M. Philippe GONON : C'est ce que nous souhaitons en tout cas.

M. LE MAIRE : Je sais.

M. Philippe GONON : Et troisième et dernière observation, il y a un document pour lequel on nous a demandé, dans une autre collectivité, un avis, c'est le fameux SRADDET. Alors j'ai amené le document, parce que se taper un document comme ça, c'est assez compliqué. C'est le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires. Et dans ce document, il y a un certain nombre de points qui concernent la Ville, l'Agglomération de Besançon, et une partie qui concerne directement le logement. Et personnellement, je trouve qu'il y a des propositions qui seraient pour nous sans doute très dangereuses si elles n'étaient pas amodiées, révisées ou réformées.

Donc je souhaite, M. le Maire, que nous ayons très prochainement et très rapidement un débat sur ce document qui, je le rappelle, est prescriptif, c'est-à-dire qu'il va s'appliquer obligatoirement à nos propres documents, les SCoT, les PLU, les PDH, etc., etc. Je vous en remercie par avance.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, M. GONON.

Bien, écoutez, merci encore effectivement aux services, à l'Adjointe pour cette analyse. C'est un document très précieux, et qui est fait, je crois... vous l'avez reconnu les uns et les autres, dans la plus totale objectivité. Donc vous en avez pris connaissance, il n'y a pas de vote sur ce dossier ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 26

Partenariat CAF - Mon Compte Partenaire

« **M. LE MAIRE** : Le point suivant, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 27

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Versement des soldes de subventions 2018

« **M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 28

Prorogation des agréments «Centre social» des Maisons de quartier Grette / Butte et Montrapon / Fontaine Ecu

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 29

Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles

« **M. LE MAIRE** : Pas de questions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 30

Vie Associative - 2^{ème} attribution de subventions 2019

« **Mme Karima ROCHDI** : Je souhaite revenir sur la Fête des associations qui a eu lieu ce samedi 14 septembre dans la cour d'honneur de l'hôpital Saint-Jacques. Cette manifestation était un moment de rencontre entre les habitants et le tissu associatif bisontin qui compte aujourd'hui 1 200 associations. Pour préparer cette édition, nous avons fait le choix de la travailler avec les associations. Nous avons donc organisé, au mois de juin, une réunion de travail avec les associations afin de définir ensemble le format, le lieu, les emplacements afin que cette journée réponde aux attentes.

Le bilan de cette journée, ce sont 167 associations bisontines de divers domaines, de la culture, sports, loisirs, éducation, et ainsi de suite, qui étaient présentes à cette manifestation, c'est-à-dire 15 % de plus que l'année dernière. C'était l'occasion pour elles de faire connaître leur action, recueillir des adhésions, et rencontrer des futurs bénévoles.

Les Bisontins et les Bisontines étaient aussi au rendez-vous. Ce sont 3 400 visiteurs, c'est-à-dire trois fois plus que l'année dernière, qui ont fait le déplacement et sont venus à la rencontre des associations, et qui ont pu profiter des différentes animations proposées par les associations tout au long de la journée.

Le service vie associative a lancé un questionnaire de satisfaction auprès des associations dès mardi. Au jour d'aujourd'hui, 46 associations ont répondu. Les statistiques disent que 100 % des associations sont satisfaites globalement de la journée ; 90 % des associations sont satisfaites parce qu'ils ont pu rencontrer de nouveaux partenaires, et 76 % des associations sont satisfaites, parce qu'ils ont pu rencontrer de nouveaux publics, c'est-à-dire des nouvelles adhésions, et aussi des bénévoles.

Donc pour finir, je tiens à remercier les associations pour leur mobilisation. Je tiens à remercier l'hôpital Saint-Jacques pour la mise à disposition de cette belle cour, et surtout, je tiens à remercier l'ensemble des services qui ont pu porter, avec nous, l'ensemble de la journée, parce que si cette journée a été une réussite, c'est grâce à leur implication et à la qualité de leur travail. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Oppositions, abstentions ? C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 31

Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes - Attribution et signature du marché

«M. Philippe MOUGIN : M. le Maire, je m'abstiendrai sur ce sujet. C'est un marché, d'une part, et je trouve quand même que le prix au mètre carré est un peu excessif, à 2 820 €. Ça représente 13 % de plus que certaines écoles qui ont été construites récemment, dans la proche banlieue de Besançon, dans certaines communes. C'est-à-dire, je crois qu'il y a Grandfontaine, il me semble Montferrand et Pouilley-les-Vignes. Donc je m'abstiendrai sur ce sujet.

M. LE MAIRE : D'accord. Ce n'est pas qu'une école, il y a une salle polyvalente, et c'est bien au-delà d'une école.

M. Frédéric ALLEMANN : Je prends la parole en tant que membre de la société civile, mais surtout, en tant que Président de la CAO de la Ville. Je suis également à la CAO de l'Agglo, à la CAO de GBH et à celle de Territoire 25, donc je suis un observateur privilégié pour voir le coût de nos investissements. Et je suis effectivement très surpris, parce que membre du PPI depuis trois ans, j'avais attiré l'attention du groupe PPI sur cette programmation de l'école des Vaïtes à 10 M€ pour 10 salles de classe. Ça fait un peu penser à l'histoire des petits cochons, parce qu'à Pouilley-les-Vignes, ils ont construit une école en bois qui a coûté moins de 4 M€ à 1 700 € du mètre carré, pour 16 salles de classe, plus des fondations surdimensionnées pour pouvoir en construire quatre de plus. À Montferrand-le-Château, c'est une école en béton banché qui sort à 4 M€ pour 10 salles de classe aussi, à 2 000 € du mètre carré. Et puis aux Vaïtes, c'est une école avec une équipe architecturale originale, innovante, d'Alsace, avec la terre utilisée. On est à 2 800 € du mètre carré. Donc je suis quand même étonné, j'avais attiré votre attention sur cette programmation qui me semblait extravagante à 10 M€. Simplement, je regrette doublement, puisqu'en début de séance, on a abordé la difficulté que l'on a pour entretenir et faire face à la canicule pour nos 65 autres écoles publiques sur le territoire, et je pense qu'on aurait pu faire une économie presque de 3 M€. C'est quand même énorme puisque ce projet des Vaïtes, d'après les chiffres qu'on nous a donnés en Commission coûte plus de 7,5 M€ HT. Donc en vérifiant tous ces chiffres, je trouve qu'on fait très fort.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est une école un peu particulière. C'est une école dans un quartier qui est un quartier... c'est un quartier qui est en voie de développement, qui comprendra d'ailleurs une salle polyvalente pour les habitants de ce quartier.

M. Frédéric ALLEMANN : La salle polyvalente.

M. LE MAIRE : Combien ?

M. Frédéric ALLEMANN : 100 m².

M. LE MAIRE : Oui, attendez, 100 m² une salle pour une école, c'est déjà une belle salle pour une école.

Enfin écoute, cette opposition n'est pas nouvelle. Il y a des Commissions d'appels d'offres dans lesquelles tu sièges, que tu présides même, souvent. Il y a des services techniques qui analysent les marchés, mais bon, à partir du moment où je n'ai pas eu mon attention attirée par ça, de façon particulière, même si tu l'avais dit toi effectivement, effectivement, je t'en donne acte, en Municipalité.

M. Jacques GROSPERRIN : Moi, je trouve... je ne suis pas tout à fait d'accord. C'est vrai que le prix peut interpeller, le coût pardon peut interpeller, même si on dit souvent que l'éducation a un coût, mais pas de prix. Je crois que ça peut interpeller, mais je crois qu'il ne faut pas faire petit bras dans ce type d'opération, parce qu'il y a un quartier qui est un quartier en devenir. Alors moi, je suis... vous savez, Victor Hugo disait : « *Quand on ouvre une école, on ferme une prison* ».

M. LE MAIRE : On ferme une prison, oui, c'est vrai, c'est ce qu'il disait.

M. Jacques GROSPERRIN : Quand on ouvre cette école, moi je pense qu'il faudrait fermer les Vaïtes, le projet des Vaïtes. Je pense qu'il y a une réflexion à avoir par rapport à ça. Et la réflexion, je ne vais pas refaire le débat des Vaïtes, parce qu'on l'a fait longtemps, et les uns et les autres ici l'ont voté, donc sont responsables par rapport à ça, mais on en reparlera plus tard au moment opportun. Je pense que les Vaïtes... moi, mes enfants étaient à l'école des Vaïtes pendant... mes trois enfants pendant toute

leur scolarité, et ceux qui ont vécu ou qui ont eu des enfants qui étaient dans cette école-là, ont pu se rendre compte qu'il y avait des préfabriqués qui étaient empreints d'amiante, qui avaient des difficultés... d'ailleurs, les enfants sont obligés d'aller à Jean Macé, on s'en est rendu compte après. Qu'il y a des conditions de scolarisation, même si ça n'a pas empêché aux enfants de réussir, parce qu'ils avaient des bons professeurs des écoles, je pense qu'à un moment donné, il faut vraiment réfléchir à... il fallait réfléchir, en plus, il y avait un projet à un moment donné de déviation, la route devait passer par là, c'est pour ça qu'on a toujours dit...

M. LE MAIRE : Il y a eu même un projet de viaduc.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, tout à fait.

M. LE MAIRE : Vous imaginez un viaduc au milieu des Vaïtes !

M. Jacques GROSPERRIN : Donc moi, je vous félicite, M. le Maire, d'avoir ce projet et puis d'avoir un projet ambitieux pour Besançon, parce que c'est grâce à ces écoles, puis peut-être aussi une nouvelle architecture, une construction d'écoles qu'on arrivera à revitaliser un quartier. On pourra penser à autre chose, on en reparlera certainement plus tard, mais en tout cas, je pense que c'est quelque chose d'important.

Moi, je profite de ce... et vous me voyez arriver certainement, nous en sommes sur l'éducation, je voudrais parler plutôt de la rentrée scolaire. La rentrée scolaire, habituellement, je pense que l'adjoint à l'enseignement en tout cas va nous faire certainement un bilan... l'année dernière, vous vous rappelez, mais il y avait eu un contexte particulier, et il n'avait pu nous faire le bilan de la rentrée scolaire. Je pense que là, il attend un peu, et puis il nous fera certainement le bilan de la rentrée scolaire au prochain Conseil Municipal, et je l'entends bien. Mais ce que je voudrais vous dire par là, c'est que...

M. LE MAIRE : Auparavant, je vous coupe une seconde, je vais autoriser Yves-Michel DAHOUI à partir... Christophe LIME, pardon. Vous êtes listés les deux. Parce qu'il est de permanence, il doit aller signer des papiers à l'hôpital.

M. Jacques GROSPERRIN : D'accord.

M. LE MAIRE : Mais il ne part pas au Festival.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, et puis l'année dernière, il avait un petit souci, donc vous comprenez...

M. LE MAIRE : C'est bien pour ça que...

M. Jacques GROSPERRIN : Mais on s'en rappelle. Vous savez comme je le respecte ! Mais simplement par rapport à cela, vous savez que cette année, il y a près de 9 000 enfants qui fréquentent nos écoles publiques, qu'il y a une grande loi, parce que c'est une grande loi, c'est la scolarisation des enfants de trois ans, c'est une loi qui est aussi importante que celle de Jules FERRY lorsqu'il avait fait l'école à six ans, même si beaucoup d'enfants sont scolarisés, etc. C'est une grande loi, et on en reparlera par la suite. Mais il y a une grogne légitime des familles qui n'ont pas eu accès à la restauration scolaire.

Alors à ce jour, il y a six recours administratifs qui ont été formulés, il y a trois référés suspensifs qui ont été déposés au tribunal administratif, mais combien d'autres familles qui se sont résignées devant l'ampleur des démarches ? Et il est vrai que c'est compliqué de faire un recours. Une voie s'est ouverte, et le risque pour notre collectivité de voir se multiplier ce genre d'initiative en tout cas aux rentrées prochaines.

Je pense qu'il devient important, nécessaire, indispensable, de se saisir de ce sujet sans attendre la décision que retiendra le Conseil d'État suite au pourvoi en cassation de la Ville.

Moi, j'ai rencontré... lorsque j'ai vu ce qu'il s'est passé, j'ai rencontré le collectif « Cantines en colère » le 12 septembre. Ils m'ont exposé leur problème. Pas de place, on l'a dit. Prévenus par des courriers en date du 20 août, pour des dossiers déposés avant la fin juin. Dans le cadre des fratries éclatées, un enfant accepté au service de restauration scolaire, et pas l'autre. 400 refus par an environ. Utilisation de critères discriminants qui sont des critères sociaux pour le choix des enfants non admis. Il faut savoir que c'est interdit par la loi. Une petite question qu'on peut se poser vis-à-vis de certaines écoles, sur la situation parlante de l'école primaire de la Butte, il y a des travaux qui sont nécessaires à la cantine, ça peut être une question que je vous pose M. le Maire : comment a été anticipée la probable hausse d'effectifs des années à venir due aux familles qui intégreront le quartier, l'écoquartier Vauban ?

Le problème que la collectivité a rencontré, vous l'avez dit dans tous les journaux, 5 500 repas dans la cuisine centrale, 500 pour les crèches, 4 500 pour les cantines scolaires, 500 pour le personnel. L'encadrement, on ne va pas revenir dessus, il y a des obligations qui sont bien fixées, 14 élèves par maternelle, 18 par élémentaire.

Le problème, c'est la capacité d'accueil des restaurants scolaires. Vous avez dit que c'était soumis à la validation du SDIS, néanmoins, la loi égalité et citoyenneté de 2016, qui est la loi qui est partagée, en tout cas qui a été votée ici par certains, dans l'article L131-13 nous dit simplement : « *L'inscription à la cantine des écoles primaires, lorsque ce service existe est un droit pour tous les enfants scolarisés. Il ne peut être établi aucune discrimination selon leur situation ou selon leur famille* ». Je ne serai pas démagogue dans la mesure où le Sénat, on avait pointé le problème, et on n'était pas favorable à cela, en fonction des obligations trop lourdes qui allaient peser sur les collectivités.

M. LE MAIRE : Il y a même eu une proposition d'amendement de votre collègue le Sénateur LONGEOT.

M. Jacques GROSPERRIN : Tout à fait, on a proposé l'amendement. Je n'aurai pas, comme certains, ça peut peut-être arriver, un double discours entre ce qu'il se passe, ce que je vote là-haut et ce que je vote en bas. J'assume et je dis les choses. Donc c'est vrai que c'est quelque chose qui est compliqué pour les collectivités, et je le comprends, et je l'entends, et c'est difficile, et je ne vous porte pas la pierre, c'est-à-dire je vous...

M. LE MAIRE : Je ne vous jette pas la pierre !

M. Jacques GROSPERRIN : Je ne vous reproche rien, si ce n'est peut-être un manque d'anticipation par rapport à cela. On l'a vécu l'année dernière, je pense qu'on pourrait ne pas le vivre cette année.

Il faut savoir qu'au niveau national, 70 % des élèves déjeunent à la cantine, source défenseur des droits. À Besançon, il n'y en a que 51 % qui déjeunent, 4 500 repas pour 8 800 élèves. Si nous en avons, comme la moyenne nationale, 70 %, ça ferait plus de 6 000 repas. On peut en avoir.

Donc moi, ce que je vous propose, et je crois que c'est aussi la volonté du collectif que j'ai rencontré, c'est être constructif pour les années à venir, afin d'éviter à des familles de vivre la même situation. Donc en ce qui concerne les capacités d'accueil, je crois qu'il faut organiser plusieurs services. Ça existe parfois en élémentaire, ça n'existe pas en maternelle pour différentes raisons, mais je crois que comme on dit, quand on veut tuer son chien, on l'accuse d'avoir la rage. Je crois qu'à un moment donné, on peut réfléchir sur doubler le service, en tout cas dans les écoles maternelles, parce qu'il y a le problème de la sieste, mais si on veut véritablement engager une réponse à cela, je pense qu'il faut le faire. Vous avez parlé de construire des bâtiments, c'est un coût important. On ne sait pas comment va évoluer la démographie sur Besançon. Donc je pense que c'est quelque chose qui peut être prudent.

Concernant le nombre de repas, alors on a entendu qu'on ne pouvait pas faire appel à des prestataires extérieurs. Je pense qu'il faut le faire aussi. Il y a une vraie réflexion à avoir vis-à-vis de ça, faute de mieux. Je pense qu'il faut aussi occuper d'autres cantines. Il y a des cantines qui sont moins tendues. Il y a des salles de restauration. Il y a peut-être aussi, à un moment donné, des collèges qui sont de proximité, avec des transports scolaires, qu'on pourrait mettre en place pour faire en sorte que ces élèves-là puissent à un moment donné, accéder à ce droit qui est lourd, je l'entends, vis-à-vis de cela. Et puis peut-être aussi réfléchir dans le cadre de l'intercommunalité. Je pense que les communes qui sont voisines sont prêtes aussi à accueillir. Il y a des écoles qui ne sont pas loin de communes voisines, qui sont prêtes aussi à accueillir.

Voilà, telle était mon intervention. Je vous remercie de m'avoir permis de faire ce cavalier. Je pense que c'est quelque chose qui est important. Je répète, et je répète, je n'accable personne, c'est quelque chose qui est compliqué, je pense qu'il faut l'anticiper, il faut réfléchir. Je pense que M. l'Adjoint à l'Éducation aura certainement des réponses à m'apporter vis-à-vis de cela. Merci.

M. LE MAIRE : Oui, M. l'Adjoint à l'Éducation s'est beaucoup préoccupé de ce sujet ces dernières semaines.

M. Yves-Michel DAHOU : J'ai envie de dire « *ad impossibilia nemo tenetur* », pour les latinistes distingués, ils me comprendront. Je dirais qu'à l'impossible, nul n'est tenu. Vous savez, ce débat est récurrent. On a aujourd'hui une capacité insuffisante pour accueillir tous ceux qui le souhaitent. Alors j'entends bien, j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, qu'il y a une interprétation des textes qui a été faite par le tribunal administratif, par la cour administrative d'appel de Nancy. C'est actuellement un recours devant le Conseil d'État. C'est une question importante évidemment, y compris d'interprétation du texte, sur une déclaration qui a été faite la main sur le cœur en proclamant un droit pour tous à l'accès à la restauration scolaire, dont il faut noter d'ailleurs qu'on est dans un paradoxe un peu curieux, puisque le

service est facultatif, mais quand on le met en place, il est obligatoire pour tout le monde. Les incohérences dans notre système, il faudrait quelques années pour les relever toutes.

Donc oui, on a cette difficulté de capacité d'accueil. Ceci dit, on n'a pas attendu, on n'est pas resté comme ça les bras ballants en attendant notamment le résultat de l'étude, parce que c'est ce à quoi je voulais quand même faire référence. Nous accueillons, par rapport à il y a à peu près deux ans, 350 enfants de plus à la restauration scolaire chaque jour.

Nous avons aussi entrepris des démarches avec notamment le Conseil Régional. Donc on a creusé cette piste qui était une piste qui paraissait viable, et on s'est aperçu qu'en fait, elle ne l'était pas. Ça a posé beaucoup de problèmes en termes de circuit, de contraintes de sécurité, etc., parce que la sécurité, elle est quand même au cœur, ce qui est normal, des priorités de la collectivité.

On a actuellement des discussions qui, je crois, se continuent, sont constructives avec le Département, pour voir encore s'il y a des solutions possibles, et j'espère qu'on pourra en trouver en tout cas à court terme.

Mais la solution, je l'ai dit, elle ne sera pas... je vais utiliser cette expression -même le fusil sur la tempe- je ne pourrai pas faire plus que ce que nous faisons aujourd'hui, et je mets au défi quiconque de le faire d'ailleurs.

Donc la solution, elle est dans le moyen et dans le long terme, c'est d'ailleurs pour ça que nous avons voté ensemble une étude qui déjà a commencé... enfin la structure qui s'appelle Cantineo a commencé déjà à travailler sur des pistes sérieuses. On a fait un phasage aussi pour une restitution qui devrait avoir lieu au premier trimestre, je pense, avant les élections municipales, ce qui permettra d'inspirer les différents candidats.

Donc voilà. Malgré tous les efforts, les progrès que nous avons faits aujourd'hui, toutes les pistes que nous avons creusées, on n'a pas de solutions et d'améliorations possibles aujourd'hui dans le court terme.

Donc ce que je disais l'année dernière reste d'actualité aujourd'hui. Encore une fois, cette étude va nous permettre non pas d'attendre le résultat d'études pour trouver des solutions pour tout le monde, ça sera forcément progressif. D'ailleurs, on a d'ores et déjà demandé à cette entité qui est chargée de cette étude de prévoir aussi des solutions possibles à court terme, de manière à ce que progressivement, on puisse accueillir tout le monde si c'est possible. « Tout le monde », ça veut dire quand même potentiellement doubler la capacité actuelle. C'est-à-dire on passe de 4 500 à 9 000. Je vous la fais de manière un peu courte. C'est ça. Le droit pour tous, c'est ce que ça traduit.

Comprenez bien que compte tenu du fait, aujourd'hui, on a plusieurs verrous, on a la capacité de production de la cuisine municipale, on a les questions d'organisation, d'acheminement, de recrutement des animateurs aussi, enfin de tous ceux qui sont amenés à assurer la sécurité des enfants qui, encore une fois, et ce qui est normal, est une priorité pour nous.

Voilà, donc moi, je souhaite que le résultat de cette étude, des futurs candidats, dont chacun a compris que je ne le serais pas en ce qui me concerne, pourront s'en inspirer. Moi, je suis à la disposition de tous pour faire part de mon analyse. Ce qui compte, c'est l'intérêt des Bisontines et des Bisontins.

Je vous remercie, parce que j'ai bien noté, et ce n'est pas plus mal, qu'il n'y ait pas surenchère par rapport à cela.

Ceci dit, les difficultés... parce que Jacques GROSPERRIN disait qu'il avait rencontré des parents de Fertet, je crois, donc normal, c'est dans son rôle d'élu, mais la problématique n'est pas limitée. Ce serait bien. Ce serait déjà forcément gênant pour les parents concernés, mais dans toutes les écoles, il y a une attente aujourd'hui. Le problème, il ne se limite pas à ceux qui se sont faits... qui se sont manifestés le plus fortement. Il y a à peu près quatre écoles où il n'y a pas de liste d'attente sur l'ensemble, enfin quatre restaurants scolaires où il n'y a pas d'attente par rapport aux 65 que nous avons. Donc le problème, il est beaucoup plus général, évidemment.

Alors j'entends le fait qu'on puisse nous dire qu'on n'a pas anticipé. Ça veut dire peut-être qu'on aurait dû faire une priorité de l'éducation il y a déjà 20 ans. Je veux bien accepter la critique, d'autant plus que j'ai aussi l'habitude d'assumer, que je faisais partie de l'équipe. Je dirais à cela qu'on ne peut pas avoir toutes les priorités à la fois. Quand on dit que certains sont plus avancés que nous dans certaines collectivités, c'est vrai, les chiffres que tu dis sont réels, ceci dit, si on comparait à d'autres pans de leur politique, on serait peut-être nous plus avancés. Voilà, donc les priorités, elles viennent de mandat à mandat.

D'ailleurs, il y a une chose assez curieuse que j'ai appris récemment, par rapport aux chiffres que Jacques GROSPELLIN a cités, c'est que quand on regarde au niveau national, c'est vrai, on est en deçà du ratio que tu évoquais. Sauf que dans les villes du Grand Est, on est au même niveau. Ne me demande pas pourquoi, je n'en sais rien. On n'a pas encore analysé pourquoi. En Bretagne, ils sont par exemple beaucoup plus avancés, je n'ai pas non plus toutes les raisons pour lesquelles ce phénomène se produit.

Voilà, donc on est très attentif, évidemment. On est en même temps conscient des difficultés que ça pose. Je voudrais aussi en profiter pour dire que l'incitation à utiliser la procédure devant le tribunal administratif, je l'entends bien, je ne ferai pas de commentaires sur ceux qui incitent à ça, mais ça ne doit pas créer l'illusion que par la procédure, on arrivera à trouver des solutions qu'on ne trouve pas ailleurs. Ça voudrait dire d'ailleurs qu'on pourrait trouver des solutions et qu'on attend d'y être contraint par une juridiction, ce qui est absurde. Donc il faut quand même être vigilant à : « je veux bien qu'on incite tout le monde, etc. » Non, ce n'est pas possible. On ne peut pas honnêtement aujourd'hui faire plus que ce que nous faisons.

J'ai parlé aussi de cette étude, on l'a fait pour l'école des Vaïtes, on a bien aussi l'intention d'impliquer de manière participative tous les utilisateurs. On l'a fait par phasage. Je pense qu'il faut déjà qu'il y ait un travail de la collectivité pour associer ensuite toutes les personnes concernées. On l'a fait, je crois que ça a été bien apprécié pour l'école des Vaïtes. On aura le même souci pour la future organisation qui permettra, je l'espère, à terme, d'accueillir tous ceux qui le demanderont. Donc on associera les parents d'élèves, les délégués, les fédérations de parents d'élèves, tous les utilisateurs le moment venu. C'est prévu, c'est d'ailleurs dans les phases que nous avons évoquées déjà avec Cantineo.

Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu complètement à la question.

M. LE MAIRE : Merci. Yves-Michel, je m'adresse, là, plutôt au sénateur qu'au collègue Conseiller Municipal. Il y a quand même quelque chose d'incroyable dans la loi. C'est facultatif, mais quand on se lance dedans, c'est obligatoire, et je regrette que l'amendement du sénateur LONGEOT qui revenait là-dessus n'ait pas été accepté en Commission mixte paritaire. Ça aurait pu régler... Vous le savez, puisque vous en faisiez partie. C'est dommage. Parce que la conséquence de tout ça, quelle est-elle ? C'est que maintenant, j'ai rencontré déjà, même dans notre Communauté Urbaine, un certain nombre de communes qui disent : « Mais attends, on ne va pas s'engager là-dedans, parce que si on s'engage là-dedans, qu'on ne peut pas accueillir tout le monde, on va être obligé d'accueillir tout le monde ». Et vous savez très bien qu'en matière de prévisions, c'est très compliqué, parce qu'il y a des cycles. Rappelez-vous que l'école Brossolette, il y a quelques années, il y avait 55 classes à l'époque. Il y avait... -d'ailleurs Abdel, tu devais y être-, il y avait 1 200 élèves, je ne sais pas combien. À peu près, oui. À peu près 1 200 élèves. Aujourd'hui, il doit rester quatre, cinq, six classes. C'est très compliqué. On avait prévu, sur un certain nombre de secteurs par exemple, des arrivées massives d'enfants qui n'ont pas eu lieu. Dans d'autres par contre, c'était l'inverse. Donc le service urbanisme qui est là pourrait le confirmer, il travaille là-dessus, mais les prévisions, c'est très compliqué. Et c'est aussi lié très intimement au niveau des loyers. Plus les loyers sont hauts, on sait que moins il y a d'enfants, parce que ce sont des familles qui sont plus avancées dans l'âge, qui ont plus de moyens, qui achètent là, que les familles qui vont dans des secteurs où les loyers ou le prix d'achat des logements est plus bas. Donc c'est compliqué.

Il y a Anne VIGNOT qui veut dire un mot, et je vous repasserai la parole après M. GROSPELLIN.

Mme Anne VIGNOT : Je voulais juste dire, et pour rejoindre Yves-Michel DAHOUI, c'est qu'anticiper, c'est quelque chose d'extrêmement complexe. Il y a quelques années, il n'y a pas si longtemps que ça, il y a cinq, six ans, les parents d'élèves demandaient par exemple au Conseil régional de financer les déplacements méridiens. C'est-à-dire que les parents demandaient à ce qu'il y ait les transports gratuits pour ramener les enfants de l'école jusque-là où ils habitent, pour qu'ils puissent avoir le temps de manger chez eux. Donc on voit qu'on est sur un renversement de pratiques familiales aussi, et c'est ça qui est intéressant de savoir. Et quand Yves-Michel dit : « Effectivement, c'est le grand Est qui fonctionne comme ça », ce qui est important, c'est aussi de voir comment les sociologies évoluent et quels sont les attentes et les besoins. Ceci dit, c'est extrêmement complexe pour en faire une analyse fine, et du coup, à ce moment-là, changer les orientations sur les équipements, les bâtiments, etc. Donc oui, c'est vrai, il faut être attentif, analyser et faire des propositions.

Et d'ailleurs, pour rejoindre là aussi ce qui est proposé sur l'école des Vaïtes, c'est d'aller sur une école qui est beaucoup plus ouverte sur la vie avec les parents, avec un travail extrêmement inclusif, et qui du coup est vraiment quelque chose qui nous amène à penser l'éducation de façon très innovante et très nouvelle à Besançon. Et donc il faut souligner que ce n'est pas seulement un bâtiment, ce n'est pas seulement un lieu, c'est aussi vraiment un lieu de vie, et c'est ça qui est en train de se jouer sur cette école-là, qui a été fait avec l'ensemble de l'équipe éducative, dont les parents.

M. LE MAIRE : Certains l'ont évoqué ici, effectivement, Anne VIGNOT vient de le dire, il y a eu un gros travail qui a été fait, participatif. Tout le monde n'a que ce mot-là à la bouche actuellement. Et c'est juste, et c'est bien. Faire participer les citoyens, ça a été fait dans ce quartier-là. Il y a eu des réunions avec les habitants du secteur, avec les parents d'élèves de ce secteur. Je rappelle que cette école... Avec les... ? Avec les élèves mêmes. Je rappelle que c'était une promesse de campagne que j'avais faite de faire cette école. Elle ne sera pas inaugurée en 2020, mais on posera la première pierre d'ici mars 2020. Pourquoi ? Parce qu'il y avait un tramway, il y avait des services, il y avait des écoles, il y avait un beau quartier. Et il y a eu un grand travail qui a été fait avec les associations pour que cette école soit ouverte sur le quartier, pour que ce soit, disons-le, une école du XXI^e Siècle. Et donc tout ça, ça joue certainement dans le coût, d'une façon peut-être assez importante, que certains jugent trop importante.

M. Laurent CROIZIER : Juste quelques remarques à tout ça. Effectivement, on a eu quelques échanges parfois assez chauds avec M. DAHOUI en commission, mais ça fait partie aussi du débat politique.

M. LE MAIRE : Ça, ça m'étonne de lui.

M. Laurent CROIZIER : Oui. Non, pas du tout. Et quelque part, moi, je lui reconnais effectivement 1), d'hériter d'une situation, et puis 2), qu'il n'a pas la capacité d'écarter les murs. Ça, je lui ai déjà dit. Et il l'a lui-même reconnu ce soir, c'est que cette situation, elle existait déjà. Moi, j'ai retrouvé des documents sur le mandat précédent qui indiquaient déjà qu'il manquait des places de restauration scolaire. Donc quand on pointe ce manque d'anticipation, je pense qu'il est réel, et M. DAHOUI le reconnaît assez volontiers, comme il l'a fait ce soir.

Ce que je voulais dire aussi, c'est que ce n'est pas la loi qui fait qu'il y a... ce n'est pas cette nouvelle loi qui fait qu'il y a plus de demandes. Cette loi, elle met en difficulté les collectivités, il faut le reconnaître, mais je pense qu'elle a le mérite d'exister, parce qu'elle exprime d'une certaine façon une ambition collective, celle d'inscrire la restauration scolaire dans les sociétés dans lesquelles on vit comme un service public à vocation sociale, et quand on sait les situations, comment la société évolue comment nos habitudes de vie évoluent, je pense que cette loi finalement va dans une bonne direction.

Et puis deuxième élément, c'est que cette loi, elle précise qu'il ne peut être établi aucune discrimination entre les enfants selon leur situation ou celle de leur famille. Et moi, j'ai beaucoup évalué sur ce sujet-là, puisqu'en 2014, je faisais partie des personnes qui pensaient qu'il fallait privilégier les deux parents qui travaillent. Et je me suis rendu compte, au fil du mandat, à travers les rencontres que j'ai pu faire avec les parents, que la situation entre deux parents qui travaillent qui sont mutés en cours d'année sur Besançon, et des parents qui ne travaillent pas forcément, mais qui retrouvent un emploi du jour au lendemain, la situation est exactement la même. Donc moi, je suis ravi que ce critère de non-discrimination soit inscrit dans la loi.

Et puis dernière remarque, c'est que je trouve que les appels que notre collectivité a faits, je trouve qu'ils donnent un mauvais signal. Je trouve qu'ils renvoient aux personnes qui ont porté l'affaire devant la juridiction. Que quelque part, leur situation, on s'en moque, et je sais que ce n'est pas ça.

M. LE MAIRE : Non, non, ce n'est pas le cas.

M. Laurent CROIZIER : Je sais que ce n'est pas du tout ça, mais c'est comme ça que le vivent un grand nombre de parents que j'ai pu rencontrer, et je pense que...

M. LE MAIRE : Dites-leur que ce n'est pas le cas, Monsieur CROIZIER, parce qu'on a passé... je ne veux pas exagérer, mais certainement des heures avec Yves-Michel DAHOUI et le service.

M. Laurent CROIZIER : Je vous rassure, non seulement je leur dis, mais en tout cas, elles le vivent comme ça de prime abord, et je pense qu'il faut qu'on travaille aussi... Alors je ne sais pas si ça a été fait cette année, mais il faut davantage travailler avec elles pour les aider à trouver des situations de remplacement comme des assistantes maternelles et qu'on ne peut pas les laisser dans des situations qui les mettent véritablement en difficulté. Merci.

M. Jacques GROSPERRIN : Je trouve justement que le document que Mme DARD nous a proposé tout à l'heure est intéressant. Les moins de cinq ans, augmentation, plus 2,72 %. Il y a peut-être une anticipation à avoir, mais lorsqu'on regarde les 6 - 17 ans, - 4,96. Donc ça montre que c'est vraiment difficile, parce que ça fluctue beaucoup. C'est-à-dire qu'à un moment donné, on est capable de projeter des enfants, un nombre d'enfants qui arrivent, mais on s'est rendu compte que là, les 6 - 17 ans, il y a une diminution d'enfants, donc que les problèmes se réalisent. C'est très fluctuant.

Les parents que j'ai rencontrés, ce sont des parents qui sont d'ailleurs très constructifs. Ils ont appelé « Cantines en colère ». Certains nous ont dit : « On a emmené nos enfants dans le privé ». C'est bien le privé aussi, moi je pense qu'il y a peut-être une interrogation à avoir aussi par rapport au privé. On

pourrait peut-être s'interroger si on ne pourrait pas faire une collaboration plus forte public-privé, pour que les enfants... Peut-être dans des établissements qui sont limitrophes ou qui sont proches d'autres établissements publics, pour qu'ils puissent accepter peut-être les enfants dans le cadre des cantines scolaires. Il y a peut-être quelque chose d'intéressant à faire vis-à-vis de cela.

Je pense qu'il faut être plus souple, et ceux qui rentrent dans le système là, ils nous disent tous : « Ça se fait au fil de l'eau ». Il y en a qui arrêtent pour différents types de raisons, et puis petit à petit, on arrive à régler le problème, mais je pense que ce n'est pas suffisant.

Je pense qu'il y a une réflexion aussi à avoir, parce que vous avez dit tout à l'heure, Besançon est en train de se paupériser, on l'a dit, tout le monde l'a dit. Des parents qui ont un haut niveau...

M. LE MAIRE : On ne l'a pas dit exactement comme ça, mais...

M. Jacques GROSPERRIN : ... de catégories socioprofessionnelles de très haut niveau, qui gagnent beaucoup d'argent, qui viennent sur Besançon, on en recherche. On a envie de personnes qui viennent dépenser, on a envie de chefs d'entreprise, on a envie de jeunes qui s'installent, et puis qui créent leur PME. Quel est le signal qu'on leur donne ? Parce que là, on va en parler... On en parle dans toute la France de cela. Si, ça va refaire encore... Vous allez voir M. le Maire, vous allez le voir, on va en reparler encore, et on va dire : « *Tiens, Besançon, ça ne marche pas, parce qu'on ne peut pas accueillir tous les gamins aux cantines scolaires* ». Donc les critères sociaux, je pense qu'il faut revenir dessus. On ne peut pas d'un côté dire : « *On veut de la richesse à Besançon, par des personnes à un moment donné qui apporteront de la richesse* », et puis de l'autre côté, dire à ces mêmes parents : « *Non, on ne peut pas prendre vos enfants* ». Alors vous allez me dire : « *Ils peuvent prendre une nounou* », tant mieux pour les nounous, mais je pense que c'est un service public, et il faut réfléchir au service public.

Enfin, pour conclure, pour ne pas être trop long, moi je prends quelques exemples, Victor Hugo, il y a 700 demi-pensionnaires pour 1 000 élèves. Peut-être que c'est sous-dimensionné, Victor Hugo, mais il y a peut-être aussi des choses à faire. Le collège Lumière, 350 demi-pensionnaires, 440 élèves. Là, peut-être que les choses sont dimensionnées. Et puis je prends l'exemple de mon voisin, Ludovic FAGAUT, lui, dans son collège de Pouilley-les-Vignes ne va pas prendre tout le monde, mais il prend déjà 14 élèves qui sont justement des écoles. Donc je pense qu'il y a des vraies possibilités vis-à-vis de ça.

J'ai bien entendu les réponses d'Yves-Michel DAHOUI, et je l'en remercie de son honnêteté, mais je pense qu'à un moment donné, il faut s'y mettre maintenant, parce qu'on ne peut pas accepter qu'il y ait de rentrée si calamiteuse, et puis ce n'est pas un bon signal. Lorsqu'à un moment donné, on veut qu'il y ait des gens qui viennent sur Besançon, ce n'est pas un bon signal qu'on donne à l'extérieur de Besançon. Merci.

M. LE MAIRE : Sur ce point-là, sur le dernier point, je pense que vous avez raison, ce n'est pas forcément un bon signal, mais sachant que pour l'instant, il reste à peu près 15 personnes qui n'ont pas trouvé de solution, une quinzaine.

M. Jacques GROSPERRIN : J'ai mes enfants... mes petits-enfants, mais je ne vous en ai même pas parlé.

M. LE MAIRE : Non, c'est vrai. Vous allez les prendre à la maison.

M. Yves-Michel DAHOUI : D'abord, pour être très précis, je rappelle quand même qu'on focalise sur Fertet, parce qu'ils ont eu la volonté de se mobiliser, cela fait partie de la démocratie. C'est 60 écoles qui sont concernées, donc je crois que c'est une réalité que j'accepte moi de mettre sur la table, mais c'est une réalité.

Pour l'école Fertet, je vais être aussi précis que possible, il y a eu six refus prioritaires, ceux qui étaient inscrits dans les délais. On a inscrit quatre enfants le 9 septembre, deux enfants pour quatre jours et deux enfants sur deux jours, c'est-à-dire qu'on a donné au moins partiellement satisfaction à ces parents. Il y a une famille en réalité, avec deux enfants, qui reste sans solution. Donc on peut recevoir les critiques, mais je crois qu'il faut les proportionner quand même et cerner bien le problème.

Alors j'ai bien entendu M. CROIZIER. D'abord, ce n'est pas faire injure à nos concitoyens, pour une collectivité, que de contester l'interprétation que fait un tribunal, et d'ailleurs, heureusement. Ça va au-delà simplement de la simple situation de Besançon. Vous avez bien vu qu'on a eu tous les médias nationaux pour ça, ce n'est pas tout à fait par hasard. Ce n'est pas pour voir, excusez-moi, ma tronche sur les chaînes de télévision. C'est simplement parce que ça posait un problème beaucoup plus général pour l'ensemble des collectivités qui, elles-mêmes aussi, vont se retrouver en difficulté en fonction de

la décision qui sera prise par le Conseil d'État. Donc on est tout à fait dans notre rôle en contestant et en ayant une autre interprétation.

Alors moi, je veux bien proclamer, vous savez, je suis capable, comme vous, je pense, de proclamer un tas de principes. Si je n'en assume pas la responsabilité et que je ne paye pas, ça ne me pose aucun problème. Là aussi, je l'ai dit, c'est facile de proclamer encore le droit d'accès pour tout le monde à ceci ou à cela. Sauf que quand c'est un député qui le dit, et je ne parle pas actuellement, puisque c'était avant la nouvelle majorité pour que ce soit clair pour tout le monde, peu importe, en tout cas, la situation, c'est celle-là. Et quand un Député proclame ce droit et que les collectivités payent derrière ou doivent s'organiser, ça pose quand même sérieusement un problème.

Voilà ce que je voulais évoquer comme élément supplémentaire. Donc l'appel non, on n'est pas du tout un mauvais signal. Le mauvais signal, c'est peut-être, je l'ai dit tout à l'heure, de donner l'illusion à ceux qui font un recours administratif qu'on trouverait comme par miracle des solutions qui sont impossibles à trouver.

Enfin, je me permets très humblement de mettre en garde quand même tous ceux qui pensent qu'il y a des solutions plus faciles que celles qu'on a pu trouver. Pour une raison simple, c'est que vous allez être vous confrontés au suffrage universel, et ça voudrait dire donc que dans les positions qui pourraient éventuellement être prises par les uns et pour les autres, vous vous engageriez à trouver des solutions dès la rentrée 2020. Je vous souhaite bon courage.

M. LE MAIRE : Bien, alors écoutez, on va peut-être maintenant passer au vote.

Je rappelle quand même que l'objet de ce rapport, c'est l'école et sa construction.

Quels sont ceux qui votent négativement sur ce rapport, qu'ils lèvent la main. Qui s'abstiennent ? 1, 2, 3. C'est donc adopté, je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 32

Vie étudiante - Subvention au BDE STAPS bisontin - Tournoi inter-composantes

« **M. LE MAIRE** : Des questions ? Des remarques ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 33

Vie étudiante - Subvention à ESN Besançon «La Nuit des Etudiants du Monde»

« **M. LE MAIRE** : Pas d'abstentions, d'oppositions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 34

Evaluation d'impact en Santé - Service Salubrité-Santé-Environnement - Direction Hygiène-Santé Ville de Besançon

« **M. LE MAIRE** : C'est OK ? Pas d'abstentions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 35

Relations Internationales - Avenant n° 1 à la convention entre la Ville et la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

«**M. LE MAIRE** : Des questions à poser ? Des abstentions ? Des oppositions ? Une opposition ».

Question n° 36

Relations Internationales - Attribution d'une subvention pour un projet international

« **M. LE MAIRE** : Opposition ? Une opposition. Pas d'abstention ? Pas d'abstention, c'est adopté.

M. Pascal BONNET : Il y a des choses que je ne comprends pas. On dit que l'association va prendre en charge les frais du Maire de Douroula pour venir chez nous, et en bas, je vois qu'il est noté que la Ville va donner une subvention à cette association. Donc en réalité, on peut dire que c'est la Ville qui va payer, et non l'association, en grande partie. Voilà, j'ai vu cette petite différence d'appréciation.

M. LE MAIRE : Rémi STHAL va vous répondre.

M. Pascal BONNET : Je pense que c'est donc à Besançon de pallier aussi la démotivation des enseignants de Douroula, au deuxième paragraphe et au troisième paragraphe. Je vois le troisième surtout : « la motivation des enseignants et le manque de moyens pédagogiques et matériels peuvent également expliquer ce phénomène qu'ASD souhaite combattre ». Moi, je veux bien, mais je ne pense pas que ça soit la Ville...

M. LE MAIRE : Je ne sais pas, qui est-ce qui répond ? C'est Rémi ou Thibaut ?

M. Pascal BONNET : Je ne pense pas que ce soit à la Ville de Besançon de booster la motivation des enseignants.

M. LE MAIRE : L'un ou l'autre. Il me semblait que Douroula, c'était plutôt toi qui y allais, mais bon... Qui est-ce qui répond alors ? L'un ou l'autre. Ou les deux. Tu n'as pas compris la question.

Bon, vas-y Rémi.

M. Rémi STHAL : J'ai un peu compris la question. En tout cas, l'association qui a changé de nom, pour ne pas qu'il y ait de confusion, on la connaît, puisqu'on a souvent donné des subventions, subventions, j'entends bien, sur des appels à projets qui tenaient la route, puisque c'est une association qui est là depuis longtemps, dans le cadre de la coopération décentralisée. Et donc comme je l'avais dit l'autre fois à la dernière intervention, c'est qu'à Douroula, il y a un problème d'insécurité, et comme on connaît la situation politique sur le Burkina Faso... Et c'est une opportunité que l'on a, puisqu'au mois d'octobre, il y a des Assises qui sont organisées à Poitiers, des Assises sur le Sahel, et le Burkina Faso, une partie nord du Sahel, donc il y a des Assises qui sont organisées pour que l'on puisse travailler sur la coopération franco... enfin avec les pays du Sahel. Et donc dans ce cadre-là, et dans le cadre de la coopération décentralisée, il y a une petite, toute petite délégation de Douroula qui vient, puisqu'ils sont concernés par le problème du Burkina et la sécurité, et puis au niveau de l'éducation sur place, dans le village, avec qui nous sommes jumelés, dans une coopération décentralisée, il y a des problèmes d'éducation. Et pour l'instant, c'est un moyen très sérieux, puisque l'association qui s'occupe des relations entre l'enseignement à l'éducation aux Burkinabés, c'est un moyen pour que l'association puisse travailler sur place de manière indirecte. Donc ce n'est pas la Ville de Besançon qui va payer le déplacement, c'est une subvention par rapport à un déplacement, puisqu'à l'heure actuelle, c'est le seul moyen de pouvoir intervenir sur le volet Education à Douroula.

Je noterai que c'était très important, parce que sur place, si l'éducation des Burkinabés ne se fait plus, ne se fait pas, ce sont les mouvements terroristes qui amènent eux-mêmes des enseignants, et là, ce n'est pas du tout la même éducation. Et ça, c'est très important, et c'est ce qu'il se passe depuis longtemps d'ailleurs au Sahel.

M. Pascal BONNET : Puisque certains n'avaient pas compris ma question, je vais la répéter. C'est donc à Besançon de pallier la démotivation des enseignants de Douroula ? Quand vous dites que ce n'est pas de l'argent de la Ville, je ne sais pas, mais des subventions, il me semble que c'est de l'argent public qui vient des impôts des Bisontines et des Bisontins. Je ne crois pas me tromper là-dessus.

M. LE MAIRE : ... une fois, c'est quand même compliqué, et je pense qu'il faut tenir... si on veut éviter effectivement que les parties entières de ces territoires tombent dans le terrorisme, il faut effectivement donner des moyens à celles et ceux qui peuvent enseigner, qui peuvent apprendre à lire, à écrire, permettre à ces populations de se défendre, d'exister. Et je crois que tout le reste, c'est des discours, Monsieur BONNET. Et donc moi, je crois qu'effectivement, c'est important qu'on puisse les aider. Alors vous savez, l'enseignement à Douroula, ce n'est pas effectivement ce que l'on peut imaginer ici. J'y suis

allé une fois, je me souviens, on m'a dit : « *Voilà le Préfet qui arrive* ». Je ne voyais rien, si, le Préfet, il est arrivé sur une Mobylette, une Mobymatic, pour être précis. Donc ce sont des gens qui vivent dans des conditions très difficiles, auxquels on a apporté un peu de bien-être en leur donnant la possibilité d'avoir de l'eau, tout simplement de l'eau, avec nos amis suisses de Neuchâtel, mais c'est très compliqué. Parce qu'aussi, une des réponses... Je ne vais pas lancer le débat là-dessus, une des réponses aux problèmes de l'immigration, c'est de permettre à ces populations de se développer sur place, d'apprendre à écrire, à travailler, à produire des richesses sur place. Ce n'est pas effectivement de les laisser dans l'oubli pour qu'ils viennent ensuite mourir sur nos côtes dans des bateaux.

M. Pascal BONNET : Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire, sur ces remarques.

Je voudrais dire que la coopération de Douroula en plus, à Besançon, historiquement est ancienne, et correspond quand même à quelque chose d'important dans cette Ville. Et puis on se souvient qu'on est la ville natale de Victor Hugo dans ces moments-là. Il y a quand même des choses qui ne prêtent pas à discussion.

Mais au-delà de ça, on subventionne une association à hauteur de 800 €, qui finance un déplacement qui coûte 1 400 €. On permet, dans ce cas-là, une formation à un Directeur d'enseignement africain, et on fait en sorte qu'elle soit à Besançon, elle aurait pu avoir lieu ailleurs. Le fait qu'il vienne à Besançon l'amènera à consommer à Besançon. Il faut aussi voir ça sous cet angle-là. Et en termes de coût, ce n'est peut-être pas autant que la subvention, c'est peut-être moins.

M. LE MAIRE : Bien. Thibaut BIZE.

M. Thibaut BIZE : Oui, sans aller jusque-là, si la question que vous posiez, c'est : est-ce qu'une subvention, c'est de l'argent public ?, oui, c'est le cas. On fait le choix d'aider cette association-là dans les actions... Quand je dis « les actions », c'est au pluriel. C'est une des nombreuses actions que fait l'association « Solidarité Douroula » qui a changé de nom effectivement, comme l'a dit Rémi, pour éviter les confusions, qui travaille beaucoup sur les questions d'éducation, et du 3 au 5 octobre, il y a les Assises de la coopération franco-sahélienne sur lesquelles on s'y rendra pour pouvoir travailler aussi avec nos partenaires. La dernière fois, elle avait lieu au Burkina Faso. Vous imaginez bien que pour le budget d'une commune comme Douroula ou pour le budget de son école, c'est un budget qui va sabrer quasiment deux ans de fonctionnement. Donc si on n'aide pas un peu financièrement...

M. LE MAIRE : Minimum.

M. Thibaut BIZE : Minimum. Je dis pour être honnête, pour être à peu près correct. Si on n'aide pas un minimum l'association, ça veut dire qu'on ne se donne pas les solutions de mettre en œuvre les projets qui ont été décidés par l'association.

Rémi l'a dit, il y a un vrai problème, il y a un désengagement un peu compliqué à gérer dans certaines parties sahéniennes, désengagement qui, comme partout, à partir du moment où on laisse le terrain libre à n'importe quoi et qu'il n'y a plus d'éducation nulle part dans les régions, n'importe quelles idées complètement farfelues, même les plus barbares, peuvent y prendre la place. Donc à un moment, on ne peut pas tenir le discours que vous tenez sur l'islamisme radical, et puis de l'autre côté, dire qu'il ne faut pas éduquer les populations là où elles peuvent être victimes de manipulation par un manque d'éducation.

Donc je pense que... moi, j'assume le fait qu'on travaille avec cette association-là, qu'on les soutient dans le rôle qu'ils jouent auprès des directeurs d'écoles là-bas, et qu'on arrive à les faire venir en France pour travailler aussi avec nos instituteurs pour qu'ils puissent se former à travailler dans les meilleures conditions là-bas.

M. LE MAIRE : Bien.

Je mets ce rapport au vote. Il a déjà été voté d'ailleurs, avec une opposition ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 37

Maintenance des systèmes d'alimentation électriques sans interruption (ASI) de types onduleurs dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole - Constitution du groupement de commandes - Autorisation de signature de la convention constitutive

« **M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Une opposition. D'accord. Pas d'abstention ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 38

**Reversement des recettes des forfaits de post-stationnement par la Ville de Besançon -
Avenant 2019**

« **M. LE MAIRE** : Oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté ».

« **M. LE MAIRE** : Je veux simplement, avant de passer la parole à Anne VIGNOT, rappeler que le but de ce rapport est d'évaluer l'action menée par notre Ville en matière de développement durable en 2018. Cette année, et c'est une nouveauté, la Ville de Besançon a établi 42 objectifs locaux, propres à notre Ville, que nous devons donc atteindre. Ces objectifs sont eux-mêmes définis dans un rapport par rapport aux 17 objectifs développement durable ODD, qui a été fixé par l'ONU, vous le savez, en 2015.

Donc dans ce rapport, nous allons présenter notre bilan annuel à travers cinq finalités de développement durable qui seront rappelées dans quelques instants, qui sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement des êtres humains, et la dynamique du développement selon des modes de production et de consommation responsables.

Ensuite, beaucoup d'actions ont donc été déclinées, et ce que je veux dire par rapport à tout cela, c'est que nous sommes très fiers de ce que nous avons fait dans ce domaine-là depuis de nombreuses années. Et je dis depuis de nombreuses années, car... Oui, depuis de nombreuses années, puisque je me souviens que déjà du temps de Robert SCHWINT, avec Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, des actions essentielles avaient été menées en matière d'ailleurs de consommation d'énergie et de transports en commun, et que même en 1973, Jean MINJOZ et André REGANI avaient inventé ici, vous vous en souvenez, les zones piétonnes qui ont été inventées ici donc à Besançon. Donc c'est une action longue qui maintenant continue, qui s'amplifie, qui a eu des outils différents, mais nous sommes de tout temps vraiment ancrés dans le développement durable, et c'est pour ça que nous sommes d'ailleurs, vous le savez, une des villes françaises les plus remarquables et les plus remarquées dans ce domaine-là. Donc on est un exemple.

J'en reparlais encore il y a deux jours, non, même pas deux jours, hier avec Brune POIRSON qui me disait combien effectivement Besançon était à ses yeux une Ville assez extraordinaire dans ce domaine-là, et je l'ai d'ailleurs... je l'avais vue aussi... par ailleurs, je l'ai d'ailleurs invitée à venir à Besançon pour voir sur place effectivement comment les choses se passaient lors d'un débat qu'elle avait eu avec un certain nombre d'entre nous.

Mme Anne VIGNOT : Eh bien vous le savez, ce rapport, il a voulu intégrer ce qu'il se passe aujourd'hui, ce qu'il se passe depuis 2015, puisque depuis 2015, la France s'est engagée dans des accords internationaux extrêmement importants, deux accords internationaux très importants, ceux justement qui ont fixé ces objectifs de développement durable, et ceux qui ont fixé l'accord sur le climat, et tout est lié, c'est-à-dire comment on pense notre planète, le climat, l'humanité. Et donc il était nécessaire que les États se mettent d'accord pour travailler dans une même direction, et de proposer du coup des outils qui permettraient de voir si on était bien dans ces bonnes directions.

Et donc il était aussi très fondamental que non seulement ces accords travaillent avec les orientations des États, mais que les territoires, depuis les territoires communaux, puissent finalement s'emparer de ces grands objectifs, puisque c'est là que les choses se font dans le réel, dans la vie quotidienne, et qu'il était nécessaire que du coup, on pense alimenter, contribuer à ces objectifs de façon extrêmement concrète et précise.

En outre, on a vu le document qui a été produit tout à l'heure, qui est le document d'Analyse des besoins sociaux, qui donne déjà lui aussi d'énormes indicateurs. Donc vous avez là la possibilité d'analyser ce qu'il se passe sur nos territoires, ce qu'il se passe pour la vie de nos citoyens, ce que l'on fait pour contribuer à plus de solidarité et beaucoup plus d'engagements sur les grands enjeux qui se déclinent aujourd'hui.

Voilà. Ça, c'était pour vous dire que c'est quelque chose d'assez exceptionnel, puisque c'est la seule Ville en France qui contribue à cette réflexion-là, qui est regardée effectivement de très près pour voir dans quelle mesure ces indicateurs, parce que ce sont des indicateurs que l'on va vous présenter aujourd'hui... ces indicateurs sont du coup des éléments qui pourront être analysés sur l'ensemble des territoires pour s'assurer qu'il y ait bien une cohérence dans les politiques qui sont menées.

Je vais vous proposer que l'on continue, et juste peut-être encore un détail, vous savez que le rapport développement durable, il a comme objectif principal de nourrir la réflexion pour pouvoir s'assurer que

quand on met en place les orientations budgétaires, eh bien que nos politiques sont bien en adéquation avec ces enjeux-là, et que du coup, on fait les bons choix. Et c'est ça qui est demandé, c'est est-ce qu'on a la possibilité de faire les bons choix chaque fois qu'on choisit d'aller sur telle ou telle action ?

Donc je vais vous proposer de regarder ça à travers l'ensemble des finalités que vous a décrit Jean-Louis FOUSSERET tout à l'heure.

La finalité 1, qui est la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère, eh bien, il y a 10 objectifs qui ont été retenus, parce qu'effectivement, on est dans un nouvel exercice, il consiste à établir des indicateurs par politique, par grande politique, par grande orientation. Ceci dit, c'est un très vaste chantier, et donc on a commencé par choisir, à l'aide de la DREAL, et même avec un travail avec le Ministère pour choisir ses objectifs et ses orientations.

Donc l'idée, c'est d'aller sur : améliorer durablement les performances énergétiques de la collectivité. C'est quelque chose que vous connaissez. Développer les énergies renouvelables, là encore, mobiliser les habitants vers la réduction de la consommation énergétique, etc., etc. Je ne vais pas vous faire la liste à la Prévert de ces actions-là, bien sûr, mais il était important que vous en voyiez du coup la déclinaison qui a été choisie à partir aussi du savoir-faire de la Ville de Besançon, parce que ce travail-là ne peut se faire qu'avec les services. Et je remercie aujourd'hui ce travail-là, parce que quand on vient vers les services et qu'on leur demande de retravailler sur ce qu'ils font, de donner les chiffres clés, de penser des indicateurs, il faut que ce soit pour eux de vrais outils pour qu'ils puissent effectivement avoir eux-mêmes un retour sur ce qu'ils font, comment ils le travaillent, et quels effets ça a sur nos territoires.

Donc c'est un travail de longue haleine, et ils sont parfois imparfaits. On espère que ça continuera dans les prochaines années.

Et donc on vous propose un exemple, c'est celui de développer les modes de déplacement doux. Vous voyez bien qu'on a une société qui aujourd'hui aspire à changer ces modes de déplacement. Même si on est encore dans des contradictions, on a encore beaucoup de déplacements en voiture. Mais pour autant, on a établi un indicateur qui est celui de la part des modes doux, en tout cas, de déplacement à vélo pour les actifs. À Besançon, il est de 4,4 %. C'est un indicateur que l'on prend aujourd'hui, et que l'on espère pouvoir voir s'améliorer. Aujourd'hui, vous allez Aux instants gourmands, vous voyez des vélos qui sont accrochés partout, sur toutes les barrières, etc., tellement en soirée, les gens ont souhaité venir à ces Instants-là à vélo. Donc on sent bien qu'il y a une appétence à ces déplacements actifs.

Ensuite, il était important d'associer cet indicateur au nombre de kilomètres de pistes cyclables, mais il ne suffisait pas de voir ces kilomètres s'aligner les uns derrière les autres pour dire qu'on était bon élève dans ces domaines-là. Il fallait voir si effectivement, ils étaient pratiqués. Il y a encore un long trajet à faire. Pour autant, c'est quelque chose qui est en train d'évoluer.

Ensuite, nous sommes sur la finalité 2, avec comme objectif la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources. Là encore, je vous invite à regarder les objectifs qui ont été envisagés. Je vous signale, ce que vous avez entendu régulièrement dire ici, et qui va être l'objet d'une action au niveau de l'État, c'est-à-dire comment il va falloir aider la filière bois, quand on voit l'effondrement qu'il se passe dans nos forêts. On a la filière bois qui est actuellement en très grand danger, et on sent bien que le travail que l'on mène sur la question de la préservation de la biodiversité est devenu aujourd'hui un enjeu majeur de façon extrêmement concrète sur nos territoires.

Je sais que les indicateurs, c'est quelque chose qui n'est pas toujours quelque chose qu'on aime manipuler, mais pourtant, c'est quelque chose qui nous permet de s'assurer que nos politiques ne sont pas en complète contradiction.

Donc je vous invite à regarder les diapositives suivantes...

Oui, il y a la finalité 3, pardon, donc c'est la finalité sur la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations. Ces finalités, elles sont bien sûr... cette finalité, elle montre combien c'est important de s'intéresser au lien qu'il y a entre environnement, développement. Quand on parle de développement économique, on parle de développement, de la société, de développement de son environnement. On ne parle pas forcément de croissance, mais on parle de comment vivre mieux, et donc c'est associer aussi la situation de cohérence sociale.

Et puis la finalité 4, l'épanouissement de tous les êtres humains qui nous importent.

Ensuite, nous avons la finalité 5 qui est une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation. C'est ce que je viens de vous dire. C'est qu'aujourd'hui, on se pose la question de : est-ce que notre modèle économique doit être remis en cause, puisqu'il épuise la planète ?

C'est quelque chose que tout le monde entend, mais à quel moment on prend les décisions qu'il faut pour orienter nos politiques vers une autre façon de vivre, une autre façon de consommer et une autre façon pour l'entreprise de se développer ? La Ville se met un certain nombre d'indicateurs pour travailler sur ces données-là.

Là, du coup, l'exemple qui est choisi, c'est celui de l'engagement des collectivités à être exemplaires dans les achats et les marchés publics, socialement, écologiquement, et en particulier sur la question de l'insertion. En Commission, régulièrement, on revient sur l'engagement de la Ville qui est un engagement qui est développé depuis très longtemps, qui est l'engagement effectivement sur la question de l'insertion.

On vous donne là l'indicateur important. C'est le pourcentage par exemple de marché intégrant une certification ou une labellisation. C'est un indicateur nouveau, donc pour l'instant, les valeurs ne sont pas disponibles, mais du coup, seront le facteur sur lequel on s'appuiera pour voir comment on évolue. Et le nombre d'heures d'ETP créées par des clauses d'insertion dans les marchés publics des collectivités. Vous voyez que ce sont 61 306 heures de travail qui permettent comme ça d'intégrer le travail qui est un travail responsable.

J'aime à dire que par exemple, sur les espaces verts, pendant des années, nous avons eu une répartition budgétaire qui était intéressante, puisqu'il y avait 50 % du budget qui était consacré à un fonctionnement en régie, et l'autre partie du fonctionnement, par exemple des espaces verts, la moitié était consacrée aux prestations auprès des entreprises, et l'autre moitié était consacrée à une activité d'insertion. Ce qui voulait dire qu'on faisait un cercle vertueux à Besançon, c'est qu'on avait un très gros travail en régie qui nous permettait d'être très réactifs sur des besoins du quotidien de la Ville de Besançon, des habitants. Et par exemple aujourd'hui, on a besoin d'être très réactif quand on voit les arbres mourir, qu'il faut intervenir de façon importante. Pour autant, il y avait eu cette volonté de faire fonctionner, de faire travailler l'entreprise, mais aussi l'insertion sociale, pour que les gens qui sont rentrés à nouveau dans le travail, puissent trouver justement des débouchés dans ces entreprises. C'était un cercle extrêmement vicieux... vertueux -ce n'est pas tout à fait la même chose- qui était proposé et qui continue à nous animer pour qu'on puisse travailler sur l'ensemble de la part active de notre territoire. Vous avez donc 809 bénéficiaires, dont 23,2 % de femmes.

M. LE MAIRE : Anne, plus personne n'écoute, personne. Donc dirige-toi vers ta conclusion.

Mme Anne VIGNOT : Je suis sur la conclusion, et c'est au moment où je parle d'insertion professionnelle, que j'espère que ça attire l'attention, c'est donc 56,7 % des bénéficiaires qui résident dans un quartier de la géographie d'intervention de la politique de la Ville.

Voilà, j'ai toujours pu constater que chaque fois qu'on a présenté ce rapport développement durable, chaque fois qu'on a affiché les chiffres, de plus en plus opérationnels, qui vous permettent d'avoir des moyens d'analyse de plus en plus importants, je constate que c'est quelque chose qui vous éloigne de l'écoute, mais c'est sans doute parce que vous n'en avez pas encore pleinement compris le sens et que du coup, vous ne voyez pas l'enjeu qu'il y a derrière. Et je regrette ça, je vous le dis sincèrement, je pense que ce développement durable, c'est l'avenir de la planète, c'est l'avenir de la société, c'est l'humanité qui se prend en charge et qui décide d'aller vers d'autres façons d'être et d'autres façons de partager la vie de la collectivité.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas d'accord avec toi, je pense qu'au contraire, chacun ici, chacune et chacun a bien compris cela. Non, mais je pense...

Mme Anne VIGNOT : C'est pour ça qu'ils n'écoutent pas !

M. LE MAIRE : Non, mais je pense sincèrement. Je crois que, vous savez, lorsqu'il y a des rapports comme ce soir qui sont très longs, il faut essayer d'aller quand même effectivement assez rapidement à l'essentiel. Je ne pense pas qu'ici, il y ait une seule personne qui soit persuadée que ça n'est pas important. Je pense que c'est maintenant le privilège de personne. Tout le monde est d'accord que la biodiversité, c'est important, tout le monde est d'accord que la transition énergétique, c'est important. Tout le monde le sait. Et donc moi, je constate quand même qu'il y a un gros travail qui est fait à ce niveau-là, et je redis que nous pouvons être fiers, effectivement, de ce qui se fait à Besançon depuis des années, et qui, je n'en doute pas, continuera à se faire dans les années à venir, parce que ça fait partie de l'ADN de cette Ville, comme on dit maintenant souvent, et aussi parce que c'est nécessaire, indispensable. On n'aura pas le choix.

Mme Anne VIGNOT : Je voudrais juste terminer sur un point.

M. LE MAIRE : Attends, je vais peut-être passer la parole...

Mme Anne VIGNOT : Attends, je voudrais juste terminer sur un point de la présentation, c'est que l'ODD 3, donc l'objectif développement durable numéro 3, et le 3.9, et c'est là que la France s'est engagée, c'est réduire le nombre de décès, de maladies dus à des substances chimiques, dangereuses, et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol. C'est pour ça que nous sommes un certain nombre d'élus ici qui avons demandé régulièrement qu'il puisse y avoir la production d'un arrêté anti-pesticides. Nous nous sommes engagés, la France, dans ces accords-là, à ne pas exposer nos habitants à ces produits chimiques, et nous avons une responsabilité en tant qu'élus.

M. LE MAIRE : Alors moi, je vais répondre une nouvelle fois à Anne VIGNOT, ce que j'ai déjà dû dire trois ou quatre fois. Moi, pour moi, je respecte la justice, et entre autres la justice administrative. Je ne fais pas de l'écologie comme ça pour faire bien. Il n'y a pas l'écologie d'Anne VIGNOT, et l'écologie de Jean-Louis FOUSSERET. Non, attendez. Je pense qu'ici, depuis des années, on a donné l'exemple, et ce n'est pas depuis 2014, c'est depuis 2001 déjà, un certain nombre était ici avec moi, et depuis même avant. Moi, je dis que... déjà, je le répète, Jean MINJOZ, lorsqu'il a créé les espaces piétons, c'était déjà du développement durable. Il y a eu Paulette GUINCHARD, puis il y a eu Martine BULTOT, il y a eu tous ces gens-là. Effectivement, il y a eu Éric ALAUZET aussi, et il y en a eu d'autres.

Donc ce que je veux dire par rapport à ça, moi, je sais que ces arrêtés... alors premièrement, je suis contre l'utilisation de ce produit-là. Que chacun l'entende bien ici, je suis contre, résolument contre. Nous donnons l'exemple, depuis les années 2000 ici, puisqu'il n'y a plus de phytosanitaires sur l'ensemble de la Ville. Il n'y en a plus dans nos services. Et puis sur Besançon, les grandes surfaces... les grandes surfaces agricoles, excusez-moi, il n'y en a quand même pas beaucoup.

Donc maintenant, il y a une responsabilité, c'est une responsabilité au niveau de notre pays, des parlementaires, du Sénat, de l'Assemblée nationale de mettre en place ces... Moi, non, je ne ferai pas justement de démagogie là-dessus. Je ne ferai pas de démagogie, parce que j'entends bien, nous allons arriver dans des périodes... Nous sommes dans des périodes électorales. Alors quand je vois, quand j'entends tout ce qui se dit actuellement, je suis abasourdi. Je dis : « *Mais comment celles et ceux qui connaissent un peu ça peuvent dire ça ? Comment ils vont faire pour financer tout ça ?* » Il faut que tout soit gratuit, tout doit être gratuit. Si, si, bien sûr ! Je ne vais pas donner d'exemple... non, non, mais attends, vous m'excuserez, je peux quand même dire ce que je pense. Je ne vais pas donner de nom, parce que ça fixerait sur telle ou telle direction, mais je suis un peu abasourdi. Je crois qu'il faut être responsable. Il faut qu'on se fixe des objectifs clairs et atteignables, parce que méfiez-vous, on ne va pas pouvoir tout faire gratos. On ne raserait pas demain gratos, ça, la population de cette Ville ne le croira pas. Il faut être responsable.

Donc concernant effectivement l'arrêté anti-glyphosates, nous savons tous que ces arrêtés sont illégaux, que le Préfet, à peine pris, il va les déferer au tribunal administratif.

Je pense qu'il y a une prise de conscience qui doit être faite au niveau national, et elle est faite actuellement. Ces problèmes doivent être réglés au niveau national, ce n'est pas au niveau local. Moi, vous pourrez me mettre un fusil sur la tempe, je ne signerai pas un arrêté dont je sais qu'il sera cassé. Moi, je respecte les lois de la République. Cette loi ne me convient pas, je pense qu'il faut effectivement revenir là-dessus, je pense qu'il ne faut plus utiliser de glyphosates et d'autres pesticides. Nous donnons ici l'exemple sur ce qui nous concerne ici à Besançon, nous l'avons fait depuis déjà des années. Je ne signerai donc pas cet arrêté.

Alors pour des raisons... parce que comme quelqu'un l'a dit, je ne suis pas totalement naïf. Après, vous allez m'en refaire un... vous n'allez pas faire ça à chaque Conseil Municipal, sur les glyphosates, et d'autres sujets, parce que je pense que vous allez lasser. Vous allez les uns et les autres lasser. Donc moi, je ne signerai pas cet arrêté-là, même si je le répète très fortement, je suis d'accord avec vous là-dessus, mais je ne vais pas engager des crédits. La justice administrative, elle est embouteillée actuellement. Il y a des personnes qui attendent très longtemps pour qu'effectivement leur litige soit réglé, soit tranché. Donc ne prenons pas ce temps-là pour rien, changeons la loi, et quand la loi sera changée, faisons-la appliquer. Et nous, nous sommes peut-être en avance, parce que nous l'avons déjà appliquée depuis des années ici sur Besançon.

Alors ce n'est pas la peine de me le ramener à chaque fois, de faire une conférence de presse chaque fois pour dire : « *On va lui demander de signer ça* », je ne le ferai pas. C'est clair. Mais pas parce que je suis contre, parce que je pense que ça ne sert à rien, et que le débat, il ne se situe pas à ce niveau-là. Il se situe au niveau de notre pays, et puis au-delà de ça, il se situe au niveau de l'Europe et du monde entier. Du monde entier ! Mais déjà, réglons le problème au niveau français, parce qu'après, j'entends tout ça, on peut indemniser tout le monde, on peut tout faire. Il y a un moment, il faudra savoir qui est-ce qui paye. Vous voyez, qui est-ce qui paiera ? Les Bisontines, les Bisontins, comment on va aller prendre dans leur portefeuille les sous pour payer tout ça ? Pareil pour les transports, mais j'arrêterai là-dessus, on en reparlera d'une façon beaucoup plus responsable une autre fois.

M. Philippe MOUGIN : Je voulais rassurer Mme VIGNOT, je pense que les élus ont beaucoup d'attention à ce que vous dites.

M. LE MAIRE : Oui, je suis d'accord.

M. Philippe MOUGIN : Mais moi, j'étais absorbé par ce rapport, je dois reconnaître que je n'ai pas tout lu, parfois parce qu'il faut la loupe, et puis il faut un petit moment pour le lire. Mais il est *a priori* très, très bien fait. Je ne l'ai pas lu jusqu'au bout, je vous le dis, mais il est très bien fait, et je félicite les services et les élus qui ont permis de l'élaborer.

En ce qui concerne ce que vous venez de dire M. le Maire sur les glyphosates, je rappelle quand même que notre Président de la République avait déclaré l'interdire dès qu'il serait au pouvoir. Ça n'a pas été fait. Il y a peut-être des problèmes qu'on ne connaît pas. C'est sûr que les agriculteurs n'ont pas de baguette magique non plus, je comprends bien.

Mais d'un autre côté, quand vous dites que les juges déboutent les Maires de leurs arrêtés, je voudrais quand même signaler qu'il existe une autre loi pour non-assistance à personne en danger. Et je pense que quand il y a des maisons avec des petits enfants qui sont à côté de champs ou de cultures qui sont traités, il suffit de voir en Amérique latine les résultats que ça a eus pour effet, je pense qu'il y en a qui tourneraient un petit peu la tête ou qui mettraient la tête basse.

Ceci dit, sur ces problèmes-là, c'est vrai que ce sont des problèmes du domaine national, et que je suis un peu d'accord avec vous, M. le Maire, un arrêté ne peut rien changer. Au contraire, ça surcharge les administrations. Voilà sur le sujet.

Par contre, en marge, en Commission, nous avons discuté d'un problème, enfin qui n'en est pas un, mais on a parlé du stade, c'est toujours pareil, c'est toujours le même problème avec l'eau, le manque d'eau. Donc j'ai bien compris ce que m'avait dit M. GHEZALI, j'ai bien compris ce que m'a dit Mme VIGNOT, comme quoi tout arrosage était interdit, mais je profite de l'occasion qu'on ait un député et puis un sénateur ici dans la salle, pour éventuellement permettre aux collectivités locales d'arroser les terrains exceptionnellement, après avoir récupéré l'eau, comme le font les jardiniers. On permet aux jardiniers de récupérer l'eau pour arroser leur jardin, ça nous éviterait ici, à Besançon, de semer trois fois de suite du gazon, et de pouvoir se servir d'un terrain qu'au mois de décembre éventuellement. C'est une idée que je lance, une proposition que je lance à nos élus nationaux pour qu'ils fassent remonter l'info, et éventuellement qu'il y ait une motion et une loi, parce que les lois, ça change, concernant ce fait-là, parce que c'est quand même bien embêtant pour tout le monde, y compris pour les footeux. Merci.

M. Pascal BONNET : Je ne pensais pas spécialement parler du glyphosate, donc je ne vais pas forcément en parler, mais...

M. LE MAIRE : Vous en parlez quand même un peu.

M. Pascal BONNET : Non, non, mais je crois qu'on est... c'est une question majeure de santé publique, de qualité de vie, mais ça pose aussi une question sur la place de l'État : jusqu'où va-t-elle par rapport au pouvoir du Maire ? Et je crois que c'est vrai que vous êtes face à une situation qui fait que si vous prenez un arrêté, il est automatiquement cassé.

Alors j'ai vu que les avocats de certaines communes mettaient l'accent sur la notion de pollution sur laquelle un Maire est en mesure de protéger les citoyens. Ça répond aussi à cette question de non-assistance à personne en danger évoquée. Donc c'est un sujet extrêmement complexe qui dépasse un petit peu la possibilité de débattre dans un Conseil Municipal, même si ça nous concerne directement. Donc je ne vais pas jeter la pierre à quiconque là-dessus.

D'autre part, sur le rapport développement durable, c'est vrai qu'on est tous intéressé, et c'est vrai que les Verts, de longue date, et des politiques ici ont alerté, et qu'on a pu être, les uns et les autres, progressivement sensibilisés aussi par notre pratique professionnelle ou par notre entourage, ou par les connaissances qu'on a pu acquérir. Et puis aujourd'hui, on sait très bien qu'on est tous obligé de tenir compte de cette réalité.

Ceci étant, on est dans un débat de fin de Conseil, si bien qu'on n'a pas forcément envie d'allonger les débats. C'est un rapport qui est complet, qu'on a attendu et qu'on a pu déjà un petit peu évoquer en commission, qu'on a besoin de relire encore, parce que ça traite de sujets extrêmement divers, et je crois qu'en lien avec le rapport social qu'on a eu tout à l'heure, on a là quand même une vision assez globale de la Ville à travers ces deux rapports. Il y a des aspects économiques qui indirectement apparaissent, mais qui apparaissent plutôt à l'Agglo. Mais je crois qu'on a ce soir deux rapports extrêmement importants, qu'il est peut-être difficile de les aborder les deux, mais je dois dire qu'on aura

sans doute l'occasion d'en parler à nouveau en Commission. Donc pour ma part, je ne vais pas accélérer... je ne vais pas allonger les débats...

M. LE MAIRE : C'est très important.

D'ailleurs moi, quand on me proposera des choses nouvelles, parce que je m'attends à ce que... beaucoup de propositions dans les jours à venir. Je demanderai, comme le budget, on ne veut pas augmenter les impôts, personne ne les augmentera, je demanderai ce qu'on supprime pour mettre quoi à la place, et combien ça coûte, parce que je crois que je vais vite me lasser de ces propositions qui sont tous plus fumeuses les unes que les autres.

M. Laurent CROIZIER : Je souhaitais partager avec vous un certain nombre de remarques à la lecture de ce rapport. Tout d'abord, permettez-moi de souligner effectivement la qualité du document. Je crois qu'il traduit extrêmement bien l'engagement de tous les services, et de tous les agents, et je crois qu'il faut reconnaître que ce sont eux qui, par leur action au quotidien, font les bonnes pratiques de notre collectivité, et ce document, c'est aussi la reconnaissance de leur travail et de leur engagement.

Ce rapport, c'est aussi la démonstration du rôle d'exemplarité des collectivités et de leur capacité d'une part à faire, mais aussi à emmener les citoyens, les entreprises, les agriculteurs par l'exemple, par le dialogue, par des incitations vers des changements de comportements.

Et puisque c'est d'actualité, je me suis intéressé au sujet des pesticides sur le territoire bisontin qui effectivement, comme vous l'avez rappelé, est très important, et je précise, tout comme vous, que je serais plutôt pour la disparition complète des pesticides.

Si je me retrouve dans les actions concrètes qui sont décrites dans ce dossier, et qui à mon avis parlent aux Bisontins, j'ai été très surpris par la demande d'un arrêté anti-pesticide de Mme l'Adjointe en charge du développement durable et de l'environnement, notamment par voie de presse, ce qui me dit que c'est une façon, une nouvelle façon d'un adjoint pour communiquer avec son Maire. Et sans doute, puisque Mme VIGNOT semble être une spécialiste, sans doute la situation doit être extrêmement grave pour qu'elle propose une décision si radicale et extrêmement clivante à l'égard du monde agricole.

Alors comme je suis un élu responsable, et que j'ai l'habitude de travailler sur des éléments factuels et non idéologiques, j'ai cherché à savoir comment nous aurions pu arriver dans une situation aussi critique pour qu'il faille prendre un arrêté avec cette méthode.

Alors j'ai fait quelques recherches, en 2010, j'ai trouvé qu'une charte a été signée par l'Agglomération, la Ville de Besançon, la Région et la Chambre d'agriculture avec comme objectif, entre autres, d'emmener les exploitations locales vers une agriculture raisonnée, et l'abandon des pesticides.

J'ai trouvé que la démarche, en 2010, quelque part était novatrice, et qu'elle est extrêmement pertinente.

M. LE MAIRE : Ceci se fait par exemple dans les zones de captage sur le Marais de Saône.

M. Laurent CROIZIER : Donc moi, j'ai donc cherché comment cette charte...

M. LE MAIRE : Ça, c'est du concret.

M. Laurent CROIZIER : Tout à fait, c'est exactement ça, c'est du concret. Moi, j'ai donc cherché comment cette charte avait été mise en place sur le territoire bisontin par Mme l'Adjointe en charge du développement durable et de l'environnement.

Contact pris auprès de la Chambre d'agriculture, aucun dialogue engagé récemment par Mme VIGNOT.

Contact auprès de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, aucun dialogue engagé récemment par Mme VIGNOT.

Fédération des jeunes agriculteurs, aucun dialogue engagé récemment par Mme VIGNOT.

Alors j'ai donc cherché à savoir quelle était l'ampleur de l'utilisation des pesticides dans nos exploitations agricoles bisontines. Et là, surprise, une seule parcelle sur Besançon serait concernée.

M. LE MAIRE : Oui, je sais, c'est ce que j'ai dit.

M. Laurent CROIZIER : Dont seuls 150 m sont en bordure d'une zone urbanisée. Alors j'ai pris contact avec l'agriculteur. Du désarroi, la sensation d'être montré du doigt, et toujours la même réponse « *Aucun dialogue engagé par Mme VIGNOT* ». Et pourtant, il se dit toutefois prêt à discuter.

Donc ma conclusion s'adressera à Mme VIGNOT, Adjointe en charge du développement durable et de l'environnement. Moi, je trouve particulièrement désolant que vous n'ayez pas privilégié le dialogue et la proximité avec le secteur agricole, dont on sait combien le quotidien est difficile.

Deuxième point, vous aviez, là, Mme VIGNOT, une occasion d'agir concrètement, et d'accompagner un agriculteur vers un modèle sans pesticides. Vous avez privilégié la posture.

Mme VIGNOT, démagogie ou réalité, je vous invite à choisir.

M. LE MAIRE : Je vais peut-être laisser Anne VIGNOT répondre.

Mme Anne VIGNOT : C'est M. le Maire qui ne fait pas son travail.

M. LE MAIRE : Non, c'est moi qui ne fais pas mon travail. Je donne la parole à Anne VIGNOT. Je crois qu'il ne faut pas qu'il y ait des attaques personnelles ici. Voilà, c'est clair. D'accord ?

Mme Anne VIGNOT : Non, pas d'accord. Tu ne fais pas ton travail.

M. LE MAIRE : Je ne fais pas mon travail, c'est ça !

Mme Anne VIGNOT : Non, c'est vrai.

M. LE MAIRE : Eh bien écoutez, le nombre de fois où j'ai été attaqué ici, et le nombre de fois où tu m'as défendu, excuse-moi, on peut peut-être les compter sur les doigts d'une main.

Si vous voulez que je commence comme ça, moi... non, mais maintenant, ça suffit.

Moi, je te donne la parole, je n'accepte pas... je n'aime pas quand on fait des attaques personnelles, je l'ai dit. Je suis assez souvent l'objet d'attaques personnelles ici, je remarque que c'est très rarement que quelqu'un lève la main pour dire : « *On ne doit pas dire ça du Maire* ». J'espère que maintenant, vous en tiendrez compte, et que vous serez plus réactifs. Ce n'est pas histoire d'être gentil ou de ne pas être gentil. Je crois qu'il y a un certain nombre de questions qui sont posées. Je donne la parole à Anne VIGNOT, et je te dis, ma chère Anne, que moi, je fais mon boulot, et j'essaie de respecter l'équilibre et la parole dans cette enceinte, que chacun puisse dire ce qu'il a envie de dire. À toi.

Mme Anne VIGNOT : Donc je vais être amenée à répondre à M. CROIZIER, excusez-moi, du coup, ça me fait un peu sortir de la discussion qui devrait avoir lieu ici. Très simplement, déjà, tous ces... comment dire... ces articles qui sont passés dans la presse, ils ont suivi évidemment une demande auprès de M. le Maire, une discussion aux Municipalités. Ça, c'est la première chose.

M. LE MAIRE : Qui a eu lieu.

Mme Anne VIGNOT : Qui a eu lieu et qui se fait toujours, parce que... au nom de l'équipe avec laquelle nous travaillons au niveau de l'intergroupe, mais aussi d'autres élus qui m'accompagnent aujourd'hui, sur cette question-là. Je peux dire le Parti socialiste m'a dit aussi combien il trouvait important qu'on aborde cette question-là. Parce que quand on parle des ODD, on parle d'engagement, d'un élu qui est notre Président de la République, et qui se doit du coup de pouvoir appliquer ces engagements internationaux. Ils ne peuvent pas demander aux autres pays de faire ce qu'il ne ferait pas sur son propre territoire. Ce n'est pas possible. Premièrement.

Et deuxièmement, quand il est question des agriculteurs, je suis désolée, vous n'avez pas compris, un arrêté anti-pesticide ne vise pas de façon ultra-spécifique les agriculteurs, il pointe du doigt l'usage des pesticides. Je vous donne un exemple, un trou dans la raquette au niveau de la loi. Si demain... enfin depuis 2017, la Ville de Besançon, les collectivités ont l'interdiction d'utiliser des pesticides sur le territoire, et comme l'a dit M. le Maire, ça fait de nombreuses années que nous sommes engagés, on n'a pas attendu la loi, pour aller dans ce sens-là.

M. LE MAIRE : Et ça, c'est du concret.

Mme Anne VIGNOT : Et ça, c'est du concret.

Deuxième point, depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers ont l'interdiction d'utiliser aussi ce genre de produits. Mais, et c'est là qu'on a un trou dans la loi, c'est que si vous êtes par exemple dans une copropriété ou dans une maison individuelle, et que vous faites appel à un prestataire, c'est-à-dire à une entreprise, elle, bizarrement a le droit d'utiliser des pesticides. Donc je suis désolée, il faut arrêter de mettre les Verts contre les agriculteurs. Nous aimons l'agriculture, nous voulons une agriculture toujours plus développée et respectueuse.

L'exemple que vous donnez sur par exemple la charte dans laquelle nous nous sommes engagés en 2010... d'accord ? Je vous rappelle qu'en 2010, je n'étais pas Adjointe au Maire à la Ville de Besançon. En 2010, c'est l'Agence de l'eau qui a travaillé avec l'ensemble des territoires qui étaient... qui concernaient les captages d'eau potable de la Ville de Besançon en particulier, pour éviter qu'il y ait effectivement des contaminations de notre principale ressource. Et qu'est-ce que demandait à ce moment-là l'Agence de l'eau ? Elle demandait aux agriculteurs qu'ils changent de pratiques pour aller vers un autre type d'agriculture. Et quand en 2014 ou 2015, l'Agence de l'eau a dit : « *Ça fait cinq ans qu'on vous accompagne, et donc maintenant, vous savez faire autrement l'agriculture, et donc on va se retirer dans le financement que l'on vous apportait* », à ce moment-là, les agriculteurs ont dit : « *Si on n'a plus ce soutien-là, nous reviendrons à un autre type d'agriculture* ». Ce n'était juste pas pensable que l'on puisse envisager qu'on avait su mener une agriculture autrement, et qu'on revenait en arrière.

Cependant, la collectivité a pris ses responsabilités, et cependant, la collectivité a relayé avec l'Agence de l'eau des financements pour accompagner cette agriculture, parce qu'avant tout, la collectivité a la responsabilité de la bonne santé de ses citoyens.

Et quant à la façon dont vous dites que nous ne serions pas responsables, quand on est écologiste, en demandant ce genre d'orientation, ça veut dire que vous niez l'impact de ces molécules, et du coup, l'importance de la précaution que nous nous devons d'avoir, et que nous sommes dans cette obligation, et c'est constitutionnel -je vous invite à relire la constitution- nous avons la responsabilité, en tant qu'élus de protéger nos concitoyens. Et c'est à ce titre-là que nous demandons un arrêté, parce qu'il n'y a pas que les agriculteurs, il y a des maraîchers, il y a des jardiniers, il y a des gens qui pratiquent encore cette prestation.

Et pour vous expliquer qu'on est allé jusqu'au bout du dialogue, en tant qu'élus, en tant que Ville de Besançon, nous avons organisé, et nous organisons une entrevue justement avec ces entreprises, parce que des citoyens nous ont envoyé des courriers, en disant : « *Comment se fait-il que nous avons l'interdiction d'utiliser ces produits, et que les entreprises, elles, le peuvent ?* ». Donc nous avons eu une réunion technique avec l'ensemble des entreprises, et nous avons envoyé... nous n'oublions personne. Après, ils viennent ou ils ne viennent pas, mais nous avons invité tout le monde pour venir autour de la table, pour travailler sur cette façon de travailler. Mais les agriculteurs, ça fait longtemps qu'ils ont tout un travail qui a été mené auprès d'eux pour changer de pratique.

Voilà, la réponse, elle est claire.

M. LE MAIRE : Moi, ce que je veux dire par rapport à ça, c'est qu'en ce qui concerne ma responsabilité, d'une part, concernant les particuliers, il y a une loi, et nul n'est censé ignorer la loi. Cette loi, ce n'est pas le Maire qui va aller faire des prélèvements chez les particuliers dans les baraquas de jardin. Il y a une loi qui existe, il faut la respecter.

Concernant ce qui est la responsabilité de la Ville, nous avons interdit, sur tout ce qui nous concerne, l'utilisation des pesticides depuis... je ne sais pas depuis quand, mais peut-être... combien ? 2000. Même avant ça. Et donc voilà les choses telles qu'elles sont.

Maintenant, je pense que le message, puisque sur le fond, je suis... c'est pour ça que c'est un dialogue un peu surprenant. Moi, je ne suis pas contre ce que vous dites, mais arrêtons. Quand on dit : « *On utilise la presse, parce qu'on n'en a pas parlé entre nous* », ce n'est pas vrai. Vous m'avez demandé, je vous ai répondu : « *Nous en avons parlé en Municipalité* ». C'est vrai que lorsque j'ai dit ça en municipalité, on n'a pas fait un communiqué de presse pour le dire. Donc l'intérêt, ce que je peux comprendre, parce que je ne suis pas quand même totalement naïf, bon, j'ai un petit peu d'expérience quand même, l'intérêt, c'est que ça se sache. Voilà, au moins comme ça, tout le monde le sait, puisque maintenant, vous avez fait passer des communiqués de presse.

Quand même, le procédé qui consiste à faire passer des idées par la presse avant d'en parler au Maire, ou même quand on a déjà la réponse du Maire, quand même, excusez-moi, c'est largement discutable. Largement discutable.

Mme Anne VIGNOT : C'est compliqué.

M. Jacques GROSPERRIN : Je ne sais pas si on va vous laisser ensemble, mais...

M. LE MAIRE : Non, mais moi, je n'ai pas de problème particulier.

M. Jacques GROSPERRIN : J'entends vos propos et vos remarques vis-à-vis de Mme VIGNOT. Je pense qu'ils peuvent se comprendre, et je serais à votre place, je pourrais le comprendre aussi, parce que j'aime bien... je pense que lorsqu'il y a un patron, que ça se dise entre soi. Mais après, chacun est dans sa démarche, etc.

Moi, je trouve quand même fort de café la remarque de M. CROIZIER, je trouve que la ficelle est trop grosse. Je ne sais pas dans quelle équipe, avec quels écolos il veut aller pour combattre les écolos qui sont en place.

M. LE MAIRE : Ah non, ce n'est pas le sujet.

M. Jacques GROSPERRIN : Non, non, attendez, mais je ne peux pas. M. le Maire, je ne peux pas, mais quand je me suis adressé à vous tout à l'heure sur les écoles, je n'ai pas fait la critique à Yves-Michel DAHOUI. Yves-Michel DAHOUI, il fait la politique que vous menez. Quand j'entends Laurent CROIZIER qui attaque, à sa manière, Mme VIGNOT, Mme VIGNOT, elle est comptable de votre politique à vous. Donc s'il a des choses à dire, qu'il vous le dise directement, franchement, dans les yeux. Et je trouve que c'est trop gros. C'est trop gros ! Moi, je... vous allez me dire, peut-être que le Sénat m'a rendu sage, mais à un moment donné, je crois qu'on ne peut pas accepter cela, et puis je crois que ça n'honore pas la politique, ça n'honore pas M. CROIZIER, ça, c'est clair, parce qu'on verra...

M. LE MAIRE : Non, mais attendez...

M. Jacques GROSPERRIN : On verra très bien. Mais je ne vais pas revenir...

M. LE MAIRE : Je viens de vous demander de ne pas faire d'attaque personnelle...

M. Jacques GROSPERRIN : Vous avez raison !

M. LE MAIRE : ... que vous déploriez il y a quelques instants.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous avez raison, je ne vais pas faire ce qu'il a fait.

M. LE MAIRE : Ne faites pas ce que vous reprochiez il y a quelques instants !

M. Jacques GROSPERRIN : Non, mais bon, il a changé beaucoup, il changera beaucoup encore. Ce n'est pas grave, je ne vais pas rentrer dans ce jeu-là, vous avez raison.

Deuxième chose, le mot « pesticide », alors je ne sais pas si c'est un mot propre ou impropre, qui vient de *pestis*, la peste. Moi, ça me fait un peu peur par rapport à ça. Je pense que je préfère... dans les pesticides d'ailleurs, il y a ce qu'on appelle les phytosanitaires, et là, on parlait tout à l'heure de phytosanitaires. Le glyphosate, 2023, il est interdit. Les choses, elles sont actées. Que Besançon soit un bon élève vis-à-vis de cela, je trouve que c'est une bonne chose, et c'est bien que vous l'ayez fait. Qu'à un moment donné, on va être confronté à des choses, il va falloir donner un petit peu de temps aux paysans, qu'on leur donne des dates limites. Je crois que c'est important de le faire, parce qu'il va falloir qu'ils réfléchissent sur comment cultiver mieux, trouver d'anciennes semences qui demandent peut-être moins de phytosanitaire, etc., mais il faut leur laisser du temps, parce que si on ne leur laisse pas de temps, je pense qu'à un moment donné, il faudra accepter peut-être de manger autre chose, de manger quelque chose qui est très cher, qui va poser un problème au niveau de la population.

Moi, je crois que vis-à-vis de ce débat-là, je pense qu'on ne peut pas parler développement durable, le passer très vite, et ne pas discuter. Je pense que c'est quelque chose qui est trop grave par rapport à cela, et je pense qu'il faut aujourd'hui qu'on prenne le temps, même si bon, en plus, le Festival, c'est fini, mais je crois que c'est quelque chose qui est trop important, c'est un enjeu qui est fondamental. C'est un enjeu qui est fondamental !

Moi, je voudrais vous dire quand même, c'est un rapport de qualité, vraiment de grande qualité. Moi, je l'ai lu ; je l'ai lu. Je trouve que c'est vraiment quelque chose de très exceptionnel, et Besançon peut être fier de ce qu'il fait, M. le Maire, puisque c'est vous qui le faites.

M. LE MAIRE : J'accepte les compliments.

M. Jacques GROSPERRIN : Et puis ça donne surtout du sens à notre action publique.

Je crois qu'on arrive à la fin d'un cycle. Le cycle, c'est le productivisme sans limites. Alors on avait une vision du progrès qui fonctionnait avant sur l'exploitation, je ne veux pas revenir dessus, je ne veux pas faire un cours, je n'en serais pas capable.

Mais une fois qu'on a acté cette fin de cycle, l'histoire, elle nous montre quand même que rien n'est créé d'avance. Et puis il faudra faire des choix, des choix que l'urgence climatique, elle ne doit pas rendre lisibles par nos actions. Et là, je parlerai... le premier choix, c'est le choix de la Communauté Urbaine, parce que moi, je ne vais pas opposer ceux qui sont dans la croissance et puis ceux qui sont dans la décroissance. Je pense qu'à un moment donné...

Mme Anne VIGNOT : Qui est dans la décroissance ?

M. Jacques GROSPELLIN : Je respecte ceux qui sont dans la décroissance, mais simplement, il faudra bien réfléchir sur les impacts sociaux, économiques, humains vis-à-vis de ça. Je crois qu'il faut réfléchir sur quelque chose, on doit sortir d'un cycle, la fin d'un cycle, mais de manière quand même assez forte, en tout cas, assez intéressante. Mais Besançon doit être sur le chemin de l'exemple.

Chemin de l'exemple, on a parlé tout à l'heure d'éco-construction, on a parlé de rénovation énergétique des écoles, d'éco-mobilité, de cette accélération de ces transitions énergétiques, de revégétalisation, de décisions fortes pour éviter une urbanisation à la densité excessive, cf. les Vaïtes. Une vraie réflexion à avoir par rapport à ça. La création... qu'il y ait création d'îlots de chaleur, insupportable ! Cependant, les moyens ne sont pas suffisants, parce qu'il y a les mots d'amour, il y a les preuves d'amour. Lorsqu'on est dans la Communauté urbaine, le développement durable, c'est 2 M€ pour 300 M€. Je pense qu'il y a une vraie réflexion. Alors vous m'avez dit : « *Il faudra voir où on fait les économies* ». Les économies, on les fera, mais on les fera différemment, on les fera sur d'autres secteurs, mais parce que vous l'avez dit, à un moment donné, gouverner, c'est choisir.

Je pense qu'à un moment donné, il faut des moyens. Il ne faudra pas opposer... il ne faudra pas imposer aux communes, à l'intercommunalité, des coûts qu'elles ne pourront assumer. L'impôt coûte cher, vous l'avez entendu. Parce qu'à ce moment-là, et j'en termine, parce que je ne veux pas être trop long, et je veux respecter les uns, les autres, parce qu'à ce moment-là, on arrivera à ce qu'on appelle une écologie en tout cas punitive. Et je ne suis pas persuadé que ça sera quelque chose qui permettra aux uns et aux autres d'y rentrer, parce qu'il faudra avoir une écologie qui soit plus lucide, claire, ou en tout cas clairvoyante, pour permettre à chacun de sortir peut-être de ses démarches ou de ses conceptions idéologiques. Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Philippe MOUGIN : Je voulais intervenir justement sur l'intervention de M. CROIZIER à l'encontre de Mme VIGNOT que je trouve anormale, et j'abonde dans votre sens, j'abonde dans le sens de M. le Sénateur, j'aurais aimé que vous le fassiez également au cours... j'en profite de faire ce cavalier, au dernier Conseil Municipal, où je pense un amalgame déguisé a été fait pour calomnier l'ensemble des élus du Front National, dont je ne fais plus partie. M. BIZE s'est permis de dire que tous les élus du Front National, en proportion, étaient les plus condamnés. Moi, je l'invite fermement à aller voir sur Wikipédia, par exemple (je ne dois pas citer de nom) et d'aller examiner un petit peu toutes les dernières... les dizaines de condamnations qui ont eu lieu, y compris les condamnations du Parti communiste, pour affirmer des choses comme ça. Quand je vois ces affirmations qui sont répétées dans le BVV, le dernier, 425, du mois dernier, dire qu'en plus les élus du Front National... parce que là, je voudrais bien que M. BIZE me dise les noms des Conseillers Municipaux de Besançon, parce que j'ai bien vu « *élus, -au pluriel, j'insiste, au pluriel- sont le plus souvent condamnés* ». Donc il parle des élus de Besançon, on le comprend. Les élus, ils sont assez intelligents, même nos compatriotes sont assez intelligents pour faire la liaison entre les deux.

Je voudrais dire à M. BIZE que je n'ai jamais été condamné, au contraire, j'ai été décoré, et félicité officiellement, à plus d'une douzaine de reprises. Donc vous voyez, je suis loin des condamnations que vous prêtez à tous les élus.

Deuxième chose, sur l'absentéisme, M. BIZE, est-ce que vous pensez que les gens qui sont là, y compris les élus, pensent que je suis absent au Conseil ou aux Commissions ? Si vous voulez, on peut faire un comparatif, puisque vous êtes bien informé, vous êtes bien renseigné. Eh bien écoutez, moi, j'ai pris les comptes rendus, tout simplement, des services de la Ville en qui j'ai la plus grande confiance. Sur le plan du Conseil Municipal, il est vrai que j'ai été absent quatre fois sur 43, depuis mars 2014 au mois de juin, donc au dernier Conseil Municipal. Quatre fois, vous l'avez été 7 fois, ce qui n'est pas énorme non plus. Conseil CAGB, maintenant devenu autre chose, sur 48... je fais erreur, il y a eu 48 Conseils Municipaux. Vous avez été absents 7 fois. À la CAGB, il y a eu 43 Conseils. J'ai été absent trois fois, il me semble que ça fait peu. Je pense que ça doit être environ 5 % d'absentéisme. Quant à vous, vous avez été absent 20 fois sur 43. Vous voyez, donc quand on veut donner des leçons, encore une fois M. BIZE, je vous le dis, quand on veut donner des leçons, il faut être sûr de soi, il faut être en capacité de les donner. Vous voyez !

M. LE MAIRE : En tout cas, il y en a un qui est toujours là, c'est le Maire-Président.

M. Philippe MOUGIN : Alors oui, je m'adresse...

M. LE MAIRE : Je suis présent à 100 %.

M. Philippe MOUGIN : Je m'adresse à vous, mais la dernière fois, en attendant, M. BIZE, il s'est adressé à nous, ou à moi en particulier.

M. LE MAIRE : Attendez, M. MOUGIN, je m'excuse, je vous ai laissé mettre ça au point, mais maintenant, on est en dehors du sujet, je vous demande d'arrêter là-dessus. Puis vous venez de dire vous-même qu'il ne fallait pas faire des attaques personnelles.

M. Philippe MOUGIN : Moi je demande... vous êtes intervenu pour Mme VIGNOT...

M. LE MAIRE : Non, M. MOUGIN, maintenant...

M. Philippe MOUGIN : J'aimerais bien qu'à l'avenir, vous interveniez pour tous les élus.

M. LE MAIRE : M. MOUGIN, je vous demande d'arrêter. Vous avez vous-même critiqué M. CROIZIER pour des attaques personnelles, et vous reproduisez ça.

M. Philippe MOUGIN : Oui, non, mais...

M. LE MAIRE : Non, Thibaut, on ne va pas répondre à ça.

M. Philippe MOUGIN : Non, mais j'aimerais bien que vous le fassiez pour tout le monde.

M. LE MAIRE : Non, mais attendez, je ne vais pas me laisser embarquer. Moi, je vous le redis d'une façon... M. MOUGIN, chers collègues, nous sommes dans une période difficile, je ne vais pas me laisser embarquer à chaque Conseil dans des dérives comme ça. Ça n'intéresse personne ici, ça n'intéresse pas celles et ceux qui nous regardent. On travaille, on parle des affaires de la cité. Vos affaires, vous les réglerez derrière, dans des débats télé, à la radio et dans la presse. Moi, jusqu'au mois de mars, je gère les affaires de Besançon, et jusqu'au mois d'avril, je gère les affaires de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole. On ne va pas se prendre la tête, je ne vais pas laisser dériver les débats. Tout ça, c'est de la politiquerie qui n'intéresse pas les habitants de cette Ville. Tu as été mis en cause, je te laisse la parole une minute, et après, je passe la parole à Éric ALAUZET, et on passe au dossier suivant.

Mme Anne VIGNOT : Je voudrais conclure quand même sur ce qui a été dit.

M. LE MAIRE : Tu concluras si tu veux, je t'accorde. Oui, je te repasserai la parole, d'accord.

M. Thibaut BIZE : Je n'ai pas fait d'attaques personnelles envers M. MOUGIN, j'ai fait une attaque envers un parti politique et ses élus, y compris ceux qui ont été élus sur leur étiquette ici à Besançon. C'est un constat qui est fait ici, qui est fait ailleurs. Moi, je veux bien qu'on fasse la moyenne des absences et des présences par groupe politique. Moi, sur le mien, je n'ai pas de problème. J'ai été absent 7 fois effectivement... M. MOUGIN, laissez-moi finir. Je ne vous ai pas interrompu, laissez-moi finir. J'ai été absent 7 fois, c'est vrai, j'ai eu un accident il y a quelque temps qui a fait que j'ai été en arrêt pendant cinq mois, parce que j'avais des vertèbres cassées, donc une petite impossibilité.

M. LE MAIRE : Mais on ne va pas se donner des feuilles d'état de santé. Ce n'est pas ça le sujet.

M. Thibaut BIZE : Non, non, mais si vous voulez tout mettre sur la table, je mets tout sur la table, ce n'est pas un problème. Donc à un moment, oui c'est vrai, je n'ai pas pu être là à ces moment-là, OK, ça ne m'a pas empêché de suivre mes délégations pour autant, ça ne m'a pas empêché de continuer à travailler les dossiers, comme je continue à le faire. Après, vous n'êtes pas content de ce qui est dit dans le BVV, moi je remarque juste... pendant qu'on parle du BVV, d'ailleurs...

M. LE MAIRE : Moi, je clos le débat. Thibaut, c'est bon.

M. Thibaut BIZE : Je suis encore assez surpris, parce que vous nous maintenez ici que vous n'êtes plus des élus du Front National et que vous n'avez plus de groupe.

M. LE MAIRE : Non, Thibaut, là, on rentre dans de la politique...

M. Thibaut BIZE : Comment se fait-il qu'il y ait des expressions de votre part...

M. LE MAIRE : Moi, j'arrête...

M. Thibaut BIZE : Dans les expressions des groupes politiques ?

M. LE MAIRE : Bon, M... Attendez, M. MOUGIN, stop, s'il vous plaît, ça suffit maintenant. Stop, M. MOUGIN, M. BIZE, ça suffit !

M. Éric ALAUZET : Deux points, un premier, puisque la discussion s'est un peu focalisée sur les phytosanitaires et glyphosates, et je reviens plus globalement sur l'ensemble du rapport. Déjà, il faut clarifier les questions glyphosates, phytosanitaires. Le glyphosate n'est qu'un parmi des centaines, des milliers de phytosanitaires.

Mme Anne VIGNOT : Je n'ai pas dit « glyphosate ».

M. Éric ALAUZET : Donc le débat qu'on a eu depuis un an ou deux ne portait que sur le glyphosate. Le débat que nous avons depuis quelques semaines et l'interdiction aux 150 mètres porte sur les phytosanitaires, avec un périmètre et des conséquences évidemment d'une tout autre ampleur que le simple glyphosate qui n'est en réalité que l'arbre qui cache la forêt, mais sur laquelle toutes les attentions se sont polarisées.

C'est vrai que dans cette Ville, on était précurseur, ça fait plus de 20 ans qu'on a fait le travail et qu'il s'est amplifié.

Au niveau national, pour notre pays, ce qui est prévu, c'est qu'on sorte du glyphosate en trois ans. L'Europe, c'est cinq ans, la France est seule avec l'Autriche à s'être fixé ce niveau d'ambition, pour l'instant de façon volontaire, avec accompagnement. Si ça n'aboutit pas, ça se terminera par une interdiction dans la loi.

J'avais posé la question à une agricultrice de la Bretenièrre, cette GAEC de la Chaille, à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Besançon. Je lui avais dit : « *Mais comment vous allez faire pour arrêter le glyphosate ?* ». Et elle m'a dit : « *On l'a déjà arrêté* ». « *Ah bon, comment ça vous l'avez arrêté ?* » « *Oui, on s'est trouvé, à un moment donné, à un moment charnière dans notre exploitation, on a fait nos comptes entre l'utilisation, l'achat du glyphosate, les labours, etc., en plus, on a développé la méthanisation* ». Bref, ils se sont trouvés dans une situation, à un moment donné, ce n'est pas le cas de tous les paysans. Ils ont saisi une opportunité, à un moment donné, pour changer de modèle, mais tous les paysans ne peuvent pas changer de modèle comme ça, si on leur dit « *Demain, vous changez de modèle* ». Ça ne marche pas comme ça, parce que ça prend beaucoup de temps, ils travaillent déjà 70 heures par semaine, ils n'ont pas forcément beaucoup d'argent, et donc ça ne s'impose pas comme ça. Donc ça demande un accompagnement, évidemment.

Les arrêtés qui sortent actuellement, c'est bien sur les phytosanitaires. C'est 150 mètres, c'est à peu près 20 % des terres agricoles en France. C'est 20 % des terres agricoles.

Alors s'il y a une imminence, s'il y a un danger imminent pour notre santé, et que nous décidons collectivement, à la Ville, à l'Agglomération, en France, qu'il est impératif d'arrêter demain, dans huit jours, dans un mois, je n'en sais rien, à ce moment-là, on en assume les conséquences tous ensemble. On le décide tous ensemble, mais on ne met pas les paysans sur la paille. On les accompagne. On met en place, comme on a fait pour le tram, on a pénalisé des commerçants, on a mis en place une commission d'indemnisation, et on les a indemnisés au prorata des pertes financières qu'avait occasionnées l'action publique. Si on décide collectivement qu'il faut arrêter, et ce n'est pas le glyphosate les phytosanitaires, je vous promets les gilets jaunes fois 10.

M. LE MAIRE : Ça va coûter cher en Champagne.

M. Éric ALAUZET : Fois 10, voilà. Mais si on décidait, après tout, pourquoi pas. On y met 3, 4, 5 Md€, et puis on fait 3, 4, 5 Md€ d'économies ailleurs. Si c'est une priorité, une préférence nationale. Mais il faut être conséquent, c'est-à-dire qu'on ne peut pas mettre les personnes en difficulté comme ça. On a tous à la mémoire ce qu'il vient de se passer avec la taxe carbone. C'était courageux la taxe carbone, ça a mis le pays sens dessus dessous, et ceux-là mêmes d'ailleurs qui l'avaient mise en place se sont mis à le critiquer dans ce mandat. D'ailleurs, comme ceux qui avaient mis en place l'écotaxe, les portiques avant 2012 se sont mis à critiquer une fois qu'ils étaient dans l'Opposition, parce que ça se passe comme ça dans notre pays. Donc si on décide une telle mesure, on assume les compétences d'accompagnement. Alors ça ne veut pas dire indemnisation à vie, mais ça veut dire sur trois ans, on compense les pertes financières, et on leur demande en trois ans de faire des efforts, mais on ne met pas des choses brutales comme ça en place.

Deuxième point sur la globalité. Alors c'est vrai que Besançon est en avance. Je ne le dis pas parce que j'y ai contribué, c'est comme ça, c'est reconnu, il y a d'autres Villes qui sont en avance aussi, il y a des Villes en Europe, dans notre pays, qui sont même plus en avance que Besançon. Globalement, on est dans le peloton de tête. Je crois que c'est assez évident, et ça dure depuis bien avant d'ailleurs que les écologistes n'arrivent aux commandes. Il y a une tradition dans cette Ville de longue date. On l'a sans doute amplifiée avec notre sensibilité, c'est évident.

Pour autant, le défi qui est devant nous, ce qu'on a fait n'est rien par rapport à ce qu'on va devoir faire dans les années à venir. Pas nous à Besançon, tout le monde. C'est sans commune mesure. La neutralité carbone par exemple, c'est un bouleversement complet de nos modes de déplacements, de nos modes d'alimentation, etc., sachant qu'on en est où ? Je crois qu'Anne VIGNOT a donné le chiffre tout à l'heure sur la part modale du vélo, je ne sais plus quel chiffre tu as donné Anne, mais enfin c'est faible.

Mme Anne VIGNOT : 4,3.

M. Éric ALAUZET : Voilà, enfin bref, c'est epsilon. L'alimentation, quelle est la part d'alimentation dans nos assiettes qui vient du territoire environnant ? C'est pareil, 2 %. Donc vous voyez les défis qui sont devant nous. Ils sont colossaux.

Alors aux gens qui ne se rendent pas compte de l'enjeu, quand on essaye tous de les sensibiliser, moi je leur dis une chose... parce qu'ils se disent : Deux degrés, après tout, s'il fait 2 degrés de plus à Besançon, les terrasses resteront ouvertes plus longtemps dans la saison et puis on ne sera pas plus mal. Et puis la Russie pourrait espérer devenir la Sibérie, le grenier à blé de l'humanité. Mais ça ne va pas se passer comme ça du tout, mais pas du tout. Ça va être des +5 à un endroit, des -3 à un autre. Je dis aux gens : « Est-ce que vous avez une idée de la température qu'il faisait sur cette partie de l'Europe à l'époque glaciaire ? » L'Angleterre était quasiment toute recouverte de glace, on arrivait sur le plateau, on rentrait sur le glacier, on en sortait à Turin. Combien il y avait de degrés de moins par rapport à aujourd'hui. Alors les gens disent : « Je ne sais pas 30, 20, etc. » 4 degrés ! Seulement 4 degrés ! Donc + 4, ce n'est pas amusant du tout + 4 degrés, mais alors pas du tout.

Donc l'enjeu, il est... voilà, donc on est en avance, ayons conscience qu'on est en avance, mais ayons conscience aussi qu'on a tous des défis colossaux à relever et que ce n'est pas juste en mettant plus d'argent dans l'écologie qu'on y arrivera. Ça veut dire que ça sera aussi moins d'argent ailleurs. Parce que dire qu'on met plus d'argent, c'est bien, parce qu'en plus, il y a des impôts, et tout ça, non, ça sera des arbitrages, oui, ça sera le moment des choix, voilà. On ne s'en sortira pas autrement.

Mme Anne VIGNOT : Je vais revenir sur le fait, M. GROSPERRIN, tout à l'heure, vous disiez que le glyphosate était interdit. Non, il n'est pas interdit du tout. Non, il n'est pas interdit. Et donc ce qui est important, c'est que de toute façon, on produit toujours autant de molécules tous les ans, des centaines de millions. Je ne sais pas si vous connaissez les chiffres, c'est juste colossal. On pourrait réinventer une montagne de molécules, c'est tellement... si on les mettait les unes à côté des autres. Et on ne sait toujours pas ce qu'elles ont comme effet, et surtout pas les effets combinatoires. Donc on est face à quelque chose qui est une dérive complète d'une croissance qui nous amène sur une autodestruction. Je ne veux pas être sur des chiffres qui pourraient accabler tout le monde, mais très honnêtement, l'écologie, justement, face à ça, c'est l'opportunité de vivre autrement et de vivre bien. Et l'écologie, c'est vraiment une perspective, une prospective et une perspective. Nous, ce qu'on dit depuis très longtemps, c'est qu'il ne faudrait pas qu'on arrive au bout du système, et que finalement, on ait perdu l'humanité. Donc je voudrais juste revenir sur ce que vient de nous dire aussi...

M. LE MAIRE : Moi, je souhaiterais, Anne, si tu le veux bien...

Mme Anne VIGNOT : Ce que vient de dire M. ALAUZET...

M. LE MAIRE : Attendez, attendez, moi je voudrais dire quand même... faire un petit rappel au règlement. On ne va pas transformer... tout ça, c'est très intéressant.

Mme Anne VIGNOT : Tous les autres ont dit.

M. LE MAIRE : Attends, s'il te plaît. Ce qu'a dit Éric ALAUZET, ce que tu dis, c'est très intéressant. Cela dit, moi, je demande qu'on revienne à cela. On n'est pas ici dans une réunion ou un débat contradictoire. Donc je pense qu'il faut, même si c'est intéressant, peut-être faudra-t-il le faire, mais pas ce soir. Ce soir, on revient, on reste sur le sujet. Le sujet, c'est le rapport sur le développement durable 2018. On reste là-dessus, mais si on commence à tirer des plans, comme tu le fais actuellement, et sur un certain nombre de choses d'ailleurs, je suis d'accord avec cela. Mais après, tout le monde va répondre, et on ne s'en sortira plus.

Donc moi, je pense... non, je te demande comme m'y autorise le règlement, de conclure sur ce sujet-là. S'il y a encore des questions, tu réponds, mais on ne rentre pas sur la vision que tu as ou que j'ai ou que nous avons de la vie sur cette terre dans une dizaine ou une vingtaine d'années. Ce n'est pas le sujet de ce soir. Ça peut être intéressant... non, mais attendez, on ne peut pas. Il y a encore le PLUI, un dossier très important dans le PLUI. Bon, on ne va pas s'en sortir là.

Mme Anne VIGNOT : C'est juste que je voulais donner deux chiffres sur la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : Alors donne tes deux chiffres, il n'y a pas de problème.

Mme Anne VIGNOT : Sur la Ville de Besançon, aujourd'hui, la rivière, elle a un débit de 12 m³ seconde. Donc quand on parle par exemple d'économie d'eau pour nos surfaces football, jardin, etc., on met en péril notre ressource, donc je reviens à notre rapport d'activité. Nous avons des chiffres extrêmement concrets. Pour 2100, on envisage 7 degrés supplémentaires. Comment une Ville aujourd'hui envisage d'adapter et du coup d'investir ? M. ALAUZET dit : « *Combien d'argent on met à l'écologie ?* » Combien en argent on met sur nos politiques pour éviter aux habitants de Besançon de se retrouver face au mur ? C'est bien notre responsabilité ça. Donc ce rapport-là, il est dans ce sens-là, et c'est juste pour que...

M. LE MAIRE : Mais ça, je suis d'accord là-dessus.

Mme Anne VIGNOT : Mais voilà ! Je voudrais juste dire que quand M. ALAUZET dit que 20 % seraient impactés par la mise en place de cet arrêté, ça veut dire que c'est 20 % qui pourraient passer en bio. Il y a plein de gens qui vivent de façon extrêmement bien. Donc je ne vois pas comment ça pourrait être quelque chose qui pénaliserait l'agriculture. Encore une fois, l'écologie, c'est l'avenir de l'agriculture. On voit que le développement durable, c'est une autre façon d'envisager la croissance, et quand vous dites que nous sommes décroissants, M. GROSPERRIN a démontré qu'en réalité, les éléments que vous proposiez comme étant une conversion économique, c'est bien une conversion de croissance, mais qui n'a rien à voir avec la croissance pour la croissance. C'est du développement.

M. LE MAIRE : Très bien. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport-là. Vous devez en prendre connaissance. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler. Je passe au rapport suivant ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 40

Aménagement du Jardin des Sciences - Plan de financement prévisionnel - Demande de subventions - Convention de financement entre la Ville de Besançon, l'Université de Franche-Comté et Grand Besançon Métropole

« **M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarque ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 41

Accord cadre de réinsertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi de Grand Besançon Métropole pour la valorisation et l'entretien des espaces verts, naturels et forestiers

« **M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 42

Fusion des sites Natura 2000 de la «Moyenne vallée du Doubs» et de quatre cavités du réseau à cavités à barbastelles et grands rhinolophes de la vallée du Doubs - Avis de la ville de Besançon

« **M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 43

Bail emphytéotique au profit de la SAS Le Château de Germigney, 2 Place de la Première Armée Française

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 44

Mise à disposition de biens au profit du Syndicat Mixte Micropolis

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 45

Travaux d'entretien, de grosses réparations et de réaménagements dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du CCAS - Autorisation de signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents

« **M. LE MAIRE** : C'est adopté. Deux abstentions ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 46

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine de Chalezeule - Signature d'un avenant n° 2

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? Abstentions ? Deux abstentions ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 47

Travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées UNESCO - Poursuite de l'opération - Point financier et demandes de subventions

« **M. Philippe MOUGIN** : Évidemment, on ne peut être que d'accord pour cela, pour le 47, mais je voulais parler des herbes, des végétaux. Justement, j'avais préparé un petit topo, et j'ai vu sur le journal, récemment, qui rejoignait un petit peu mes pensées, tous les détritus dans le Doubs. Alors est-ce qu'on ne pourrait pas faire quelque chose ?

M. LE MAIRE : Cher Monsieur MOUGIN, figurez-vous que depuis quelques jours déjà, on a passé... Mon Directeur de cabinet a contacté les entreprises il y a deux, trois jours, je crois. On a même envisagé de contacter les militaires. C'est toi qui m'en as parlé. Donc effectivement, j'en ai parlé en Cabinet, j'avais même envisagé de voir avec les militaires, ce n'est pas possible. Et là, on m'a dit, donc tu pourras donner la précision, qu'on va louer des bateaux, ou ensemble, avec des gens des espaces verts qui mettront bien les gilets, qui commencent à ramasser un certain nombre de choses.

M. Jacques GROSPERRIN : On peut y aller avec vous.

M. LE MAIRE : Oui, si vous voulez, mais moi, j'aurais peur que vous me poussiez à l'eau. Non, c'est une boutade ! C'est une boutade, il faut bien détendre un peu l'atmosphère. Vous l'avez dit vous-même.

Qui est-ce qui répond ? C'est la voirie ou c'est toi ? Bon alors vas-y, si c'est toi.

Mme Anne VIGNOT : Nous sommes intervenus depuis une semaine deux fois déjà dans le Doubs. C'est juste qu'en fait, je tends à penser qu'il y a eu un acte volontaire, parce qu'autant de canettes aussi concentrées sur la rivière, même si elle est très basse, c'est la première fois qu'on voit ça. Ça ressemble à quelque chose qui est plutôt malveillant, mais je n'en ai pas la preuve. Donc là, on est sur la troisième intervention qu'on va faire sur la rivière, mais on n'a pas attendu qu'on nous dise qu'il fallait...

M. LE MAIRE : Voilà, c'est ça, il n'y a pas eu de... Ce n'est pas un article de presse qui a déclenché ça. Non, mais je le dis.

Voilà, donc moi, j'en ai parlé avec Pascal, donc apparemment, ça suit... C'est la voirie et les espaces verts, c'est en train de se faire.

Ce qui ne veut pas dire... Je rappelle déjà que depuis plusieurs années, nous avons fait des opérations avec le génie, avec les plongeurs du génie, avec les pompiers, car il faut aller chercher par exemple des barrières, des motos. On a vu des frigos déjà, c'est très compliqué. Et donc on doit peut-être envisager, pour les années à venir, un plan. En tout cas, il faut des gens qui soient de toute façon expérimentés.

Par rapport à ça, la signature d'un avenant numéro 2, il n'y a pas de remarque ?

M. Philippe MOUGIN : Non, juste vous féliciter d'avoir pris la balle au bond.

M. LE MAIRE : La balle au bond, d'accord, très bien.

Le 47, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? C'est voté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 48

Contrat de Ville - Révision du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole - Signature du Protocole d'engagements renforcés et réciproques

« **M. LE MAIRE** : Je le disais d'ailleurs tout à l'heure, nous avons été informés aujourd'hui par l'ANRU que toutes nos questions, toutes nos demandes avaient été prises en compte, et que c'est une somme de plus de 70 000 000 qui nous est accordée. Avec nos partenaires, c'est une somme conséquente. Peut-être que... Je ne sais pas, on en dit un mot peut-être rapidement, ou on en reparlera peut-être... Non, allons-y. Disons un mot maintenant, ça sera fait. Si, quand même, c'est un dossier quand même...

Mme Karima ROCHDI : C'est vrai qu'on est content en fait du retour de l'ANRU sur notre dossier qui nous explique en fait que l'ensemble des demandes qui ont été faites dans le cadre de ce projet-là sur Planoise ont été acceptées, donc peut-être on prendra le temps la prochaine fois pour détailler un peu plus, parce que le rapport, on l'a reçu juste aujourd'hui, me semble-t-il. Donc moi, je voulais plutôt intervenir sur ce dossier-là, puisqu'en fait...

M. LE MAIRE : Non, mais n'interviens pas, parce que normalement, j'aurais dû passer la parole à Nicolas BODIN.

Vas-y Nicolas. Vous devenez compliqués. Je vais devenir intransigeant maintenant avec les règlements, parce que faute de quoi ça va être la foire d'empoigne, et ça, je ne vais pas le supporter très longtemps. Je vous le dis quand même.

M. Nicolas BODIN : Simplement, il y a eu une réunion à Paris de présentation du Contrat de Ville du futur Planoise, fin mai. On a eu le compte rendu aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Ce matin.

M. Nicolas BODIN : Donc toutes les propositions qui ont été faites ont été validées, y compris par anticipation, donc un certain nombre de travaux vont débiter très rapidement. Le premier, c'est la construction d'un escalier au niveau d'Allende, mais ça, ce n'est pas le plus important. Le projet le plus important, c'est effectivement la déconstruction de la station Oil France qui est attendue par beaucoup de monde.

Parallèlement, il était demandé par le gouvernement l'actualisation et la prorogation de ce Contrat de Ville, donc qui devait se terminer en 2020, et qui se poursuit jusqu'en 2022. Donc c'est ce que nous avons fait. Donc nous allons mettre en œuvre un certain nombre de points tels que la lutte contre la radicalisation, et en fait, ce rapport-là précise que justement, c'est la prorogation de 2020-2022 et l'actualisation faite de ce Contrat de Ville.

M. LE MAIRE :... ce dossier, puisqu'il a été reçu d'une façon très favorable. J'y étais effectivement avec Nicolas BODIN. Il y avait... Karima, je crois que tu y étais. Il y avait le Préfet qui était là aussi, et les services de l'État, l'urbanisme. Tu veux rajouter quelque chose ?

Mme Karima ROCHDI : Je voulais rajouter, c'est qu'en fait, par rapport à la convention qui est validée ce soir, il va y avoir une petite modification au niveau du texte, je tiens quand même à le souligner. C'est une simplification de l'article 6 où il y a les engagements... les quatre engagements de l'ensemble des partenaires. On va en fait simplifier l'écriture des deux premiers paragraphes en un seul paragraphe.

M. LE MAIRE : OK. C'est calé ? Pas d'oppositions ? Tout le monde est d'accord là-dessus. Deux abstentions ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 49

Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Analyse des résultats de l'application sur la période 2007-2019

« **M. LE MAIRE** : Je viens d'en parler avec Nicolas BODIN, nous avons un rapport très important, c'est le PLU qui engage l'avenir de cette Ville, de cette Agglomération dans les années à venir. En accord avec Nicolas BODIN, on va retirer ce rapport-là, et on le passera... Je ne veux pas que le rapport aussi important, on le passe en quelques minutes.

Donc je retire ce dossier-là, mais on le passera dans les premiers dossiers, au prochain Conseil ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 50

ZAC des Hauts du Chazal - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan financier arrêté au 31 décembre 2018

« **M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions à poser ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté. Deux abstentions ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 51

ZAC des Hauts du Chazal - Avenant n° 1 à la convention de gestion du 4 décembre 2006 suite aux transferts de compétences eau-assainissement-chauffage urbain

« **M. LE MAIRE** : Abstentions ? Deux, j'imagine. Deux abstentions ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 52

NPRU - Acquisition de garages au sein de la copropriété «Le Molière», 5 Place de l'Europe

« **M. LE MAIRE** : Oppositions ? Abstentions ? Une abstention ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Question n° 53

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre du NPRU de Planoise (missions d'architecte en chef, de maîtrises d'œuvre et autres études) entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, Néolia, SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et AKTYA

«**M. LE MAIRE** : Question ? Abstentions ? Deux.

Les rapports 54 et 55 sont retirés.

La séance est terminée.

Attendez une seconde, tu veux dire quoi ? Monsieur BIZE, tu veux dire quoi ? La séance est terminée.

M. Thibaut BIZE : Les rapports 54 et 55 seront mis à l'ordre du jour du prochain Conseil ?

M. LE MAIRE : Les rapports 54 et 55, on en discutera lors du Conseil d'Agglomération.

M. Thibaut BIZE : Nous, on demande à ce qu'ils soient mis à l'ordre du jour.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas toi qui fais les ordres du jour, c'est moi, figure-toi !

M. Thibaut BIZE : Je peux faire une demande quand même.

M. LE MAIRE : Tu peux faire la demande ».